Conservatoire d'espaces naturels Corse

Promouvoir,

Protéger,

Connaître,

Eduquer

Inventaire des zones humides sur le bassin versant du Liamone (Corse-du-Sud)

Gestion

Zones humides

Plans Nationaux d'Actions

Natura 2000

Biodiversité

Patrimoine culturel et historique

Education à l'environnement

Mesures compensatoires

Réseau des gestionnaires

Source photo : CEN Corse

PEINADO Julie, BOSC Valérie et DESTANDAU Richard

2013

agence de l'eau rhône méditerranée & corse
établissement public du ministère chargé du développement durable

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CORSE

Promouvoir, protéger, connaître, éduquer

L'association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse (AAPNRC) est née au Journal Officiel du 4 Août 1972 (association loi 1901).
Dès 1992, l'Association adhère à la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN) et commence sa mission de protection d'espaces naturels via la maîtrise foncière ou d'usage.
Un changement de nom s'opère en 2011 en "Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse " (CEN Corse). Notre nouveau logo est alors défini. Cette évolution entérine la démarche inscrivant la structure dans la voie de l'agrément « Conservatoire d'Espaces Naturels » défini par l'article 129 de la loi Grenelle (L. 414-11) ainsi que par le décret et l'arrêté du 7 octobre 2011 (D414-30 et 31).

Totalement apolitique, forte de 200 adhérents, gérée par un Conseil d'Administration de 14 membres, tous bénévoles et venant d'horizons divers, le Conservatoire emploie, aujourd'hui, 10 salariés en CDI.

Les pôles d'activité du Conservatoire

Ils se définissent à partir de deux approches :

- **Secteurs liés à la gestion de site :**
  - Ilots marins
  - Golfe du Valincu
  - Plages du Sud-est
  - Vallée du Tavignanu
  - Cap Corse
  - Costa Verde
  - Balagna
  - Massif de Tenda

- **Actions transversales et prospectives :**
  - ✓ Prospection pour de nouveaux sites à gérer
  - ✓ Zones humides
  - ✓ Plans Nationaux d'Action (PNA)
  - ✓ Natura 2000
  - ✓ Mesures compensatoires
  - ✓ Patrimoine culturel et historique
  - ✓ Réseau des gestionnaires
  - ✓ Gestion de bases de données
  - ✓ Education à l'environnement

Inventaire des zones humides sur le bassin versant du Liamone (Corse-du-Sud)

Partenariat :

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
Julia CULIOLI (julia.culioli@developpement-durable.gouv.fr)
Arrêté attributif de subvention 2012/001 n°2100704907 du 02 mai 2012

AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE
Sylvie ORSONNEAU (Sylvie.ORSONNEAU@eaurmc.fr)
Convention n°2012 0231 du 12 janvier 2012

Coordonné par :

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE CORSE
Anciennement Association des Amis du PNRC
Siège Social : Maison ANDREANI - lieu-dit Revinco - RN 193
20290 BORGO
Tél. : 04 95 32 71 63 – Fax : 04 95 32 71 73
Email : cen-corse@espaces-naturels.fr
Site internet : www.cen-corse.org
SIRET 39075220200031 - APE 9499Z

Année de rédaction : 2013

Rédaction :
Julie PEINADO (julie.peinado@espaces-naturels.fr)
Valérie BOSC (valerie.bosc@espaces-naturels.fr)
Richard DESTANDAU (richard-destandau@espaces-naturels.fr)

Photographies : Conservatoire d'espaces naturels de Corse

Fonds cartographiques : Licence IGN/ PFAR Corse n°D031. Convention dans le cadre du groupe géomatique CIGEO (protocole n°8632 IGN)

Proposition de Citation : PEINADO J., BOSC V. et DESTANDAU R., 2013. *Inventaire des zones humides sur le bassin versant du Liamone*. AERMC, DREAL Corse, CEN Corse, *81* p + 13 ann.

Remerciements : Frédérique Bosseur, Romain Fleuriau, Caroline MAssoni

SOMMAIRE

INTRODUCTION **6**

1. Les zones humides **7**
1.1. Définition 7
1.2. Typologie des zones humides 7
1.3. Fonctions et valeurs des zones humides 10
1.3.1. Les fonctions écologiques 10
1.3.2. Les valeurs ou services rendus 11

2. Les zones humides de Corse **12**
2.1. Généralités 12
2.2. Les types SDAGE rencontrés en Corse 13

3. Présentation de la zone d'étude **18**
3.1. Géographie 18
3.2. Géologie, hydrogéologie 20
3.3. Climat 20

4. Phase de concertation / communication **20**
4.1. Constitution d'un comité de suivi 20
4.2. Constitution d'un comité technique 22
4.3. Réalisation d'une plaquette d'information 23

5. Méthodologie d'inventaire **23**
5.1. Cadre général 24
5.2. Délimitation de l'enveloppe de référence des zones humides potentielles 24
5.2.1. A partir des pré-localisations existantes 24
5.2.2. A partir de l'analyses d'indices de présence 25
5.3. Caractérisation/délimitation des zones humides effectives 28
5.3.1. Valider les zones humides « effectives » 28
5.3.2. Caractériser les zones humides effectives 28
5.3.3. Délimiter chaque zone humide 29
5.4. Détermination des zones humides prioritaires 30

6. Résultats **31**
6.1. Les enjeux identifiés sur le territoire 31
6.2. Enveloppe de référence des zones humides potentielles 44
6.2.1. Pré-localisations existantes 44
6.2.2. Analyse de fonds cartographiques et recherche d'indices de présence 46
6.3. Caractérisation/délimitation des zones humides effectives 47
6.3.1. Les zones humides effectives du bassin versant 47
6.3.2. Les zones humides par types SDAGE 49
6.3.3. Les habitats 55
6.4. Hiérarchisation des zones humides 56
6.4.1. Les grandes unités fonctionnelles 56
6.4.2. Les zones humides prioritaires 58

CONCLUSION **78**

BIBLIOGRAPHIE **80**

ANNEXES 82

INTRODUCTION

L'inventaire des zones humides sur le bassin versant du Liamone (2011-2013) a été réalisé dans le cadre du SDAGE du Bassin de Corse et son Programme de Mesures. Dans la disposition 3C-04 du SDAGE, intitulée «définir une stratégie de préservation et définir des zones humides naturelles prioritaires», y sont préconisées la protection, l'amélioration de la connaissance et l'engagement d'actions de sensibilisation sur le bassin versant du Liamone.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse a été mandaté par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse (AERMC) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse (DREAL) pour réaliser cet inventaire, sur une période de 18 mois, s'étalant de 2011 à 2013.

Cet inventaire s'inscrit dans la politique nationale conformément à la loi sur l'eau de 2006, accompagnée du décret 2007-135 du 30 janvier 2007, de l'arrêté du 24 juin 2008 (précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides) et de l'arrêté du 1er octobre 2009, modifiant l'arrêté du 24 juin 2008) et les suit les prescriptions et la méthodologie de l'AERMC.

Les objectifs de ce travail sont, avec l'aval d'un comité technique :

- Inventorier toutes les zones humides d'une superficie de 1 000 m² minimum ;
- Définir parmi ces dernières les zones humides « prioritaires », selon un ensemble de critères ;
- Informer la base de données Medwet (base de données concernant les zones humides);
- Elaborer des cartes à l'échelle 1/25 000ème, à destination notamment des communes. Ces cartes, à terme, pourront être utilisées comme aides à la décision pour les choix d'aménagement;
- Réaliser une plaquette d'information sur les zones humides (focus sur le bassin versant du Liamone).

Cet 'inventaire constitue un travail préliminaire. Il doit donner suite à la mise en place de protections et de mesures de gestion sur les zones humides les plus importantes et validées comme prioritaires.

1. Les zones humides

1.1. Définition

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année». (Loi sur l'eau, Art. L.211-1).

Un décret et deux arrêtés sont venus préciser cette définition :

- Décret 2007-135 du 30 janvier 2007 ;
- Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement ;
- Arrêté modificatif du 1er octobre 2009.

Ainsi, « un espace peut être considéré comme zone humide (…) dès qu'il présente un des critères suivants :

1. Ses sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés à l'annexe 1 de l'arrêté du 1er octobre 2009.

2. Sa végétation, si elle existe, est caractérisée :

- Soit par des espèces indicatrices de zones humides (…) ;
- Soit par des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides (…). »

1.2. Typologie des zones humides

Le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) a élaboré en 1996 une typologie nationale des zones humides en 13 catégories. Cette typologie a été reprise dans le SDAGE RMC (voir le « Guide technique SDAGE n°5 » de l'AERMC, 2001). Elle permet une caractérisation homogène des zones humides dans l'ensemble des inventaires.

Tableau 1 : typologie SDAGE des zones humides

	Types SDAGE	Définition	RMC	Sous-types CORINE Land Cover	CORINE Biotope
Eaux marines					
1	Grands estuaires	Larges embouchures de fleuve dans les eaux marines, soumises à l'action des marées (< à 6m)		5.2.2 Estuaires	11 Mers et océans 12 Bras de mer, baies et détroits
2	Baies et estuaires moyens-plats	Embouchures de cours d'eau dans les eaux marines où l'influence de la marée n'est pas prépondérante, deltas	Vasières Herbiers, récifs Prés-salés		13 Estuaires et rivières tidales (soumises à marées) 14 Vasières et bancs de sable sans végétation 15 Marais salés, prés salés, steppes salées
3	Marais et lagunes côtiers	Milieu littoral saumâtre à faible renouvellement des eaux et au fonctionnement globalement naturel	Marais Prés-salés Lagunes Arrières-dunes Arrières-dunes Sansouires Roselières	5.2.1 Lagunes littorales	16 Dunes marines et plages de sable 17 Plages de galets 21 Lagunes 23 Eaux stagnantes, saumâtres et salées 53 Végétation de ceinture de bord des eaux
4	Marais saumâtres aménagés	Milieu littoral saumâtre à faible renouvellement des eaux et au fonctionnement profondément artificialisé	Marais salants Bassins aquacoles	4.2.2 Marais salants	89 Lagunes et réservoirs industriels, canaux
Eaux courantes					
5 et 6	Bordures de cours d'eau et plaines alluviales	Ensemble des zones humides du lit majeur du cours d'eau	Grèves nues ou végétalisées Annexes fluviales		24 Eaux courantes 37 Prairies humides et communautés d'herbacées hautes

			Ripisylves Prairies inondables		44 Forêts et fourrés alluviaux très humides 53 Végétation de ceinture de bord des eaux
Eaux stagnantes					
7	Zones humides de bas-fonds en tête de bassin	Zones humides de tête de bassin alimentées par les eaux de ruissellement et les eaux de pluie	Tourbières Milieux fontinaux Prairies humides Prairies tourbeuses Podzines	4.1.2 Tourbières	36 Pelouses alpines et subalpines 37 Prairies humides et communautés d'herbacées hautes 51 Tourbières bombées à communautés très acides 52 Tourbières de couverture 54 Bas-marais, tourbières de transition et sources
8	Régions d'étangs	Système de plans d'eau peu profonds d'origine anthropique	Etangs isolés		22 Eaux douces stagnantes (lacs, étangs et mares)
9	Petits plans d'eau et bordures de plans d'eau	Zones littorales et zones annexes de milieux stagnants profonds à hélophytes et hydrophytes (6 m)	Bordures de lacs Prairies humides Prairies tourbeuses		22 Eaux douces stagnantes (lacs, étangs et mares) 37 Prairies humides et communautés d'herbacées hautes 44 Forêts et fourrés alluviaux très humides 53 Végétation de ceinture de bord des eaux
10	Marais et landes humides de plaine et plateaux	Milieux humides déconnectés des cours d'eau et plan d'eau pouvant être temporairement exondés, connectés ou non à la nappe	Plateaux imperméables Zones de sources Tourbières Prés-salés	4.1.1 Marais intérieurs	31 Landes, broussailles, recrus (31.1 Landes humides) 37 Prairies humides et communautés d'herbacées hautes 51 Tourbières bombées à communautés très acides 52 Tourbières de couverture 54 Bas-marais, tourbières de transition et sources
11	Zones	Plans d'eau	Réseau de		22 Eaux douces stagnantes (lacs, étangs

	humides ponctuelles	isolés peu profonds permanents ou temporaire	mares ou mares permanentes ou temporaires, naturelles ou créées par l'homme		et mares)
12	Marais aménagés dans un but agricole	Zones humides aménagées dans un but agricole et sylvicole, intensifs	Rizière (T3) Prairie amendée (T6) Ou Peupleraie (T6 et T10)	2.1.3. Rizières	81 Prairies fortement amendées et ensemencées 82 Cultures (82.41 Rizières) 83 Vergers (83.321 Plantations de peupliers)
13	Zones humides artificielles	Milieux humides d'eau douce résultats d'activités anthropique dont le but premier n'est pas la création de zone humide	Contre-canaux, Carrières en eau Bassins aquacoles intensifs (p.m)		22 Eaux douces stagnantes (lacs, étangs et mares) 89 Lagunes et réservoirs industriels

1.3. Fonctions et valeurs des zones humides

1.3.1. Les fonctions écologiques

Fonctions hydrologiques

- **Régulation des régimes hydrauliques**

Le comportement des zones humides peut être assimilé à celui d'une éponge. Elles absorbent momentanément l'excès d'eau puis la restituent progressivement lors des périodes de sécheresse. Ainsi, elles diminuent l'intensité des crues (rôle écrêteur) et soutiennent les débits des cours d'eau en période d'étiage (basses eaux).

- **Epuration des eaux**

Elles favorisent les dépôts de sédiments et sont le siège de dégradations biochimiques (notamment grâce aux bactéries), de désinfection (grâce aux ultraviolets), d'absorption, de stockage et de dégradation par les végétaux des éléments nutritifs issus du bassin versant (nitrates, phosphates).

Fonctions biologiques

- **Réservoir de Biodiversité**

De nombreuses espèces végétales et animales vivent de façon permanente ou transitoire dans les zones humides. Ces dernières assurent ainsi des fonctions d'alimentation, de reproduction (frayères à brochet) mais aussi d'abri, de refuge et de repos (halte migratoire pour les oiseaux).

- **Forte productivité biologique**

Elles se caractérisent par une productivité biologique nettement plus élevée que les autres milieux.

Ainsi, en France, 30% des espèces végétales remarquables et menacées vivent dans les zones humides, environ 50% des espèces d'oiseaux dépendent de ces zones et les 2/3 des poissons consommés s'y reproduisent ou s'y développent.

1.3.2. Les valeurs ou services rendus

Protection de la ressource en eau

- **Maintien et amélioration de la qualité de l'eau**

Grâce à leur rôle d'épuration, les zones humides constituent une source d'avantages économiques indirects pour la gestion de l'eau.

Prévention des risques naturels

- **Prévention des inondations**

Les zones humides atténuent les crues par l'effet d'étalement des eaux sur les zones inondables et par l'effet de rétention dû à la végétation.

- **Diminution des effets de sécheresses**

Le rôle de réservoir et l'influence des zones humides sur le microclimat permettent de limiter l'intensité des effets de sécheresses prononcées.

- **Stabilisation et protection des sols**

La végétation des zones humides fixe les berges, les rivages, et participe ainsi à la protection des terres contre l'érosion.

Production de ressources naturelles

La forte productivité biologique qui caractérise les zones humides est à l'origine d'une importante production agricole (herbage, pâturage, élevage, rizières, cressonnières, exploitation forestière, roseaux...), piscicole (pêches, pisciculture), et conchylicole (ostréiculture et mytiliculture).

Des valeurs culturelles et touristiques

Espaces de loisirs et paysage de qualité, ces milieux sont le support de nombreuses activités touristiques et ludiques représentant un enjeu économique important : loisirs liés à l'eau, tourisme vert, chasse, pêche, observation de la nature, animation et sensibilisation à la protection des milieux naturels. Les zones humides font partie de notre patrimoine paysager et culturel.

2. Les zones humides de Corse

2.1. Généralités

D'origines naturelles ou résultat de transformations de milieux par l'Homme, beaucoup de ces zones humides sont classées, protégées, du fait qu'elles sont des réservoirs de biodiversité abritant des espèces végétales remarquables et menacées, ainsi que des espèces d'oiseaux et de poissons qui s'y reproduisent et s'y développent. En Corse, cinq d'entre elles sont reconnues comme d'importance internationale par la Convention de Ramsar : les étangs de Biguglia, d'Urbino et de Palo, les mares temporaires des Tre Padule de Suartone et la tourbière de Valdu.

Sont concernés : les lacs, les pozzines, les tourbières, les mares temporaires, les salines, les plans d'eau littoraux, les embouchures de fleuves, etc.

Depuis l'Antiquité jusqu'au XIXe siècle, les zones humides avaient une mauvaise réputation, s'agissant de milieux insalubres, dangereux voire inutiles. Elles sont depuis des zones utiles, des hauts lieux de la biodiversité abritant une vie foisonnante, animale et végétale.

Autrefois en Corse, les zones humides étaient données en héritage aux filles. En revanche, les garçons recevaient les meilleures terres des piedmonts.

2.2. Les types SDAGE rencontrés en Corse

En Corse on observe 6 types de zones humides selon le la définition SDAGE (figure 1) :

- Type 3 : marais littoraux et lagunes,
- Type 5-6 : zones humides de plaines alluviales,
- Type 7-10 : marais et landes humides de plaines, zones humides de bas fond en tête de bassin,
- Type 8 : régions d'étangs,
- Type 9 : bordures de plan d'eau,
- Type 13 : zones humides artificielles.

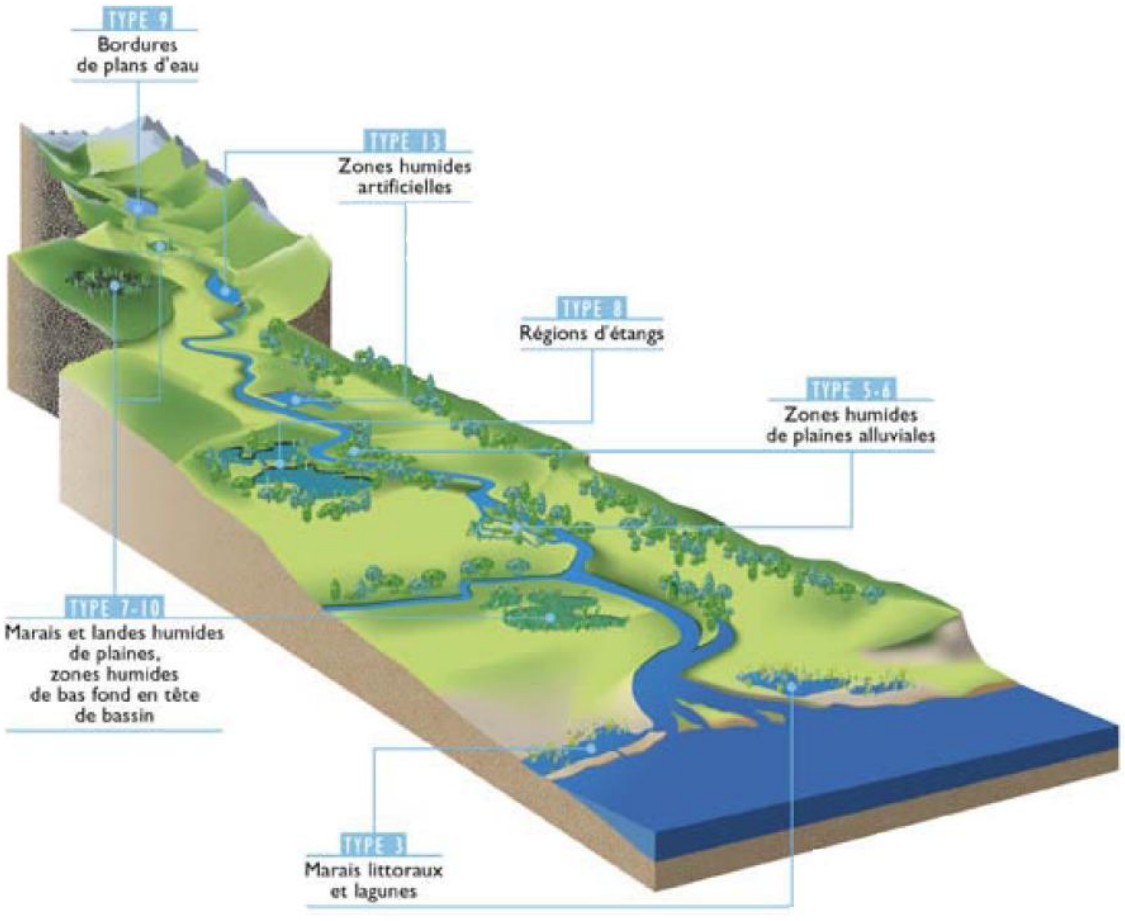

Figure 1*: Les différents types de zones humides (SDAGE, guide technique n°5).*

SDAGE 3 – Marais et lagunes côtiers

Figure 2 : Etang deBiguglia, la plus grande lagune de Corse

Milieu littoral saumâtre à faible renouvellement des eaux et au fonctionnement globalement naturel. D'un point de vue hydrologique, les lagunes sont en contact permanent ou temporaire avec la mer ; elles entretiennent également des relations avec leurs marais périphériques qui pour leur part (marais sensus stricto) ne sont pas en contact direct avec la mer.

Le rapport d'évaluation du Commissariat au Plan mentionne que ces milieux se sont nettement dégradés au cours de la période 1960-1980, en particulier d'un point de vue qualitatif, à la suite de l'urbanisation littorale d'une part et de la transformation des marais salants en bassins aquacoles d'autre part.

En Corse, il s'agit des étangs littoraux. Diversifiés et situés sur tout le pourtour de l'île, il s'agit d'étangs lagunaires peu profonds, de grands étangs tectoniques relativement profonds, d'étangs formés aux embouchures de *fiumi* (fleuves côtiers, rivières et ruisseaux) qui sont périodiquement fermés, d'étangs situés dans un complexe de marécages et d'étangs de plaine côtière.

SDAGE 5 – Bordures de cours d'eau

Figure 3 : Bordure de cours d'eau (ripisylve du Liamone, 2012).

Il s'agit de l'espace alluvial correspondant approximativement au lit mineur et au lit moyen du cours d'eau.

· Le lit mineur correspond au chenal principal du cours d'eau et aux atterrissements.

· Le lit moyen correspond à l'espace alluvial inondable par les crues fréquentes à moyennement fréquentes. Il est séparé du lit mineur par un talus et est fréquemment occupé par la ripisylve. Le lit moyen peut être absent, on passe alors directement du lit mineur au lit majeur.

SDAGE 6 – Plaines alluviales

Figure 4 : prairie inondable sur la plaine alluviale du Liamone

Elles correspondent au lit majeur des cours d'eau, il peut être soumis aux inondations exceptionnelles. Cet espace est en général occupé par l'agriculture et de plus en plus par le développement de l'urbanisation.

Les limites entre lit mineur-lit moyen et entre lit moyen-lit majeur sont marquées par un talus (le lit moyen est souvent absent sur les cours d'eau à régime torrentiel).

Au sein des plaines alluviales, et en application des arrêtés de 2008 et de 2009, ne seront retenus que :

· les espaces caractérisés par la présence de végétation hygrophile,

· les sols hydromorphes (trais rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur).

Les salines de Porto-Vecchio, exemple de zone alluviale, occupent le fond du golfe éponyme qui était jadis une zone de marécages et d'étangs. Le développement de marais salants y a été favorisé par les effets d'évaporation amplifiés par le vent et un fort ensoleillement.

SDAGE 7 – Zones humides de bas fond en tête de bassin versant

"Zones humides de tête de bassin ou de pente, alimentées par les eaux de ruissellement et les eaux de pluies" (Définition du SDAGE).

Figure 5 : pozzine de pente (Pastricciola, 2012)

En Corse, les milieux les plus connus sont les pozzines. Pozzine provient de la contraction des mots pozzi (puits) et de « alpine ». Il s'agit de pelouses se développant sur des sols tourbeux entourant certains lacs glaciaires de montagne, et issus du comblement de ces derniers.

Figure 6 : pozzine de fond (Orto, 2012)

SDAGE 8 – Régions d'étangs

Définition SDAGE (guide technique n°5) :

Ce type de zone humide est particulier car il doit être analysé à deux échelles :

- l'échelle de l'étang lui-même ;
- l'échelle de l'ensemble constitué de plusieurs étangs.

Un étang peut être défini comme un plan d'eau douce peu profond (généralement moins de 2 mètres), de surface supérieure à 1 000 m2 (surface inférieure : mare).

Figure 7 : Etang dans la région de Biguglia (2013)

Les étangs sont des zones humides artificielles, créées par rétention d'eau dans des dépressions, généralement en vue de favoriser la production piscicole.

Ce caractère artificiel a des conséquences importantes :

- forte présence des activités humaines (pêche, chasse, agriculture,…) ;
- nécessité d'une gestion visant à contrôler l'atterrissement.

SDAGE 9 – Petits plans d'eau et bordures de plans d'eau

Figure 8 : lac de Crenu, 2012

Les lacs sont des milieux stagnants naturels profonds (plus de 6 mètres) ; seules les marges peu profondes sont des zones humides au sens strict.

Des zones humides se développent le long des berges des lacs, formant des ceintures de végétation depuis la zone en eau : la zone à hydrophytes, la roselière, puis la cariçaie.

Les zones humides riveraines des retenues de barrages constituent des zones humides artificielles.

Ce type de zone humide, peu répandu en France, est assez bien représenté dans le bassin RMC.

D'une valeur patrimoniale remarquable, tant du point de vue paysager qu'écologique, ces lacs d'origine glaciaire sont datés de -14 000 ans. Ils sont dans l'ensemble situés en haute montagne, le plus haut se trouvant à 2 442 m d'altitude. Les lacs de Melo, de Crenu et de Ninu en sont quelques représentants.

SDAGE 10 – Marais et landes humides de plaine et plateaux

"Milieux humides déconnectés des cours d'eau et plans d'eau, pouvant être temporairement exondés, plus ou moins connectés à la nappe" (Définition du SDAGE).

Les sous-types présents dans le bassin RMC sont les zones humides des plateaux imperméables, les zones de sources, les tourbières hautes et basses et les marais.

Les tourbières sont bien représentées dans le bassin, en bordure est du Massif Central, dans les Alpes, (pays de Gavot), le Jura (vallée du Drugeon), plateau de Bonnevaux, zone de piémonts,… Au niveau national, 50 % des tourbières ont disparu au cours des 50 dernières années, ce sont les zones humides les plus fragiles, elles représentent donc un enjeu fort au niveau du bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

En Corse, ces milieux sont très rares. Il existe par exemple Corse un complexe de deux tourbières : Baglietto (*Bagliettu*) et Valdo (*Valdu*) (commune de Moltifao) qui est la Plus vaste tourbière à sphaignes de Corse (16 ha) et de la zone méditerranéenne occidentale. Elle est classée site Ramsar depuis 2011.

SDAGE 11 – Zones humides ponctuelles

Il s'agit « de petits plans d'eau (< à 1 000 m²) isolés peu profonds, permanents ou temporaires » (définition SDAGE).

Les plans d'eau artificiels (plans d'eau de barrages, gravières, retenues collinaires…) sont quant à eux rattachés au type 13.

Leur végétation rivulaire et amphibie a des similitudes avec la végétation des « petits plans d'eau et des bords de plans d'eau (SDAGE 9) » mais les zones humides ponctuelles diffèrent par leur faible profondeur (inférieure à 6 m).

Figure 9 : mare de l'Arate (Soccia, 2012)

Quand une mare sera localisée au sein d'un type zone humide de plus grande surface (ex : marais, tourbière, roselière…) on retiendra par contre la catégorie SDAGE qui inclue la mare.

Et il faut toujours prendre en compte que si le plan d'eau est lié à un bas-marais, ce sera en type SDAGE 7 qu'il faudra l'inclure.

En Corse, les milieux les plus remarquables sont les « mares temporaires méditerranéennes ». Il s'agit de milieux rares et protégés. Caractéristiques du climat méditerranéen de l'île, ces mares temporaires alternent une phase inondée en hiver-printemps et une période asséchée en automne. Elles sont ainsi les plus vulnérables des zones humides méditerranéennes.

SDAGE 13 – Zones humides artificielles

Figure 10 : zone humide artificielle issue de l'extraction de matériaux (Lucciana, 2013)

Il s'agit de milieux humides d'eau douce créés artificiellement.

Ces zones humides n'ont pas été créées volontairement comme dans le cas des étangs ; il s'agit de milieux apparus dans le cadre de travaux ayant d'autres motivations (production d'électricité, de granulats, transferts d'eau pour l'agriculture, etc.).

Cette définition réunit des sous-types très différenciés : bordures de retenues, berges de canaux soumis à un faible batillage ; zones humides issues d'extraction ; zones humides de sols compactés ; canaux de drainage.

3. Présentation de la zone d'étude

3.1. Géographie

Situé en Corse-du-Sud, *« le bassin versant du Liamone s'étend sur une superficie totale de 372 km², depuis le Golfe de Sagone (plages de San Giuseppe etdu Liamone) jusqu'à la Maniccia, son point culminant (2425 m) (figure 11). Sa pente moyenne est de 5,3 %. Il s'organise selon trois axes […], le Liamone (39 km), [et ses deux affluents principaux,] le Cruzzini (27 km) et le Fiume Grossu (19 km). Tous ces cours d'eau sont à caractère principalement torrentiel.* [Le Liamone possède 24 autres affluents].

Le Liamone forme des gorges en amont du pont de Truggia. Dans son cours inférieur et après sa confluence avec le Cruzzini, la pente tombe à 3 % et le fleuve coule dans une basse plaine littorale en forme de delta triangulaire. Il s'agit d'une plaine de « niveau de base », c'est-à-dire qu'elle est confondue avec le lit majeur de la rivière, le lit mineur n'étant pas fixé définitivement et ayant tendance à divaguer. » (Bar, 2001)

20 communes composent le bassin versant (figure 11).

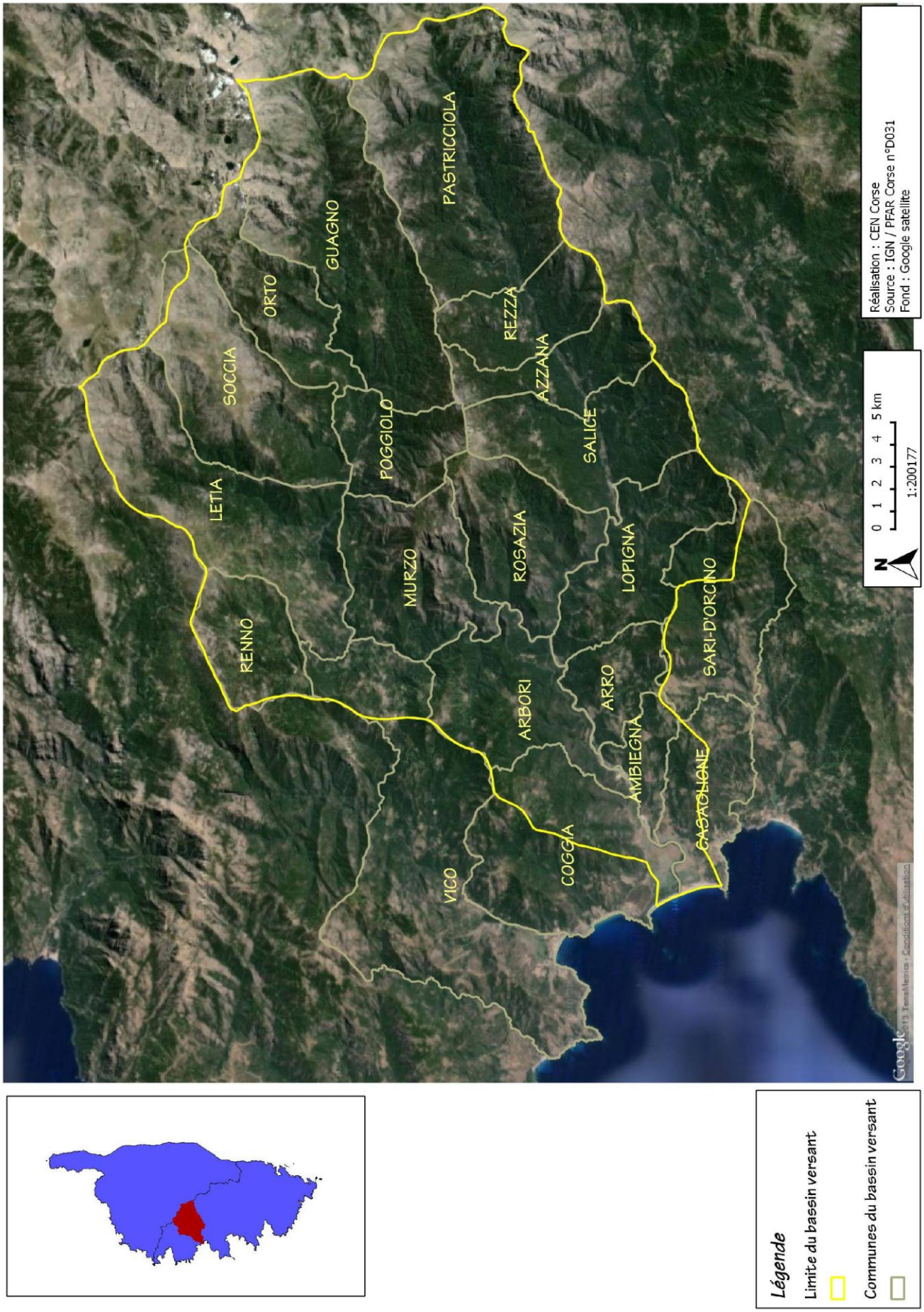

Figure 11 : Bassin versant du Liamone et communes associées

3.2. Géologie, hydrogéologie

« Le bassin versant du Liamone est entièrement constitué de granitoïdes issus d'un cycle plutonique carbonifère. Diférentes zones sont définies à partir de la répartition spatiale des groupes de granitoïdes.
Le lit du fleuve est creusé dans le substratum sur lamajeure partiede son cours. Les terrainscristallins favorisent le ruissellement, ce qui donne naissance à de nopmbreux ruisseaux dontles bassins versants sont de petite superficie. Dans sa partie inférieure, le Liamone développe, entre les berges constituées par le granitoïde, une vaste plaine, remplie par les alluvions quaternaires.
Du point de vue hydrogéologique, les deux domaines se comportent de façon différente.

- *Le domaine granitique au sens large du terme présente uneperméabilité de fissures développée à partir desaccidents géologiques (faille) et favorisée par l'existence d'une couche d'altération arénisée. Lescirculations serontdonc discontinues, et le développement d'une nappe aquifèrenon généralisée. Ladécouverte de ressources aquifères àceniveau seraaléatoire et le débit dans la plupart des cas peu important.*
- *Le remplissage alluvionnaire, de près de 15 m d'épaisseur, est le siège d'une nappe aquifère libre d'accompagnement du fleuve. […] Le domaine alluvial est constitué par des sables et des graviers de granulométrie variable, avec des intercalations de niveaux argileux ou limoneux. Ces roches meubles […] recèlent une nappe aquifère généralisée, libre, soutenue vraisemblablement par la rivière qui l'alimente ou la draine suivant les saisons. […] Actuellement, plusieurs forages sont en exploitation. »* (Bar, 2001).

3.3. Climat

Les précipitations moyennes annuelles sont variables sur l'ensemble du bassin versant.

De plus, du fait, du fait de sa position, le bassin versant du Liamone est concerné par trois types de climat : méditerranéen doux et humide de 0 à 600 m ; méditerranéen d'altitude de 600 à 1200 m ; méditeranéen de haute altitude au-dessus de 1200 m.

4. Phase de concertation / communication

4.1. Constitution d'un comité de suivi

Dans le cadre du suivi d'inventaire, un comité de suivi a été mis en place, réunissant les différents acteurs locaux : collectivités, services de l'Etat, usagers, associations de protection de la nature, pêcheurs, etc.

Membres du comité de suivi « inventaire Zones Humides Liamone » :

- Partenaires institutionnels : **DREAL** (Bernard Recorbet, Julia Culioli), **AERMC** (Laurence Errecade, puis Sylvie Orsonneau), **OEC** (Gwenaëlle Baldovini).
- Collectivités territoriales : **Conseil général de Corse-du-Sud** (Jean-Michel Dirosa); **Mairies des 20 communes du bassin versant** (Ambiegna (Jean-Toussaint Poli), Arbori (Jean-Pierre Giafferi), Arro (Christian Angelini), Azzana (Jean-Pierre Giacomoni), Casaglione (Julien Colonna), Coggia (Thomas Coggia), Guagno (Paul-Joseph Colonna), Letia (*Jean-Luc Chiappini puis* Marie-Dominique Chiappini), Lopigna (Alain Nebbia), Murzo (Dorothée Vellutini), Orto (Nicolas Rutily), Pastricciola (Ange-Félix Pinelli), Poggiolo (Angèle Pinelli), Renno (Joselyne Mattei-Fazy), Rezza (Jean-François Nicoli), Rosazia (André Marchi), Salice (François Giordani), Sari-d'Orcino (Michel Pinelli), Soccia (Jean-Baptiste Sabiani), Vico (François Colonna) ; **Communauté de communes des Deux-Sorru puis communauté de communes des Deux-Sorru / Cruzzini-Cinarca**.
- Partenaires scientifiques et techniques : **DDTM** (Sylvain Laux, Christine Rodriguez) ; **ONEMA** (Joseph Mattei) ; **Université de Corse** (Christophe Mori, Antoine Orsini) ; **CBC** (Laëtitia Hugot) ; **ODARC** (Julie Demartini) ; **BRGM** (Nicolas Frissant) ; **ONF** (Olivier Louis) ; **CdL** (Fabienne Galleras) ; **Chambre d'Agriculture de Corse-du-Sud** (Rita Ouairy, Marion Valentini) ; **PNRC** (Pasquale Simeoni) ; **Fédération de la pêche** (Cathy d'Ornano).
- Usagers : **Association pour la protection de la ressource en eau de la région Coggia-Sagone-Vico** (Constantin Mattei) ; **A Pesgica salginga** (Dominique Poli) ; **FFME** (Paul-André Acquaviva).

Les membres du comité de suivi ont été définis par **proposition** de l'équipe en charge du projet au sein du Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse, puis **amendement et validation** par l'AERMC et la DREAL Corse.

Ce comité avait pour objectifs, **d'informer** les collectivités et partenaires sur le projet, les méthodes et l'avancement de l'inventaire, ensuite de permettre une **concertation** au cours des différentes phases de la démarche, enfin de **valider** la méthode et discuter les rendus.

Deux réunions ont été organisées au cours de l'étude.

La première, qui s'est déroulée le 22 mars 2012, a permis de **présenter** le projet à l'ensemble des partenaires, **interroger** les élus concernant la présence de zones humides sur leur territoire communal, **informer** sur la méthode utilisée pour l'inventaire et **valider** la composition du comité technique. La présentation et le compte-rendu sontrespectivement placés en annexes 1 et 2.

La deuxième réunion, qui s'est tenue le 13 décembre 2013, a permis de **présenter** et **discuter** les résultats de l'inventaire. Elle a été l'occasion de présenterla plaquette de diffusion sur l'inventaire des zones humides (présentation en annexe 3 et compte rendu en annexe 4).

4.2. Constitution d'un comité technique

A l'instar du comité de suivi, un comité technique a été créé, composé d'opérateurs technique et scientifiques et ayant pour objectifs de guider et valider notre inventaire d'un point de vue technique.

Membres du comité technique :

- Partenaires institutionnels : **AERMC** (Laurence Errecade puis Sylvie Orsonneau), **DREAL** (Bernard Recorbet, Julia Culioli), **OEC** (Gwenaëlle Baldovini)
- Partenaires scientifiques et techniques : **DDTM** (Sylvain Laux, Christine Rodriguez) ; **ONEMA** (Joseph Mattei) **; Université de Corse** (Christophe Mori, Antoine Orsini) ; **CBC** (Laëtitia Hugot) ; **ODARC** (Julie Demartini) ; **BRGM** (Nicolas Frissant) ; ONF (Olivier Louis) ; **CdL** (Fabienne Galleras) ; **Chambre d'Agriculture de Corse-du-Sud** (Rita Ouairy, Marion Valentini) ; **PNRC** (Pasquale Simeoni) ; **Fédération de la pêche** (Cathy d'Ornano).
- Usagers : **Association pour la protection de la ressource en eau de la région Coggia-Sagone-Vico** (Constantin Mattei).

La composition du comité technique a été **définie** par proposition des agents du CEN Corse en charge du projet (en relation avec le territoire d'étude), puis **amendée** et **validée** par l'AERMC et la DREAL Corse.

Le comité technique était chargé de **discuter** et **valider** la méthode proposée par le CEN Corse pour l'ensemble de la démarche. Chacune des étapes de la mission a fait l'objet d'une validation devant ce comité.

Trois réunions ont été organisées avec ce comité au cours de l'étude :

1. 25 avril 2012 : Présentation du projet et validation de la méthodologie adoptée dans le cadre de l'inventaire (présentation en annexe 5 ; compte-rendu en annexe 6) ;
2. 24 octobre 2012 : Présentation des investigations de terrain en cours d'analyse (présentation en annexe 7 ; compte-rendu en annexe 8) ;
3. 05 avril 2013 : Présentation et validation du choix des zones humides prioritaires ; validation de la plaquette d'information sur les zones humides et les inventaires (présentation en annexe 9 ; compte-rendu en annexe 10).

4.3. Réalisation d'une plaquette d'information

La plaquette a été élaborée par l'équipe en charge du projet (figure 12), puis soumise pour amendement et validation au comité technique. Cette plaquette d'information vise particulièrement les communes concernées par les inventaires.

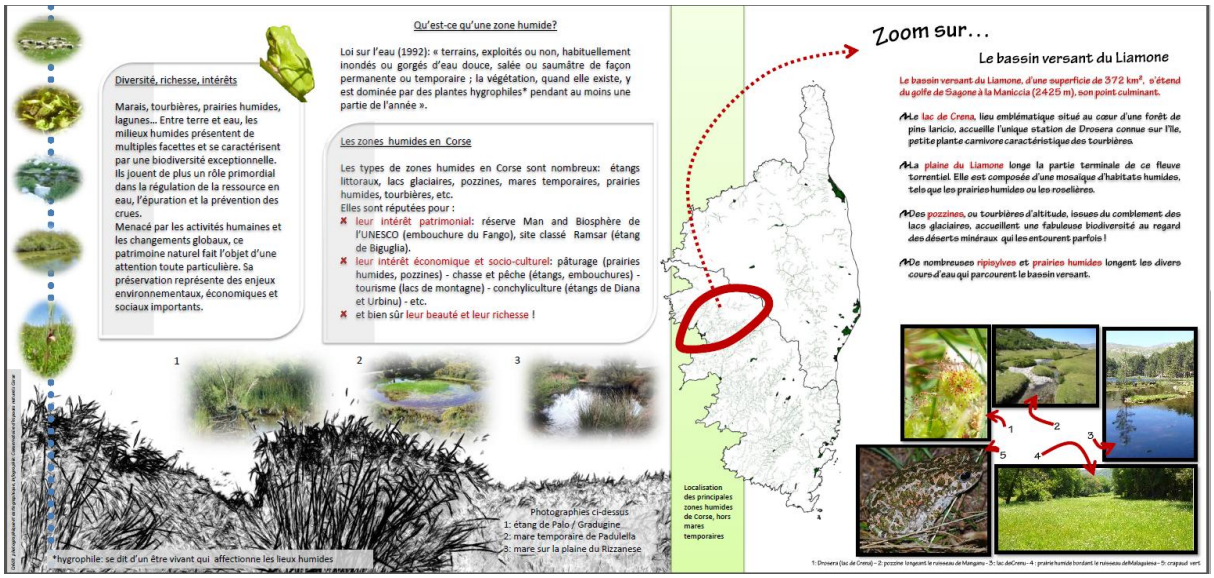

Figure 12 : Verso de la plaquette d'information.

La plaquette, imprimée par la DDTM (format de 446 x 210 mm) en 250 exemplaires sur du papier mat cartonné, a été diffusée aux communes et aux différents partenaires par les services de la DDTM et de la chambre d'agriculture de Corse-du-Sud.

5. Méthodologie d'inventaire

Selon la méthodologie préconisée dans le cahier des charges et issue de la méthodologie AERMC (guide technique n°6), l'inventaire a été découpé en plusieurs phases. La première consiste en un bilan des connaissances cartographiques et bibliographiques. L'ensemble de ces informations permet de dresser un premier portrait des zones humides présentes et connues sur le bassin versant. Puis, dans un deuxième temps et afin de compléter les lacunes de ce portrait, une recherche approfondie des zones « humides potentielles » présentes sur le bassin versant est réalisée à l'aide de différents outils cartographiques. Ainsi, au terme de l'ensemble de ces recherches est obtenue l'enveloppe de référence des zones humides présente sur notre zone d'étude.

De plus, le CEN Corse avait pour obligation d'inventorier sur le bassin versant du Liamone toute zone humide dont la superficie est au moins égale à 1 000 m².

5.1. Cadre général

Notre méthodologie d'inventaire s'appuie en partie sur la méthodologie proposée par Mérot *et al.* (2000), à savoir une méthode de délimitation en trois étapes :

- Les zones humides potentielles : zones au sein desquelles il y a une forte probabilité d'identifier des zones humides effectives.
- Les zones humides effectives : il s'agit de la zone humide proprement dite, délimitée selon des critères de végétation et de pédologie.
- Les zones humides efficaces : il s'agit de la zone humide qui assure, d'un point de vue anthropique, une fonction donnée (régulation hydraulique, biogéochimique, écologique…).

5.2. Délimitation de l'enveloppe de référence des zones humides potentielles

5.2.1. A partir des pré-localisations existantes

La première phase du travail consiste à collecter les différentes informations existant déjà sur les zones humides présentes sur le territoire d'étude.

- Pré-localisations : reccueil les données cartographiques

Les données sont collectées auprès des différents services de l'état (DREAL, DDTM, CGDD, etc.). Il existe de nombreuses données téléchargeables en ligne.

Le CEN-Corse a établi une liste des données disponibles pour la Corse :

Tableau 2 ***: Données disponibles sur les zones humides utilisables pour la Corse.***

Données	Où télécharger la donnée ?
Milieux à composantes humides	Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD). Téléchargeable sur le lien suivant : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/265/1136/milieux-composante-humide.html
Atlas des zones inondables (AZI)	(Observatoire du développement durable : http://observatoire-v.ac-corse.fr/CatalogAtlas/) : - ALE : Cartographie régionale de l'**aléa** résultant de la compilation de l'ensemble des études d'inondabilité d'approche hydraulique - REG : Cartographie régionale des **zones de réglementation** spécifique inondation de l'occupation des sols résultant de la compilation des études d'inondabilité d'approche hydraulique

	- ZIN : Cartographie régionale des principales unités géomorphologiques de la plaine alluviale résultant de la compilation des études d'inondabilité
Registre Parcellaire Graphique	http://www.data.gouv.fr/
Données SDAGE (liées à l'eau)	http://siecorse.eaurmc.fr
Eau souterraine	www.ades.eaufrance.fr
SODETEG (Habitats)	Atlas cartographique de l'observatoire du développement durable de la Corse
Occupation du sol (Corine land Cover)	Service de l'observation et des Statistiques (SoeS) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)
Habitats Natura 2000	Atlas cartographique de l'observatoire du développement durable de la Corse
Données pédologiques	ODARC
Les roselières en France métropolitaine : prem ier inventaire (1998-2008)	http://carmen.carmencarto.fr/38/roselieres.map
Géoportail	http://www.geoportail.fr
Géofoncier	http://www.geofoncier.fr
Google Map	http://maps.google.fr/maps?hl=fr&tab=wl
Agence de l'eau (Carmen)	http://carmen.carmencarto.fr/80/siecorse.map
Calcul de panorama	http://www.udeuschle.selfhost.pro/panoramas/makepanoramas.htm
Vision 3D	http://www.spaceyes.com/index.php?option=com_content&task=blogcategory&id=15&Itemid=148
Géodarc	http://www.odarc.fr/modules.php?name=Sections&sop=viewarticle&artid=69&mmg=3,190
Office de l'Environnement de la Corse (OEC)	http://carto.oec.fr/oec/authent.inc.php

- Synthèse bibliographique des « porter à connaissance » sur les zones humides et des données réglementaires disponibles.

5.2.2. A partir de l'analyses d'indices de présence

Le bilan des connaissances permet de brosser un portrait préliminaire des zones humides existantes et connues sur le bassin versant. Par la suite, ce premier travail est complété par une recherche de zones humides potentielles à travers l'analyse d'indices de présence. Cette analyse se décline sous diverses formes.

Répartition des espèces animales et végétales liées aux zones humides

- Base de données OGREVA (gérée par la DREAL de Corse) : les données nous sont transmises gracieusement par la DREAL, par le biais d'une convention entre nos deux structures. Les données concernent toutes les espèces végétales et animales présentes sur notre zone d'étude. Nous avons par la suite extrait les espèces indicatrices de zones humides ;
- Données du Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) : nous avons gracieusement obtenu de la part du CBNC l'ensemble des données géo-référencées et non géo-référencées pour les espèces végétales indicatrices de zones humides. La liste des espèces indicatrices de zones humides a été élaborée à partir de la liste nationale (annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement). Il est précisé dans l'arrêté que la liste nationale peut être déclinée au niveau régional, par arrêté préfectoral. Nous avons donc élaboré une liste régionale (voir annexe 11). A ce jour, cette liste n'est pas définitive, car elle n'a pour le moment fait l'objet d'aucune vérification de la part du CBNC. Nous espérons cependant que dans les années à venir, notre collaboration avec le CBNC puisse aboutir à la validation d'une liste par arrêté préfectoral.

Analyse des fonds de carte IGN

- Scan 25 : Les zones humides potentielles peuvent être recherchées sur les Scan 25 à travers l'analyse des toponymies, courbes de niveau, figurés particuliers, tracés des cours d'eau, etc.
- Orthophotos : Photo-interprétation des végétaux

Cette méthode repose sur l'identification des groupements végétaux. Elle se fait à partir :

- **d'orthophotos vraies couleur** provenant de la BD ortho (IGN) : la délimitation de zones humides potentielles se fait visuellement.
- **d'orthophotos infra-rouge** provenant de la BD ortho (IGN) : cette méthode permet différencier les végétaux selon leur activité photosynthétique, les végétaux de bords de cours d'eau ou de zones souvent inondées sont reconnaissables par une couleur rouge plus claire. Les zones humides apparaîtront parfois mieux que sur une orthophoto classique.

Les fonds cartographiques de l'IGN (mis à disposition dans le cadre de l'adhésion du CEN-Corse au groupement géomatique CIGEO ; protocole n°8632 IGN 2003 ; licence d'utilisation de fichiers IGN/PFAR Corse n°D031) utilisés pour **l'analyse** et la **photo-interprétation** des végétaux sont composés de :

- Données RGE 2007 contenant :
  - BD TOPO : BD CARTHO (Limites administratives, hydrographie, réseaux routiers), BD ALTIMETRIE (MNT)
  - SCAN 25 (IGN 25000ème)

- SCAN 100 (IGN 100000ème)
- BD ORTHO (Orthophotos aériennes)

- BD CARTHAGE (cours d'eau et zones hydrographiques, basé sur l'hydrographie de la BD CARTHO). Le réseau hydrique est amélioré par l'IGN et AERMC, à partir de celui de la BD Cartho.
- BD ORTHO IRC (Système d'Information sur le Nature et les Paysages, SINP).

Compléments d'informations : recherche des zones humides anciennes

A travers l'analyse de cartes et de photographies anciennes, certains indices révèlent parfois la présence passée de zones humides. Il est possible de suivre l'évolution de ces dernières au cours du temps, de l'assèchement au détournement des cours d'eau, etc.

Pour cela, nous avons travaillé à partir des photographies aériennes anciennes de l'IGN (téléchargement à partir de Géoportail) ainsi que les cartes de l'Etat-major, disponibles en ligne sur Géoportail.

Autres méthodes testées

Télédétection

Cette méthode repose sur la caractérisation des habitats à partir d'images satellitales. Les images utilisées proviennent du satellite Land sat et les habitats sont caractérisés grâce à l'utilisation du logiciel Envi4.

Cette méthode, après avoir été testée, a finalement été abandonnée par manque de formation à l'utilisation du logiciel Envi4.

Modélisation topographique

Cette approche repose sur l'utilisation des modèles numériques de terrain (MNT), permettant de pré-localiser les contextes hydrogéomorphologiques favorables à la formation de zones humides par saturation en eau.

Cette méthode a été testée avec l'aide de Frédérique Bosseur (université de Corte), sans succès.

Recherche auprès des acteurs locaux

Aucun résultat n'a été obtenu par ce biais

5.3. Caractérisation/délimitation des zones humides effectives

Cette phase a pour objectifs de :

5.3.1. Valider les zones humides « effectives »

Par un passage sur le terrain, il s'agit de vérifier le caractère humide par les critères botaniques et pédologiques pour l'ensemble des zones humides potentielles définies sur le bassin versant.

5.3.2. Caractériser les zones humides effectives

Il s'agit de diagnostiquer :

- l'importance des fonctions hydrologiques, des valeurs socio-économques, et de l'intérêt patrimonial ;
- l'état de la zone humide.

Ces éléments sont évalués d'après des indicateurs de terrain, issus de sources diverses et synthétisées dans le « guide méthodologique de réalisation de l'étude préalable au contrat territorial « milieux aquatiques » - volet zones humides – sur le département du Finistère » (CAMA-29, 2010).

Le tableau suivant présente l'exemple des indicateurs à relever sur le terrain pour évaluer la fonction « ralentissement des ruissellements et réduction des forces érosives ».

Tableau 3 *:* liste des indicateurs de terrain pour évaluer la fonction « ralentissement des ruissellements et réduction des forces érosives » pour une zone humide

Indicateurs	Paramètres d'évaluation	Source(s)
Couverture végétale	Type de végétation, occupation du sol (réduction des forces érosives)	AERMC
Pente		AERMC
Taille du cours d'eau (cas des berges, ripisylves)	Petit cours d'eau : végétation herbacée (+) Grands cours d'eau à berges hautes : végétation arborée (+)	AERMC

Le tableau 4 illustre ensuite les valeurs de référence concernant la fonction « biodiversité » pour les différents types de zones humides (AERMC, 2008).

Les valeurs obtenues sont comparées avec des valeurs théoriques de référence, afin d'attribuer un résultat final, c'est-à-dire importance nulle, faible, moyenne ou forte pour chaque rôle.

Les résultats sont ensuite reportés sur une fiche de terrain (annexe 12).

Tableau 4 : Valeurs de référence pour la fonction « biodiversité » associée aux différents types de zones humides

Type SDAGE		Sous-types de zones humides	
1	Grands estuaires	Absent du bassin RM et C	
2	Baies et estuaires moyens-plats	Baies et estuaires moyens-plats	
		Vasières	
3	Marais et lagunes côtiers	Marais et lagunes côtiers	
4	Marais saumâtres aménagés	Marais saumâtres aménagés	
5	Bordures de cours d'eau	Ripisylves	
		Vasières	
6	Plaines alluviales	Prairies alluviales	
		Forêts alluviales	
		Bras morts et secondaires	
		Marais alluviaux	
		Grèves et bancs d'alluvions	
		Berges végétalisées	
		Berges nues	
7	Zones humides de bas-fonds en tête de bassin	Marais	
		Prairies humides	
		Tourbières	
		Milieux fontinaux	
		Petites zones humides de fond de vallée	
8	Régions d'étangs	Etangs (>1000m²)	
9	Plans d'eau et leur bordure (plus de 6m de profondeur)	Bordures de plans d'eau	
10	Marais et landes humides de plaines et plateaux	Marais	
		Prairies humides	
11	Zones humides ponctuelles	Mares et étangs isolés	
12	Marais aménagés dans un but agricole	Marais cultivés, rizières	
13	Zones humides artificielles	Carrières réaménagées	
		Bassins de décantation et autres	

rôle important

rôle moyen

rôle positif et/ou négatif

rôle négatif

absence de rôle avéré

5.3.3. Délimiter chaque zone humide

L'Agence de l'Eau RMC préconise de raisonner par unité de fonctionnement et non par unité spatiale, à savoir qu'une zone humide regroupant plusieurs types SDAGE distincts doit être divisée en autant de zones humides distinctes (zone humide n°1 = type SDAGE n°1 ; zone humide n°2 = type SDAGE n°2, etc.). Le CEN-Corse a souhaité ajouter une délimitation spatiale par « unité fonctionnelle », comme il est préconisé dans la typologie Mérot *et al.* (2000). Il s'agit de regrouper des zones humides ayant un fonctionnement hydrologique commun et une cohérence écologique. Cette typologie permet notamment de distinguer des zones humides dans des milieux continus tels que les bords de cours d'eau.

La figure 13 permet d'illustrer le concept d'unité fonctionnelle. Toutes les zones humides présentées ici sont des ripisylves. Entre le cours d'eau principal et ses affluents, la ripisylve est parfaitement continue, ne formant qu'une seule unité spatiale, donc a priori une seule zone humide. Hors, dans un souci d'analyse, le concept d'unité fonctionnelle est appliqué. On considère alors que la ripisylve d'un affluent forme une unité écologique cohérente, ainsi que la ripisylve du cours d'eau principal, même si sur ce dernier la ripisylve est parfois fragmentaire. On obtient donc quatre zones humides, une par cours d'eau.

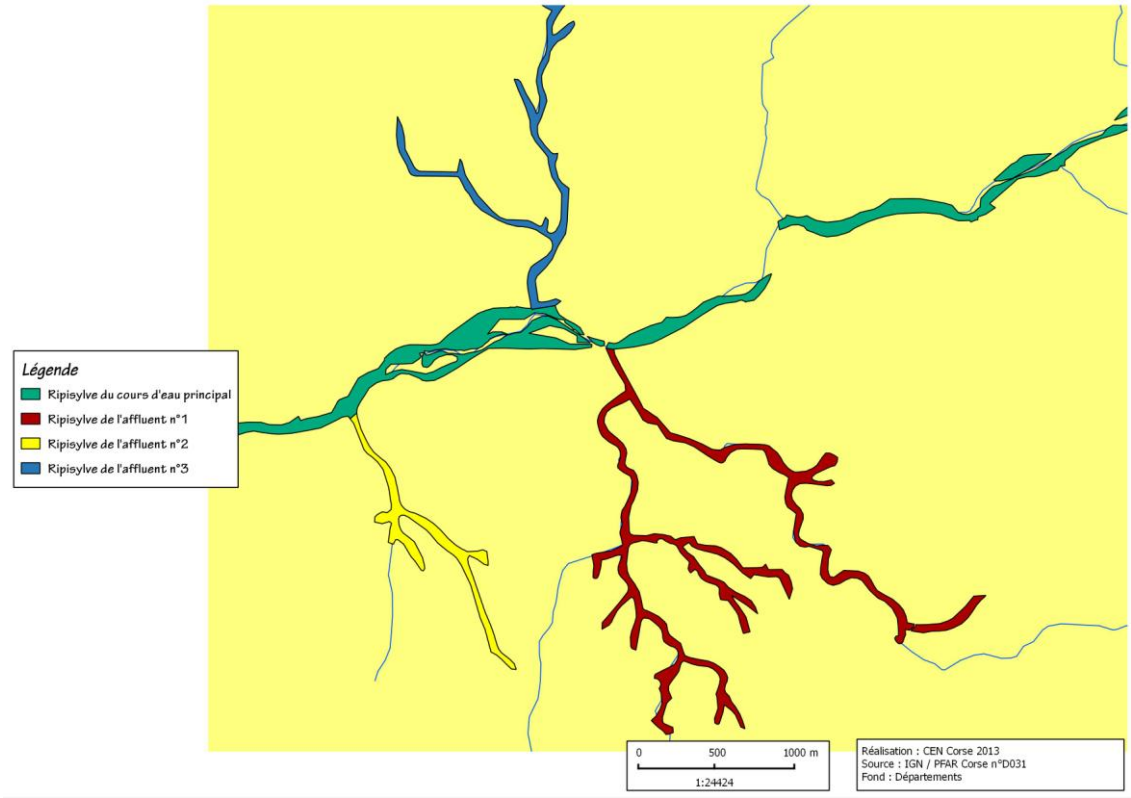

Figure 13 : Illustration du concept d'unité fonctionnelle

5.4. Détermination des zones humides prioritaires

Le choix des zones humides prioritaires se fait à partir d' « indicateurs de priorisation », déterminés sur la base de la méthodologie d'inventaire de l'Agence de l'Eau RMC (guide technique n°6) et la méthodologie déclinée par les Parcs Naturels Régionaux de la région PACA.

Le tableau 5 présente les indicateurs de priorisation ainsi que l'importance qu'ils procurent à la zone humide concernée en fonction de leur valeur :

Tableau 5 : indicateurs de priorisation et valeur associée dans le cadre de la riorisation des zones humides

Indicateur	Faible importance	Grande importance
Type SDAGE	Largement représenté sur le bassin versant	Faiblement représenté sur le bassin versant
Importance des fonctions hydrologiques, intérêts patrimoniaux, valeurs socio-économiques	Faible importance des fonctions et valeurs, intérêt patrimonial	Grande importance des fonctions et valeurs, intérêt patrimonial
Zone humide isolée ou participant d'un continuum	Zone humide isolée	Zone humide participant d'un continuum
Etat des connaissances	Bonnes connaissances	Peu ou pas de connaissances
Statut et gestion	Zone humide bénéficiant d'une gestion	Aucune gestion
Etat	Bon	Mauvais
Menaces	Pas ou peu de menaces	Zone humide menacée

Les données obtenues sont ensuite croisées avec l'analyse des enjeux présents sur le territoire. Cette dernière étape permet d'obtenir la liste des zones humides prioritaires sur l'ensemble du bassin versant.

L'évaluation des indicateurs est réalisée « à dire d'experts », c'est-à-dire sans attribution de note. En effet, à l'heure actuelle, il n'existe pas encore de méthodologie éprouvée sur le territoire corse.

6. Résultats

6.1. Les enjeux identifiés sur le territoire

Enjeu lié à la qualité de l'eau

1/ Etat chimique des masses d'eau superficielles

D'après le SDAGE de Corse, les principaux cours d'eau du bassin versant (Liamone, ruisseau de Catena, ruisseau de Zoicu, ruisseau de l'Albelli, ruisseau de Botaro) ont un objectif d'atteinte du bon état chimique des eaux pour 2015.

Quatre stations de qualité des eaux superficielles existent pour l'ensemble du bassin versant :

- Cruzzini à Azzana : Indéterminé ;
- Liamone à Arbori : Mauvais (2007-2009) dû à la présence de Tributylétain puis bon état chimique (2010-2012), mais présentant des traces de cuivre (2010) ;
- Liamone à Casaglione : indéterminé;
- Liamone à Murzo : indéterminé.

Les sources de pollution :

- La présence de **tributylétain** n'état pas due à une pollution de l'eau mais à un mauvais entretien du matériel d'analyse (Laux, *comm. pers*.).
- Même si à ce jour, la présence de **cuivre** n'est pas totalement expliquée, il est probable qu'elle provienne d'une ancienne exploitation viticole (Simeoni, comm. pers.).

Embouchure du Liamone :

D'après Innocenzi (2012), depuis 1993, les relevés (pont du Liamone) montrent des taux excessifs de bactéries (streptocoques, coliformes, et *Escherichia coli*) bien au-delà des limites impératives.

Avant 2001, les taux *d'E. coli* sont restés sous la valeur seuil, sauf en 1996 et 1997.

Depuis 2002, les taux sont toujours restés supérieurs à la valeur seuil, sauf en 2004 et 2007.

2/ Eaux de baignade

Critères d'appréciation de la qualité de l'eau (ministère des affaires sociales et de la santé) :

« L'appréciation de la qualité de l'eau est effectuée selon les dispositions du code de la santé publique reprenant les critères de directives européennes.

La qualité des eaux de baignade est évaluée au moyen d'indicateurs microbiologiques (bactéries) analysés dans le cadre du contrôle sanitaire organisé par les ARS. Les analyses microbiologiques effectuées concernent la mesure des germes (bactéries) témoins de contamination fécale. Ces micro-organismes sont normalement présents dans la flore intestinale des mammifères, et de l'homme en particulier. Leur présence dans l'eau témoigne de la contamination fécale des zones de baignade. Ils constituent ainsi un indicateur du niveau de pollution par des eaux usées et traduisent la probabilité de présence de germes pathogènes. Plus ces germes sont présents en quantité importante, plus le risque sanitaire augmente.

Les bactéries recherchées en laboratoire sont :

- les *Escherichia coli*;
- les entérocoques intestinaux. »

Le bassin versant du Liamone compte 6 stations de prélèvement sur les cours d'eau du bassin versant (dont une au niveau de l'embouchure du Liamone) et 3 stations en mer.

Au niveau de l'embouchure du Liamone, l'eau est restée « momentanément polluée » entre 2009 et 2010, puis a été estimée de « qualité moyenne » (2011-2012). C'est durant la saison estivale que les rejets de polluants fécaux sont les plus importants.

Concernant les autres stations, entre 2009 et 2012, les eaux de baignade ont oscillé entre « qualité moyenne » et « bonne qualité », ces deux valeurs représentant des eaux propres à la baignade (figure 14).

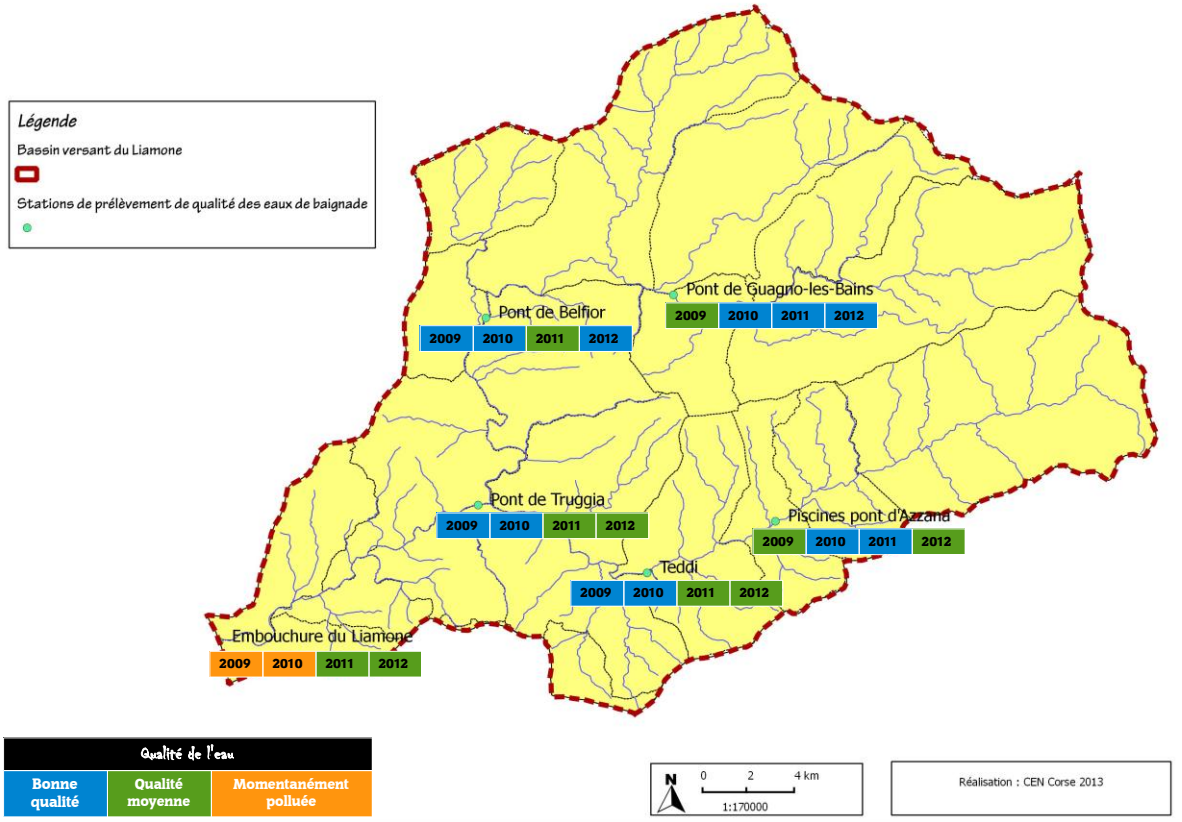

Figure 14 : Qualité des eaux de baignade aux points de prélèvement de 2009 à 2012 (source : ministère des affaires sociales et de la santé)

3/ Alimentation en eau potable

- Les prélèvements d'eau potable sur l'ensemble du bassin versant

Sur le bassin versant du Liamone, environ 70 points de prélèvement sont identifiés (forages, sources, puits, prises directes). Il faut noter qu'aucune prise d'eau n'existe sur le Cruzzini, tous les prélèvements étant réalisés sur les affluents.

Seuls trois captages d'eau potable bénéficient d'une protection au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (tableau 6).

Tableau 6 : zones de captage bénéficiant d'une protection au titre de la DCE (source : http://www.corse.eaufrance.fr)

Code zone protégée	Nom zone protégée	Code masse d'eau associée	Nom masse d'eau associée
FR02A000048	RIVIERE A CATENA	FRER10674	ruisseau de Catena
FR02A000193	RUISSEAU DE FILICCIONI ZOICU	FRER10918	ruisseau de Zoicu
FR02A000032	RIVIERE U FIUME GROSSU	FRER43	Le Liamone de sa source au Cruzzini

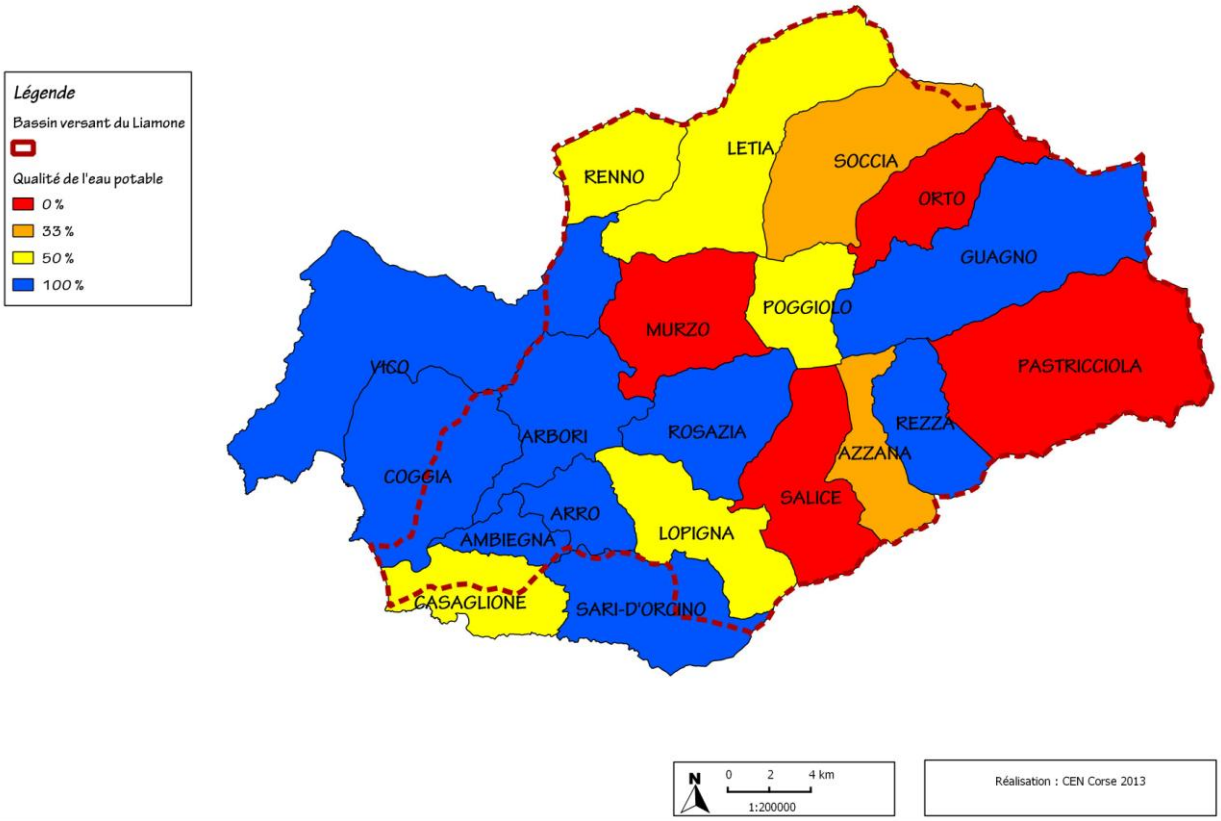

Figure 15 : Conformité sanitaire de l'eau potable dans les communes du bassin versant du Liamone au mois d'octobre 2013 (source : www.sante.gouv.fr). *Les pourcentages sont au pro rata du nombre de stations de prélèvement pour la commune*.

Aucun captage n'est dit « prioritaire » dans le cadre du SDAGE du bassin RMC.

En 2012, une enquête publique a été ouverte en vue de permettre l'acquisition de terrains nécessaires à l'instauration des périmètres de protection immédiate des captages destinés à l'alimentation en eau potable et exploités par le SIVOM de la vallée de la CINARCA et du LIAMONE sur le territoire des communes d'Ambiegna, Arro, Sari d'Orcino, Casaglione, Cannelle, Sant'Andrea d'Orcino et Calcatoggio (source : http://www.corse.pref.gouv.fr/avis-d-enquete-publique-vallee-de-a585.html).

- Conformité de l'eau potable

35 stations de prélèvement en vue de l'analyse de l'eau potable sont situées sur le bassin versant.

Les analyses révèlent des problèmes récurrents de conformité aux normes sanitaires pour un certain nombre de communes. Ces problèmes de conformité sont dûs en majorité à la présence de bactéries fécales. En 2013 a aussi été décelée la présence d'antimoine dans l'eau de Murzo (source : http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-controle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html).

Certaines communes présentent donc une qualité variable de l'eau potable selon la saison (figure 15).

- L'aquifère du Liamone

La plaine alluviale du Liamone dispose d'un aquifère (groupe des « aquifères alluviaux secondaires des basses plaines littorales de Corse ») (figure. 16). Deux forages pour l'eau potable existent en amont de la plaine.

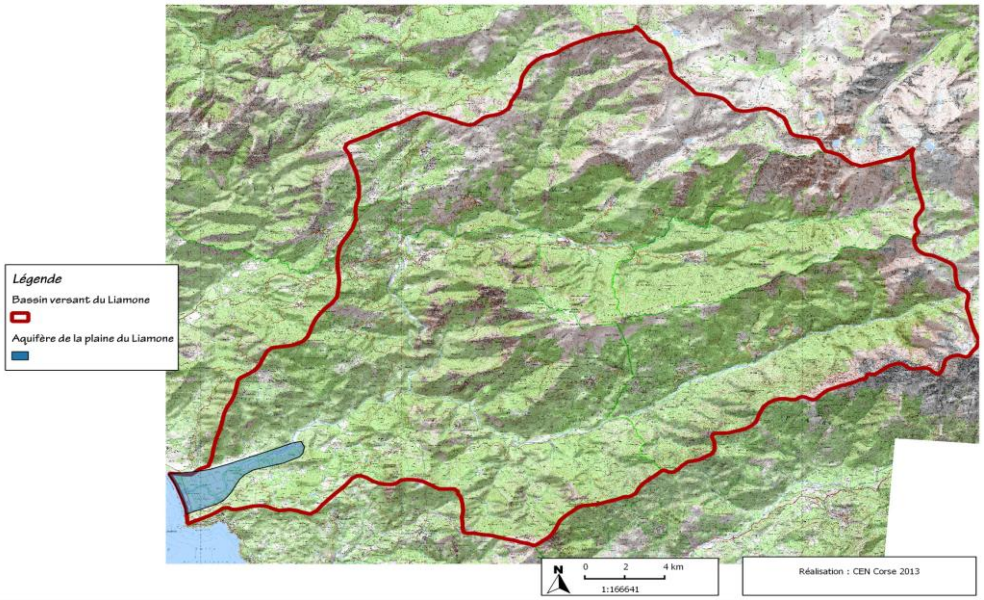

Figure 16 : aquifère alluvial de la plaine du Liamone

La nappe alluviale est sensible :

- Au biseau salé et à l'entrant salé (classé « sensibilité forte », comme tous les aquifères littoraux de Corse) ;
- A la sécheresse ;
- A la pollution.

Des modèles mathématiques de la nappe en régime permanent ont été élaborés pour gérer les problèmes d'intrants salés. Le Programme de Mesures d'Accompagnement du SDAGE 2010-2015 ne prévoit pas de mesure particulière concernant cet aquifère.

4/ Pollution

- Assainissement collectif

13 stations d'épuration existent sur le bassin versant. En 2012, 7 de ces 13 STEP ne possédaient pas les performances conformes à la norme (source : http://siecorse.eaurmc.fr/rejets-collectivites/stations-epuration.php?dept=2A).

La figure 17 et le tableau 7 illustrent la situation.

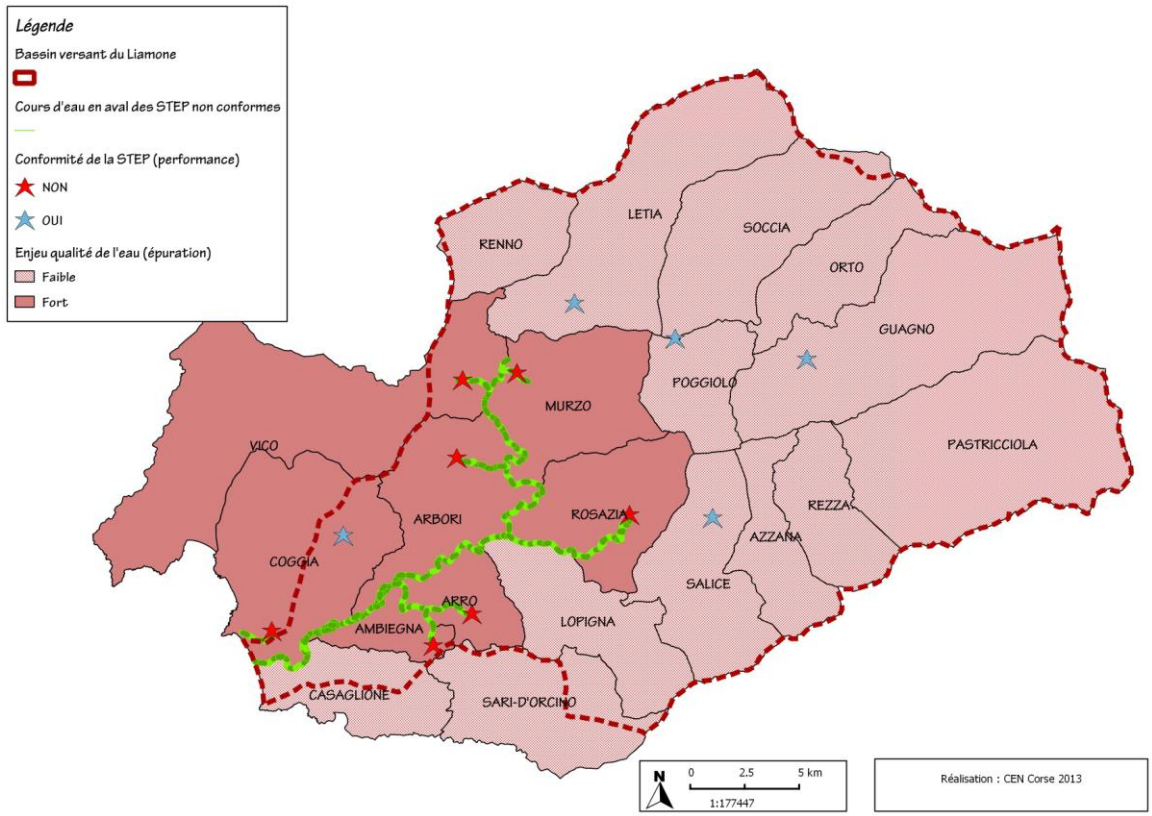

Figure 167 : enjeu lié à la qualité de l'eau (assainissement collectif).

Tableau 7 : Performances des stations d'épuration en 2012 (source : http://siecorse.eaurmc.fr/rejets-collectivites/stations-epuration.php?dept=2A). *Les lignes grisées représentent les STEP non conformes*.

Commune	Nom de la STEP	Conformité de la performance en 2012	Cours d'eau concerné
Ambiegna	STEP de Ambiegna	NON	Chiusellu
Arbori	STEP de Arbori – Mercolaccia	NON	Arbori
Arro	STEP de Arro village	NON	L avazina
Azzana			
Casaglione	STEP de Casaglione village	Pas d'informations	
Casaglione	STEP de Coggia sagone liamone	NON	Liamone
Coggia	STEP de Coggia chef-lieu	OUI	Ruisseau d'Alzi Calivelli
Coggia	STEP de Cogia sagone liamone	NON	Liamone
Guagno	STEP de Guagno - nord	OUI	Ruisseaux de Pisali et Abelli
Letia	STEP de Letia	OUI	Ruisseau de Fontanola
Lopigna			
Murzo	STEP de Murzo	NON	Ruisseau de Valdo
Orto			
Pastricciola			
Poggiolo	STEP de Poggiolo-Guagno	OUI	Ruisseau de Guagno
Renno			
Rezza			

Rosazia	STEP de Rosazia	NON	Ruisseau de Viglianese
Salice	STEP de Salice	NON	Ruisseau de Croce
Sari d'Orcino			
Soccia	STEP de Coggia Sagone Liamone	NON	Liamone
Vico	STEP de Coggia Sagone Liamone	NON	Liamone
Vico	STEP de Vico	NON	Ruisseau de Funtanella

La station d'épuration du SIVOM Vico-Coggia, mise ne service en 1999, est la plus problématique.

Très proche du Liamone et de la mer (800 m et 900 m respectivement), elle est surdimensionnée pour la saison hivernale (raccordement prévu avec la commune de Calcatoggio).

De plus, l'arrêté préfectoral du 24/08/94 (concernant son autorisation de construction) précisait que les rejets de la station auraient dû se faire dans le lit majeur du Liamone. Cette sortie n'a été mise en service qu'en 2012 (DDTM). Jusqu'à cette date, des canaux de drainage servaient de récepteurs et devaient permettre l'évacuation des eaux du Liamone à l'extrémité de la plage San Giuseppe. Or, ces canaux étant eux-mêmes bouchés, ils ne déversaient plus l'eau excédentaire en mer (Innocenzi, 2012).

- Assainissement non collectif

Il a été constaté lors des visites de terrain des rejets d'eaux usées par les habitations privées ainsi qu'un campig sur les abords de la plaine du Liamone (camping « Les couchants »).

- Rejets industriels

Le registre français des émissions polluantes ne signale aucun rejet polluant pour l'ensemble du bassin versant.

Cependant, au niveau du pont du Liamone, les remblais utilisés pour sa reconstruction sont non conformes et présentent des risques de pollution (Innocnezi, 2012).

- Agriculture

D'après la Chambre d'Agriculture de la Corse-du-Sud (2012), bien que les pratiques d'élevage ne génèrent pas de substances chimiques dangereuses, elles sont susceptibles d'altérer la qualité bactériologique des cours d'eau.

La figure 18 illustre la répartition des enjeux « effluents agricoles » par commune (Chambre d'Agriculture de la Corse-du-Sud, 2012).

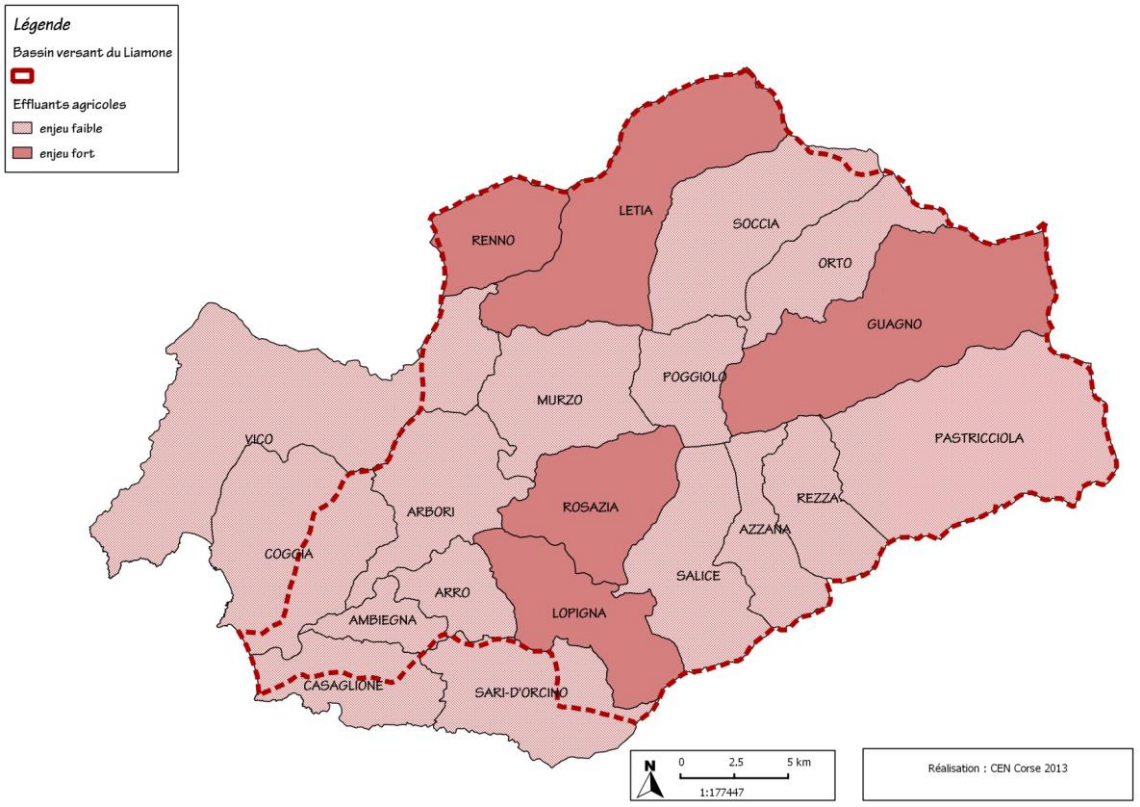

Figure 18 : enjeu qualité de l'eau (effluants agricoles).

Enjeux liés à la quantité de l'eau

1/ Inondations

Aucun PPRI n'a été mis en place sur la plaine alluviale du Liamone (figure 19).

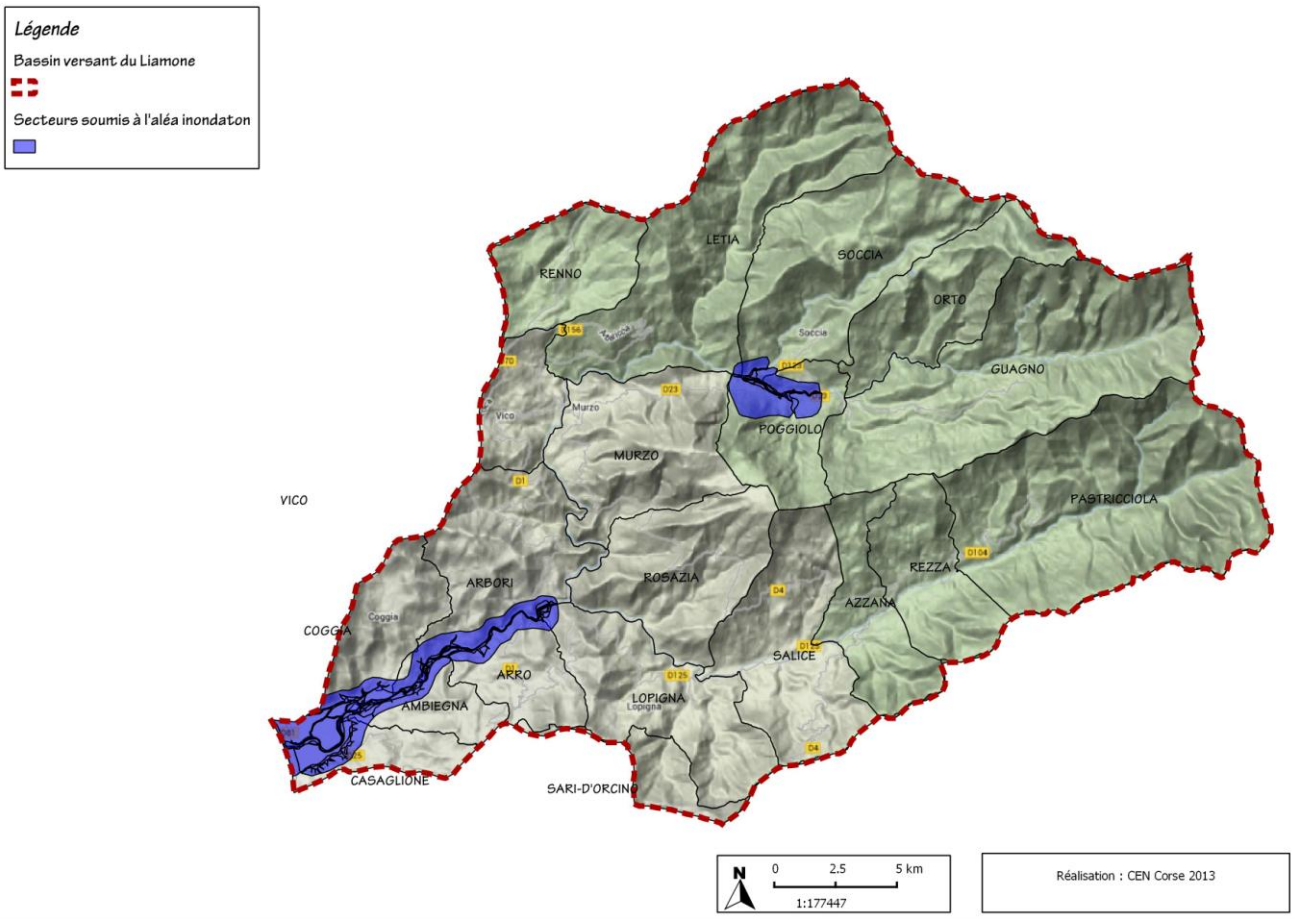

Figure 19 : secteurs à enjeu inondation au sein du bassin versant du Liamone (source : atlas des zones inondables)

2/ Ressource AEP

Une vraie disparité existe entre les communes du bassin versant du Liamone face à la ressource en eau. En effet, certaines communes, comme Lopigna ou Rosazia, montrent des ressources en eau insuffisantes voire juste suffisantes pour la consommation humaine durant la saison estivale (SATEP, 2008).

A contrario, d'autres ont des ressources en eau bien supérieures à leurs besoins, comme la commune d'Arro, par exemple (Innocenzi, 2012).

Enjeux liés à la biodiversité et au paysage

1/ Espèces et habitats remarquables

Le bassin versant du Liamone compte un total de 14 sites classés dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de gestion et préservation d'espaces naturels (figure 20) :

ZNIEFF :

➔ **ZNIEFF de type I** :

- Site n° 940004229 - « Forêt de pins de Libbio-Giardine » ;
- Site n° 940004210 - « Cuvette du lac de Crenu » ;
- Site n° 940031086 - « Gorges du Liamone en amont du pont de Truggia » ;
- Site n° 940004133 - « Embouchure du Liamone » ;
- Une partie du site n° 940004179 « Sommets du Monte d'Oro et de la Punta Migliarello ».

➔ **ZNIEFF de type II** :

- Site n° 940004175 - « Châtaignerai de Guagno-Soccia » ;
- La plus grande partie du site n° 940004242 - « Chataîgneraie Chênaie de Renno-Vico » ;
- Une partie du site n° 940004246 - « Crêtes et hauts versants asylvatiques du Monte Rotondo ».

ZICO :

- Forêt domaniale de Libbio ;
- Une partie de la forêt domaniale de Vero.

Sites Natura 2000 :

ZSC (directive habitats) :

- Site n° FR9402008 - « Lac de Crenu ».

ZPS (directive oiseaux) :

- Site n° FR9412005 – « Haute vallée du Fiume Grosso » ;
- Une partie du site n° FR9412008 – « Chênaies et pinédes de Corse » ;
- Une partie du site n° FR9410113 – « Forêts domaniales de Corse ».

APPB : un prjet est en cours au niveau de l'embouchure du Liamone dans le cadre de la mise en application de la politique nationale SCAP.

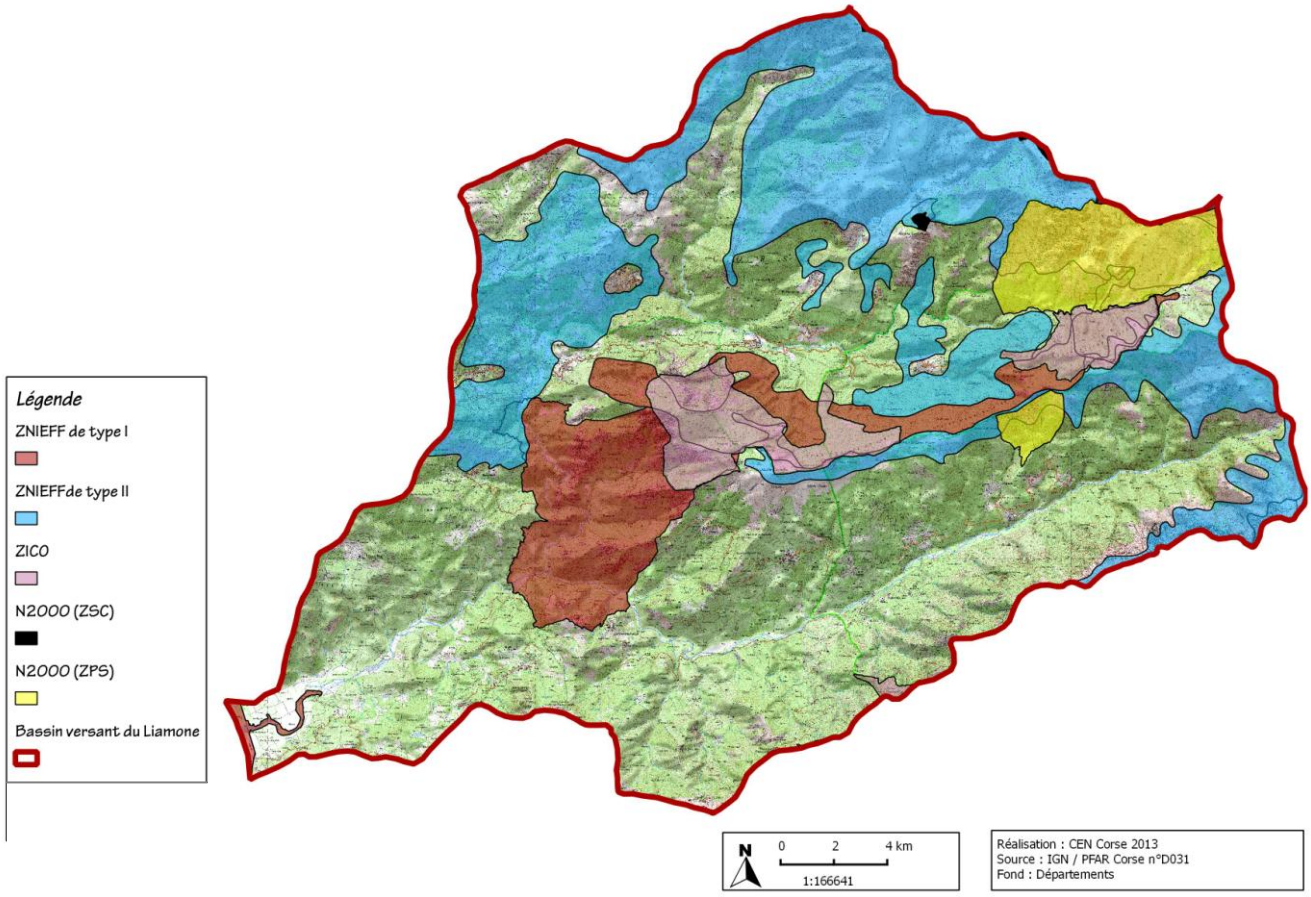

Figure 20 : zones de protections réglementaires

3/ Continuité écologique

Les réservoirs biologiques sont définis par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, art. L214-17 du Code de l'Environnement).

Le SDAGE 2010 - 2015 identifie ces cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux nécessaires au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant. Ces réservoirs biologiques permettront les classements réglementaires des cours d'eau pour 2014 (figure 21).

Sur le bassin versant du Liamone, il y a 7 réservoirs biologiques identifiés (figure 21).

- Le ruisseau de Botaro de la source au Liamone (MEA FRER12117) ;
- Le ruisseau de Barbaraccio de la source au ruisseau de Botaro (MEA FRER12117) ;
- Le ruisseau de Catena de la source au Liamone (MEA FRER10674) ;
- Le Fiume Grossu (Guagno) de la source à l'Albelli (MEA FRER43) ;
- Le Cruzini (MEA FRER43) ;
- Le ruisseau de Ziocu (Filicciconi) de la source à la passerelle à l'aval de la bergerie de l'Arate (MEA FRER10918) ;
- Le Liamone du pont de Trugia à la Méditerranée (MEA FRER42).

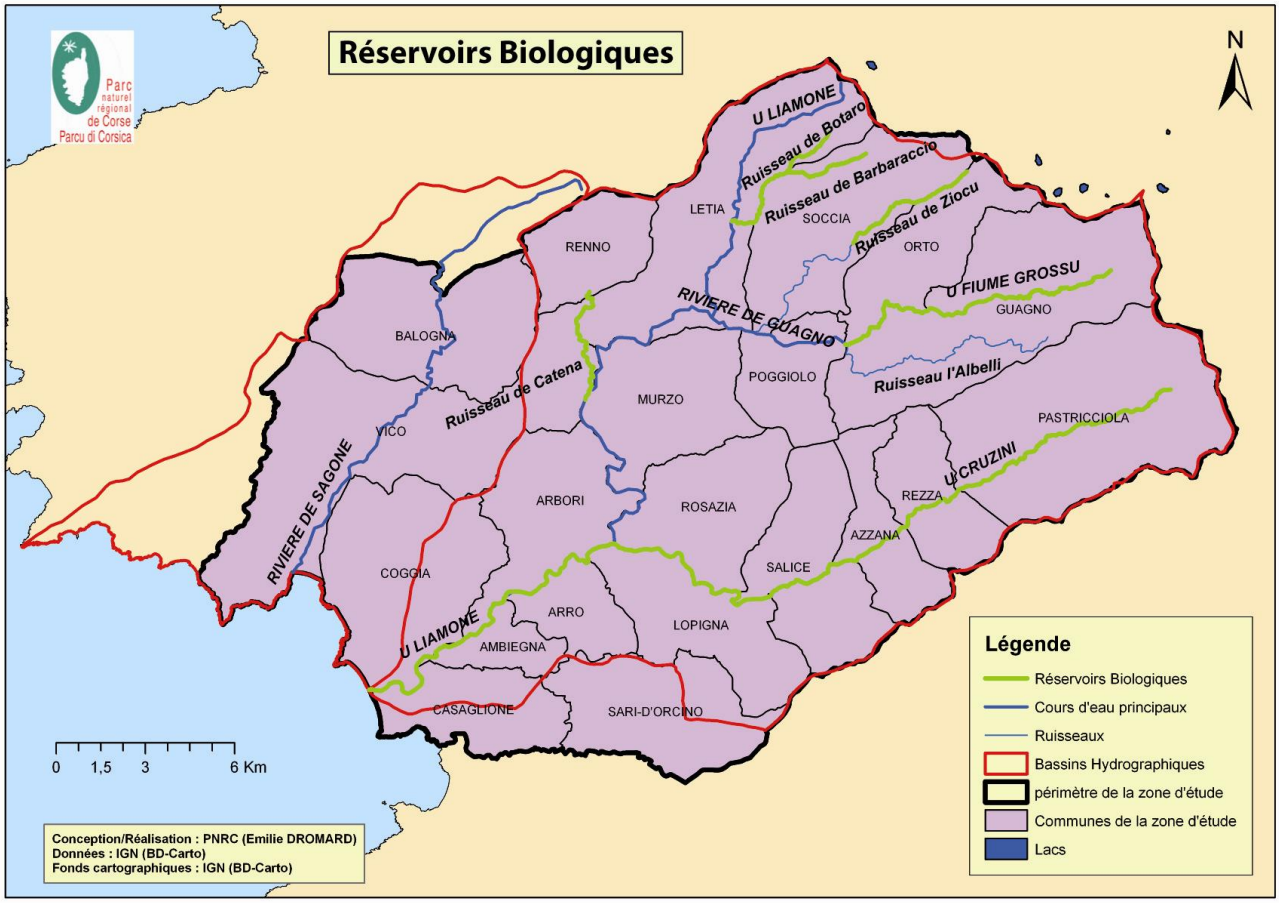

Figure 21 : les réserveoirs biologiques sur le bassin versant du Liamone

Enjeux liés aux usages

1/ Urbanisation

Le bassin versant est relativement peu peuplé. La plus grande concentration d'habitants se situe dans la plaine et aux abords de cette dernière, ainsi que dans le village de Vico (figure 22). C'est à ces niveaux que les enjeux d'urbanisation sont les plus intenses.

On constate dans ces secteurs une forte disparité saisonnière. Au cours de la saison estivale, la pression anthropique est beaucoup plus intense, du fait d'un grand afflux touristique (campings, etc.).

C'est au niveau de la plaine alluviale du Liamone que les pressions constatées sont les plus grandes, avec un certain nombre de constructions « sauvages », ainsi que des zones de remblais.

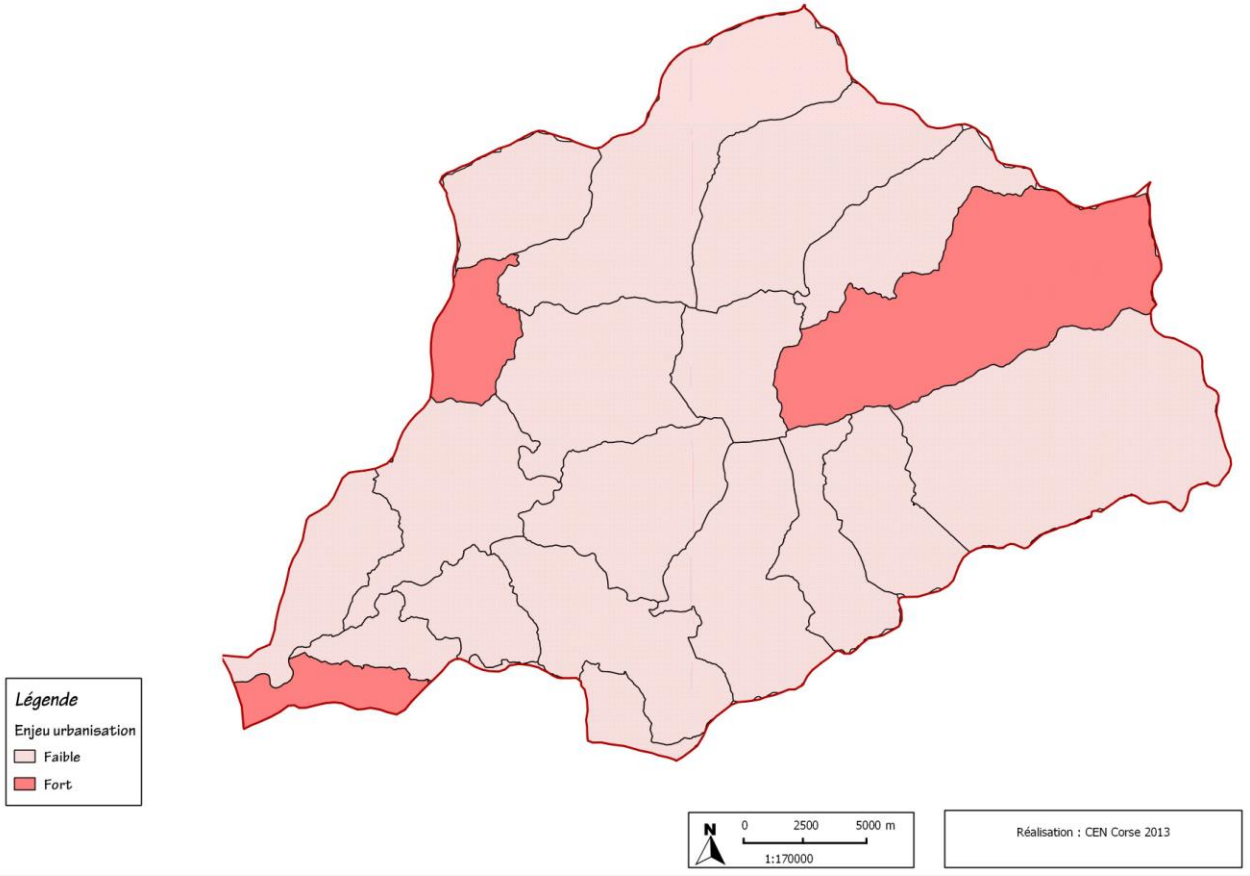

Figure 22 : enjeu urbanisation sur le bassin versant du Liamone

2/ Activités agricoles en déclin

Les zones d'estive semblent plus concernées par l'abandon de pratiques pastorales.

3/ Activités de loisir

Le canyoning est pratiqué sur deux rivières : Catena et Zoicu.

4/ Activités industrielles

Une carrière d'extraction de matériaux subsiste dans la basse vallée du Liamone (figure 23). Illégale depuis 2008, l'activité semble perdurer depuis ce temps malgré une mise en demeure du propriétaire.

Figure 23 : modification du cours du Liamone due au fonctionnement de la carrière d'extraction

De plus, il a existé dans la basse vallée quelques activités d'extraction « sauvages ».

Ces carrières ont fortement impacté le cours du fleuve.

6.2. Enveloppe de référence des zones humides potentielles

6.2.1. Pré-localisations existantes

L'assemblage de 5 couches (tableau 8) obtenues à partir de l'atlas cartographique de l'observatoire du développement durable de la Corse et du Service de l'observation et des Statistiques (SoeS) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) apermis d'obtenir une première carte (figure 24).

Tableau 8 *:* couches cartographiques utilisées dans la construction de l'enveloppe de référence de zones humides pour le bassin nversant du Liamone

Couche	Utilisation dans le cadre de l'étude	Accès / téléchargement
AZI (Atlas des zones inondables)	Lits majeur, mineur, moyen (basse vallée du Liamone)	Atlas cartographique de l'observatoire du développement durable de la Corse
SODETEG (Zonage agro-sylvo-pastoral de la Corse)	Ripisylves principalement ; marais ; plans d'eau ; « végétation des lieux humides »	-Atlas cartographique de l'observatoire du développement durable de la Corse -Amandier *et al*., 1982
Milieux à composantes humides	Divers milieux humides de la basse vallée du Liamone	Service de l'observation et des Statistiques (SoeS) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)
Base de données CORINE Land Cover	Marais de la basse vallée du Liamone	Service de l'observation et des Statistiques (SoeS) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)
Cartographie d'habitats Natura 2000	Habitats humides inventoriés dans les périmètres désignés*	Atlas cartographique de l'observatoire du développement durable de la Corse

** L'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 (précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement) précise la liste des habitats indicateurs de zones humides. Cette liste peut être déclinée au niveau régional. Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse n'a pas élaboré de liste proprement dite, le travail par le Conservatoire Botanique de Corse sur les habitats n'étant à ce jour pas abouti. Il est souhaitable que ce travail puisse avoir lieu dans les années à venir.*

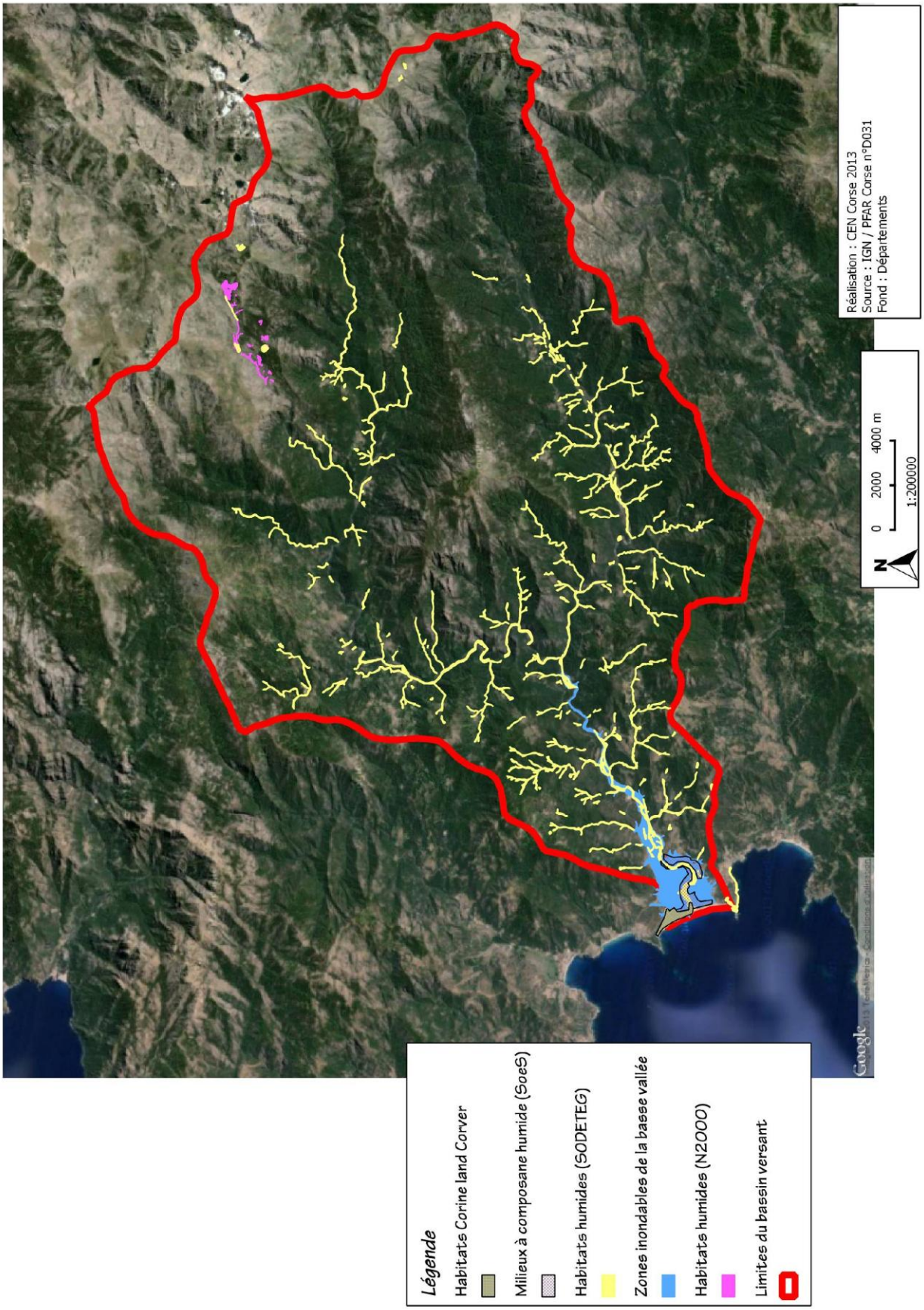

Figure 24 : Les zones humides potentielles obtenues à partir des pré-localisations existantes pour le bassin versant du Liamone (détail des couches cartographiques).

6.2.2. Analyse de fonds cartographiques et recherche d'indices de présence

L'analyse des différents fonds cartographiques associée à la recherche d'indices deprésence (données géolocalisées d'espèces indicatrices de zones humides) nous a permis de compléter les données (figure 25) pour obtenir l'enveloppe de référence des zones humides potentielles présentes sur le bassin versant du Liamone :

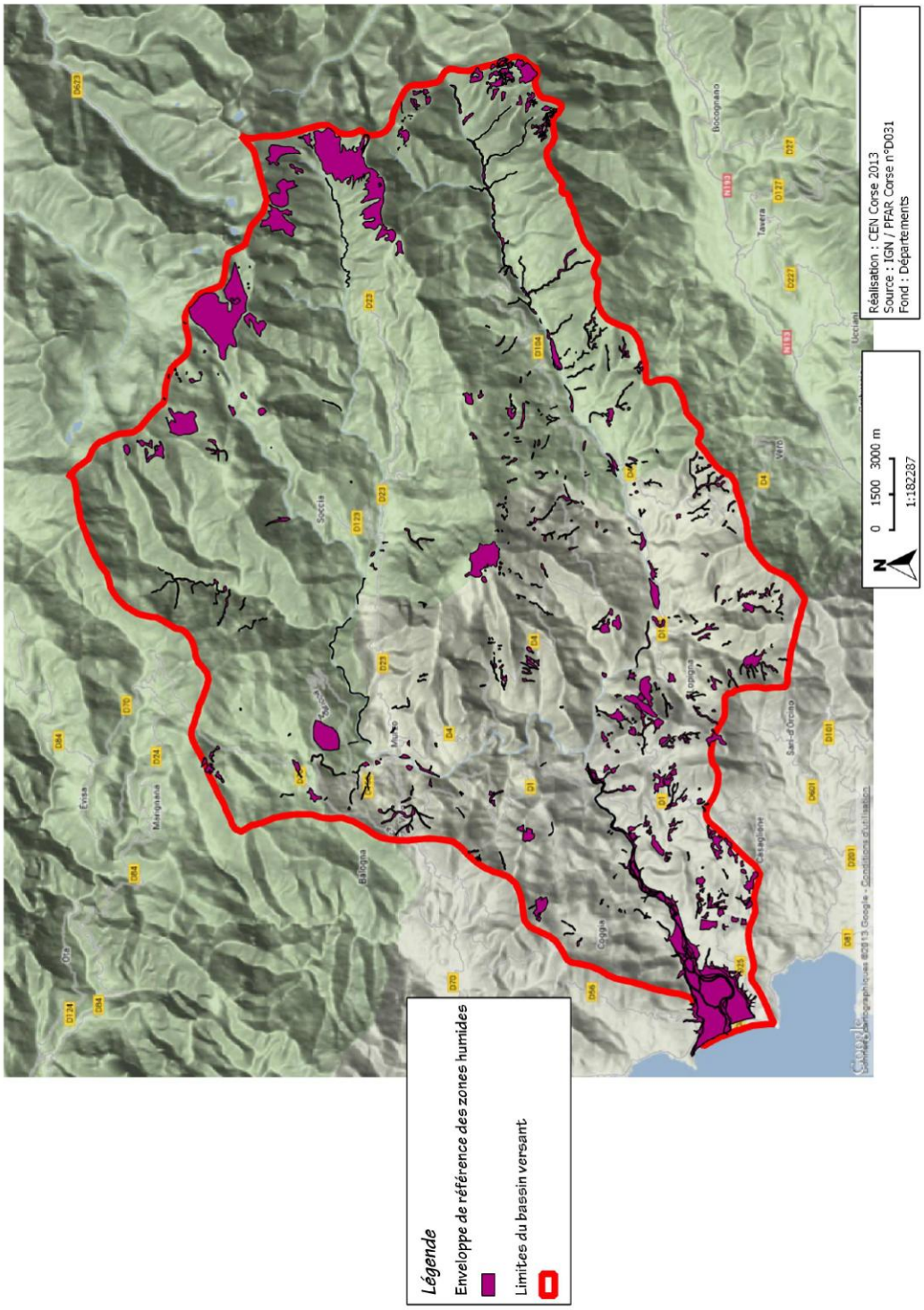

Figure 25 : Enveloppe de référence des zones humides potentielles pour le bassin versant du Liamone

6.3. Caractérisation/délimitation des zones humides effectives

6.3.1. Les zones humides effectives du bassin versant

Sur l'ensemble du bassin versant, **155** zones humides ont été dénombrées (figure 26, annexe 13), représentant une surface totale de **1417,5 hectares**, soit **3,8 % du bassin versant**.

La carte laisse apparaître certaines zones humides potentielles non prospectées, mais dont la probabilité de présence est très forte. Il s'agit notamment des zones humides d'altitude.

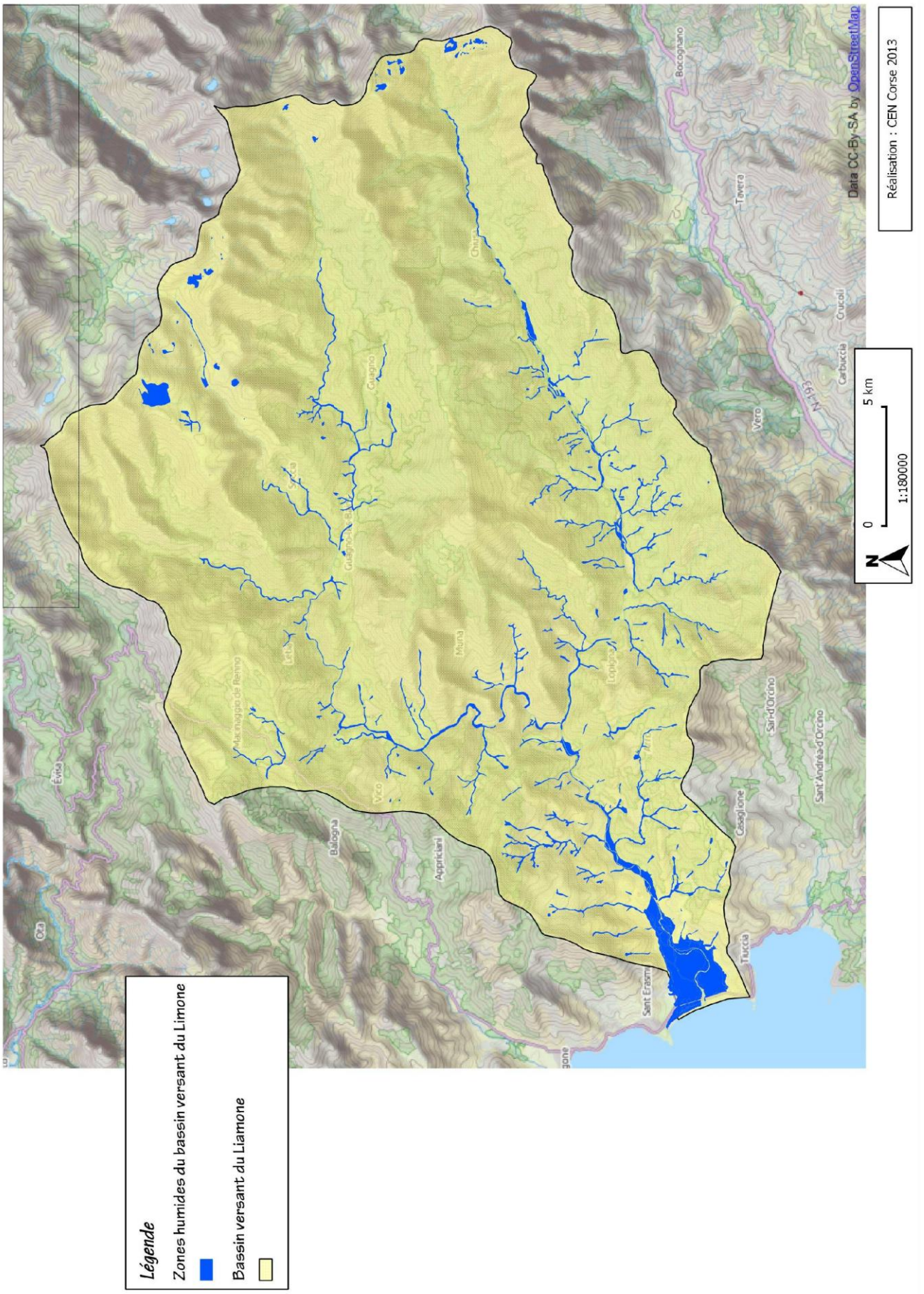

Figure 26 : les zones humides effectives du bassin versant du Liamone

6.3.2. Les zones humides par types SDAGE

Synthèse

6 des 13 types SDAGE existant sont représentés sur le bassin versant : les bordures de cours d'eau (type SDAGE n°5), les plaines alluviales (type SDAGE n°6), les zones humides de bas-fonds en tête de bassin versant (type SDAGE n°7), les petits plans d'eau et bordures de plans d'eau (type SDAGE n°9), les zones humides ponctuelles (type SDAGE n°11), les zones humides artificielles (type SDAGE n°13).

Le tableau 9 ci-dessous synthétise l'ensemble des données, en présentant le pourcentage en superficie représenté par chaque type SDAGE.

Tableau 9 *:* Les zones humides et les types SDAGE sur le bassin versant du Liamone

	Type SDAGE	Nombre de ZH	Surface (hectares)	Représentativité (%)
	5	47	965,30	68,10
	6	3	328,52	23,18
	7	47	118,26	8,34
	9	1	3,94	0,28
	13	2	1,40	0,10
	11	2	0,09	0,01
Total			**1417,51**	**100**

Les types SDAGE 5 et 6 (respectivement les bordures de cours d'eau et les plaines alluviales) représentent la grande majorité des zones humides, soit plus de 91 % de la surface des zones humides.

La figure 27 suivante présente les zones humides en fonction de leur type SDAGE.

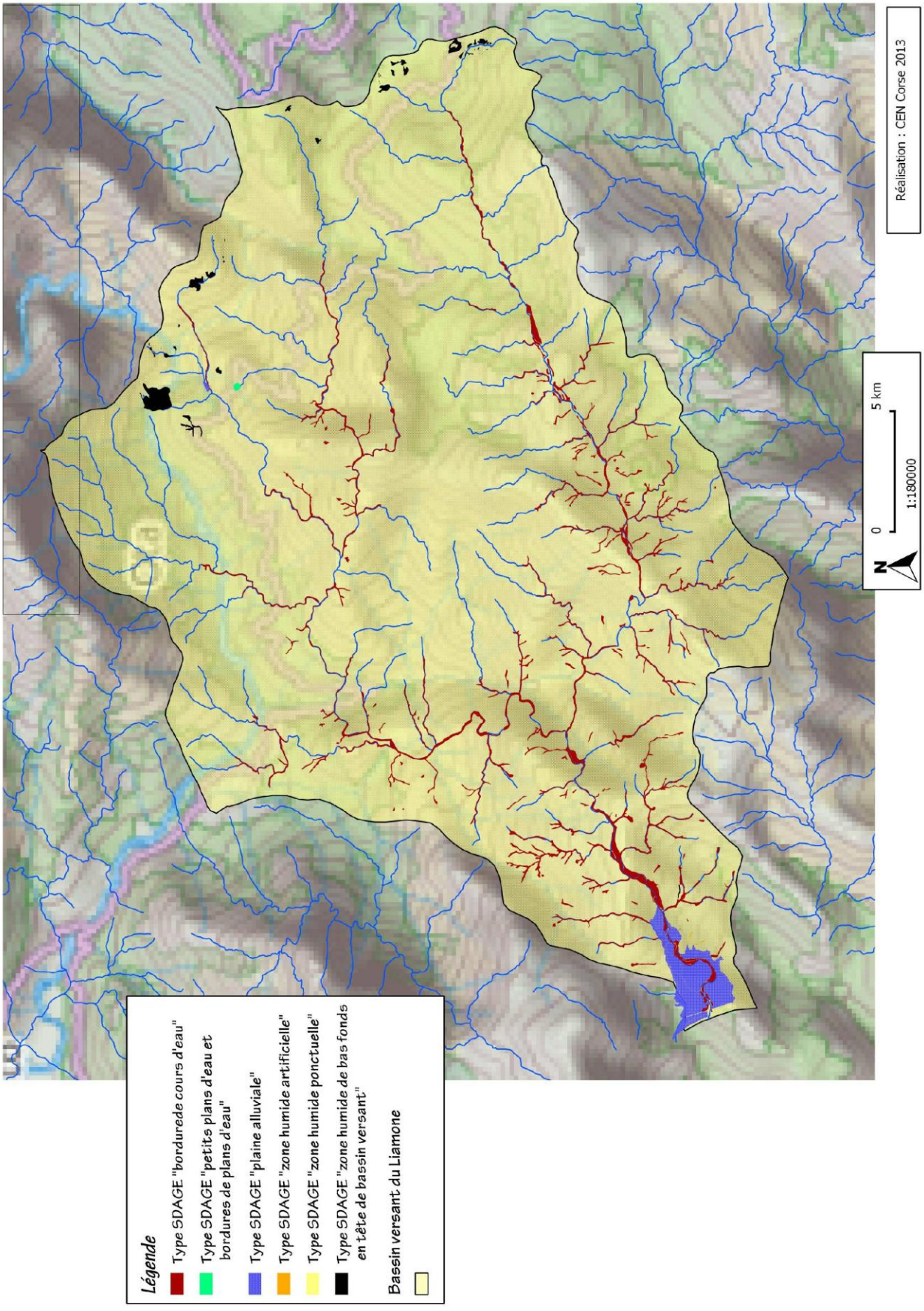

Figure 27: les zones humides du bassin versant du Liamone réparties par type SDAGE.

Les types SDAGE représentés sur le bassin versant

- Les bordures de cours d'eau (Type SDAGE n°5) :

Figure 28 : ripisylve en bordure du Liamone (basse vallée)

Figure 18 : Bordure de cours d'eau d'altitude

Figure 30 : prairie humide en bordure de cours d'eau

Les ripisylves sont très représentées dans le bassin versant du Liamone. De nombreux cours d'eau sont bordés d'une ripisylve dense et continue. Aux plus basses altitudes, il s'agit principalement de Galeries d'Aulnes collinéennes corses (CB : 44.531 ; figure 28), qui passent progressivement aux Galeries d'Aulnes montagnardes corses (CB : 44.532).

Les saulaies sont présentes, tout en étant moins courantes.

Dans les secteurs les plus urbanisés, les ripisylves sont parfois endommagées, notamment aux abords des villages où elles sont parfois très fragmentées. Elles peuvent aussi subir des agressions telles que des pollutions ponctuelles dues aux rejets d'eaux usées ou de la présence de décharges intempestives, etc.

D'autres type de milieux tels que les saulaies, les mégaphorbiaies, les prairies humides (figure 30) sont aussi, mais dans une moindre mesure, représentés. Ces milieux sont présents surtout aux plus basses altitudes.

- Les plaines alluviales (Type SDAGE n°6) :

Il s'agit des plaines alluviales du Liamone et du Cruzzini. Différents sous-types y sont présents : annexes fluviales, prairies inondables, etc (figures 31 et 32).

De nombreux enjeux concernent ces milieux, notamment l'accès à l'eau potable par le biais des captages, les problèmes de drainage, de pollution et autres, ainsi que les conflits d'usage. Les problèmes rencontrés sont essentiellement regroupés sur la plaine alluviale du Liamone.

Figure 31 : plaine alluviale du Liamone

Figure 32 : Annexefluviale sur laplaine du Liamone

- Les zones humides de bas fond en tête de bassin versant (Type SDAGE n°7) :
    - Les pozzines

Elles sont assez peu représentées sur l'ensemble du bassin versant.

Certaines occupent de petites surfaces et / ou peuvent s'avérer compliquées à délimiter sur le terrain. Elles ont alors été regroupées par « grand ensemble », correspondant au cours d'eau alimenté par l'ensemble de ces pozzines.

La carte suivante illustre la notion de grand ensemble (figure 33).

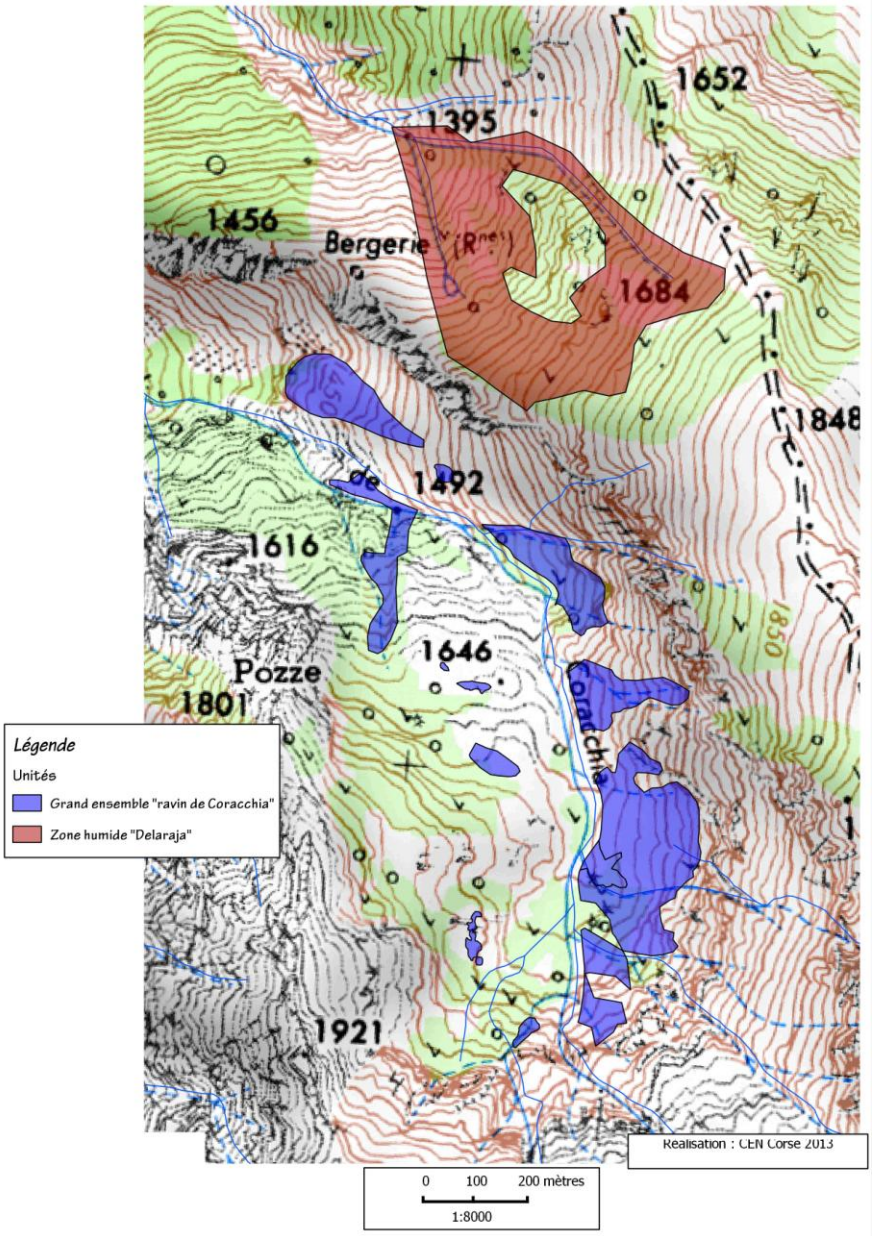

Figure 33 : Illustration du concept de « grand ensemble »

Figure 34 : Sommet du ravin de Coracchia

1/ Le long du ravin de Coracchia, on note de petites zones humides réparties de manière discontinue (figures 33 et 34). Elles forment cependant une unité fonctionnelle, car elles alimentent toutes le cours d'eau coulant au creux du ravin. Pour cette raison, toutes les zones humides sont regroupées au sein d'un grand ensemble nommé « Ravin de Coracchia », même si chaque pozzine a sa propre fiche descriptive au sein de la base de données MedWet.

2/ Le pozzine appelé « Tête Delaraja » (figures 33 et 35) forme *in situ* une vaste zone humide continue, c'est pour cela qu'elle est considérée en tant que telle et non pas au sein d'un grand ensemble.

Figure 35 : pozzine « Tête Delaraja »

- Aulnaies de source

Sur l'ensemble du bassin versant, quelques aulnaies de tête de bassin versant (zones de source) sont présentes.

- Alluvions /colluvions

Figure 36 : prairie humide de Penna Rossa

Un cas particulier existe, les prairies de Penna Rossa (figure 36). Constituées d'un sol de type « alluvions-colluvions » (Demartini, *comm. pers.*), elles représentent une des zones humides de type SDAGE n°7 les plus basses de l'ensemble du bassin versant.

- Petits plans d'eau et bordures de plans d'eau (Type SDAGE n°9) :

L'unique représentant de ce type SDAGE dans le bassin versant est le lac de Crenu.

- Zones humides ponctuelles (Type SDAGE n°13) :

Ce type SDAGE est représenté par deux petites zones humides se situant à proximité l'une de l'autre, à proximité du lac de Crenu.

- Les zones humides artificielles (type SDAGE n°11) :

Deux zones humides artificielles sont présentes sur les collines du versant au sud de la plaine alluviale du Liamone. Il s'agit zones de ruissellement issus de rejets d'eaux usées.

6.3.3. Les habitats

Le tableau 10 ci-dessous présente l'ensemble des habitats (Code Corine Biotope) recensés :

Tableau 10 : liste des habitats (Code Corine Biotope) recensés sur le bassin versant du Liamone

22.11	Eaux oligotrophes pauvres en calcaire
22.32	Gazons amphibies annuels septentrionaux
22.4311	Tapis de nénuphars
24	Eaux courantes
24.16	Eaux intermittentes
24.2	Bancs de graviers des cours d'eau
24.21	Bancs de graviers sans végétation
24.22	Bancs de graviers végétalisés
24.3	Bancs de sable des rivières
24.31	Bancs de sable des rivières sans végétation
24.32	Bancs de sable riverains pourvus de végétation
24.4	Végétation immergée de rivières
31.612	Broussailles corses d'Alnus viridis subsp. suaveolens.
36.372	Nardaies des pozzines corses.
37	Prairies humides et mégaphorbiaies.
37.4	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes
37.8	Mégaphorbiaies alpines et subalpines
37.86	Mégaphorbiaies corses à Doronicum.
44.1	Formations riveraines de saules
44.531	Galeries d'aulnes collinéennes corses.
44.532	Galeries d'aulnes montagnardes corses.
44.6	Forêts méditerranéennes de peupliers. d'ormes et de frênes
44.813	Fourrés de tamaris.
44.91	Bois marécageux d'aulnes.
51.1	Tourbières hautes à peu près naturelles
53.111	Phragmitaies inondées.
53.13	Typhaies
53.4	Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
53.6	Formations riveraines de Cannes
53.62	Peuplements de Cannes de Provence.
51.11	Buttes. bourrelets et pelouses tourbeuses.

6.4. Hiérarchisation des zones humides

6.4.1. Les grandes unités fonctionnelles

Comme il est préconisé dans la typologie de Mérot *et al*. (2000), il a été choisi de classer ces zones humides en unités fonctionnelles (figure 37). La priorisation est réalisée au sein de chaque grande unité fonctionnelle.

Les unités fonctionnelles sont réparties en fonction des quatre cours d'eau principaux du bassin versant, à savoir le Liamone, le Cruzzini, la rivière de Guagno et le Zoicu.

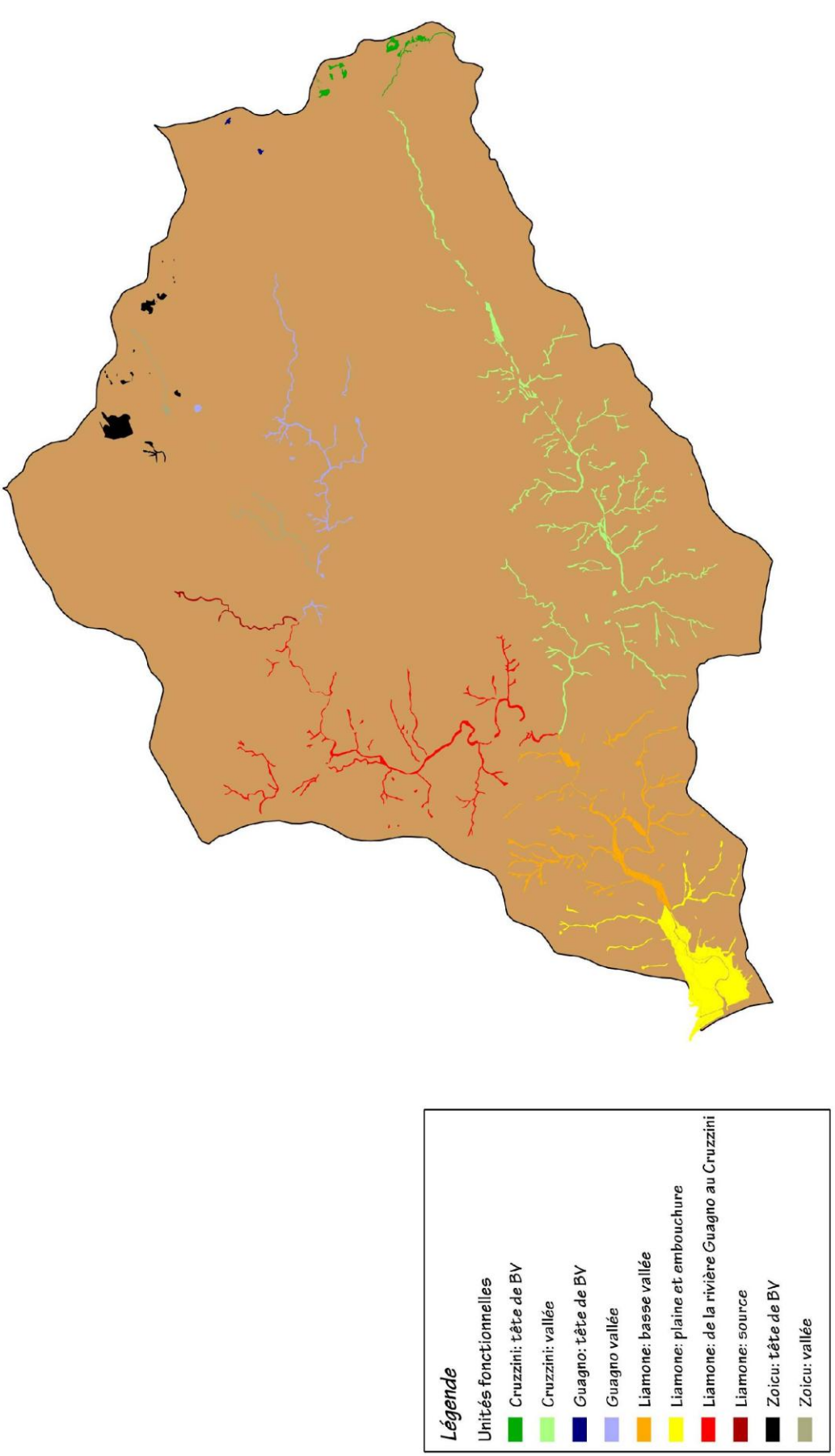

Figure 37 : unités fonctionnelles recensées sur le bassin versant du Liamone

6.4.2. Les zones humides prioritaires

Parmi l'ensemble des 155 zones humides inventoriées (1417,5 ha), 17 ont été classées « prioritaires », représentant une surface totale de 353 hectrare, soit 0,9 % du bassin versant.

Pour rappel, les zones humides prioritaires sont choisies d'après les critères suivants :

Indicateur	Faible importance	Grande importance
Type SDAGE	Largement représenté sur le bassin versant	Faiblement représenté sur le bassin versant
Importance des fonctions hydrologiques, intérêts patrimoniaux, valeurs socio-économiques	Faible importance des fonctions et valeurs, intérêt patrimonial	Grande importance des fonctions et valeurs, intérêt patrimonial
Zone humide isolée ou participant d'un continuum	Zone humide isolée	Zone humide participant d'un continuum
Etat des connaissances	Bonnes connaissances	Peu ou pas de connaissances
Statut et gestion	Zone humide bénéficiant d'une gestion	Aucune gestion
Etat	Bon	Mauvais
Menaces	Pas ou peu de menaces	Zone humide menacée

Ci-dessous, le tableau 11 présente la liste de ces zones humides prioritaires :

Tableau 11 : les zones humides prioritaires du bassin versant du Liamone

Nom de la zone humide	Surface (ha)	Communes concernées
Cours terminal et plaine du Liamone	358	Coggia, Casaglione et Ambiegna
Ruisseau de Malaguiesa	26 ha	Casaglione et Ambiegna
Prairies de Penna Rossa	1,3	Ambiegna
Ruisseau de Chiusellu	20,8	Coggia
Basse vallée du Liamone	73,6	Arbori, Ambiegna, Arro, Lopigna
Ruisseau Cuvesine et ses affluents	42,9	Ambiegna et Arro
Aulnaie d'alzetu	7,6	Arro
Rivière de catarelle	7,5	Vico
Cruzzini	111	Pastricciola, Rezza, Azzana, Salice, Lopigna, Rosazia
Plaine de l'Izzula	3	Soccia
Mare de l'Arate	0,01	Soccia
Fiume Grossu	46	Guagno, Orto, Poggiolo, Soccia, Murzo, Letia
Lac de Crenu	3,9	Orto
Pozzine « tête Delaraja »	9,4	Pastriciola
Pozzines en tête de Forcalelli	13,3	Pastriciola
3ème pozzine en tête de Manganu	10,8	Orto
Tourbière de l'Ondella	2,2*	Orto

*non évalué précisément sur le terrain

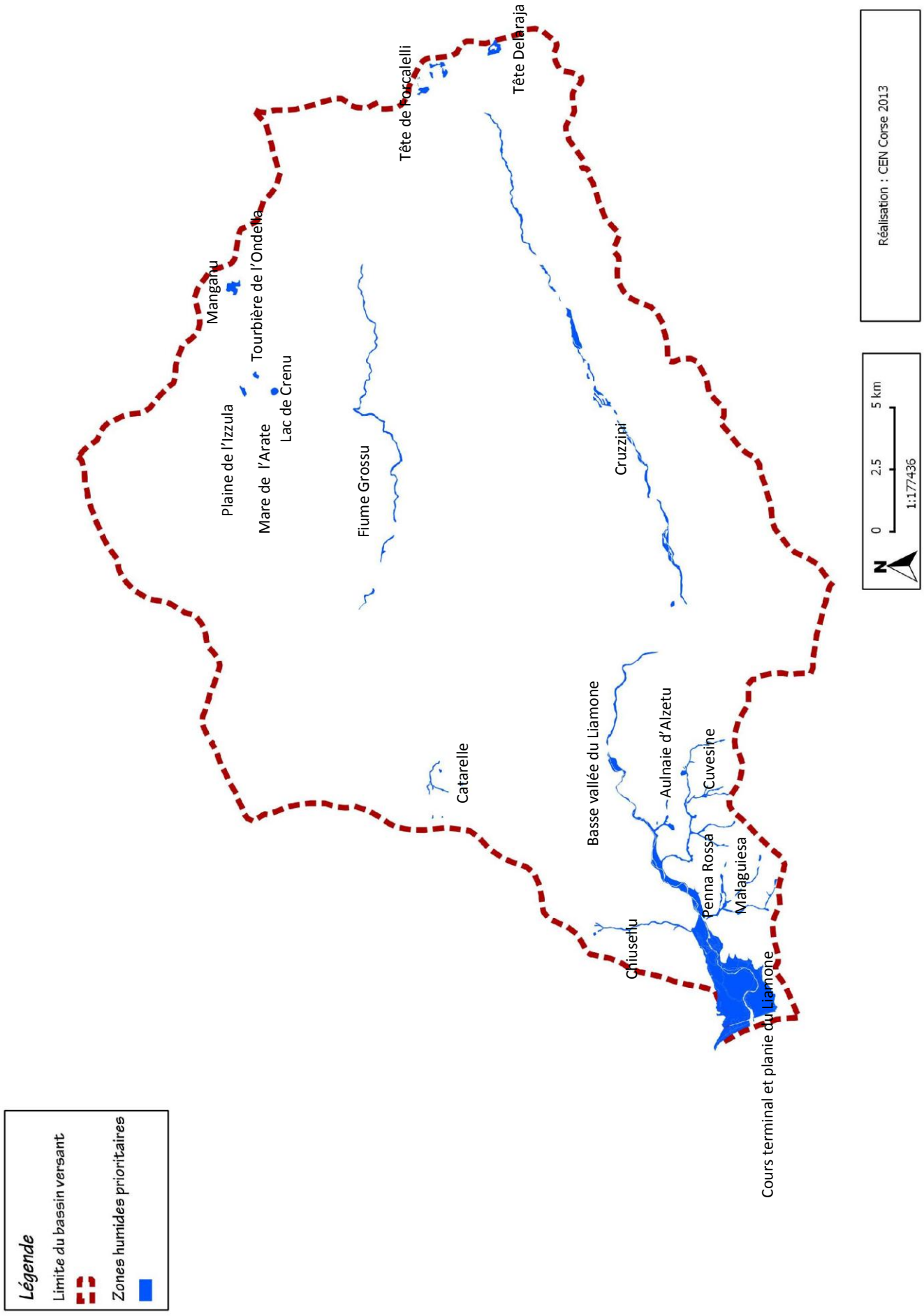

Figure 38 : les zones humides prioritaires

Cours terminal et plaine du Liamone

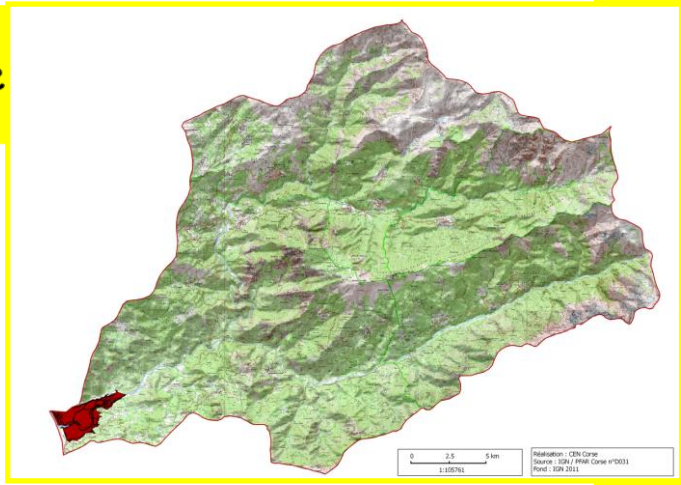

DESCRIPTIF

Située à cheval sur les communes de Coggia, Casaglione et Ambiegna, cet ensemble forme la plus vaste zone humide du bassin versant (358 ha). Le Liamone termine sa course en serpentant dans sa plaine alluviale, recevant les apports de 6 affluents. De nombreux milieux alluviaux sont disposés en mosaïque, formant un complexe riche et varié. Ces milieux riches subissent cependant de nombreuses pressions anthropiques dues aux nombreux usages, ainsi que différentes menaces liées à la divagation du bétail, où la présence d'espèces invasives, etc.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

La plaine du Liamone est l'objet de nombreux usages.

- Agriculture : une grande superficie de la plaine reste à vocation agricole (pâturage bovin et ovin, maraîchage, production de fourrage) ;
- Tourisme : deux campings sont répartis dans le sud de la plaine, accueillant les touristes au cours de la saison estivale ;
- Loisir : les activités de pêche, chasse, canoë sont recensées sur la plaine
- Pédagogie : l'ensemble de la plaine présente un très fort potentiel pédagogique (accessibilité, intérêt). Cependant, aucun aménagement n'existe à l'heure actuelle.
- Valeur culturelle : le Liamone possède sa propre légende.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES PRINCIPALES

De par sa superficie et sa position dans le bassin versant, cet ensemble joue de très importants rôles dans :

- L'épuration : cette fonction est la plus impoertante en aval de la plaine ;
- La protection des milieux physiques : ralentissement du ruissellement, protection contre l'érosion, expansion naturelle des crues ;
- Soutien naturel d'étiage : le Liamone possède une nappe d'accompagnement appartenant au complexe des aquifères alluviaux secondaires des basses plaines littorales.

INTERET PATRIMONIAL MAJEUR

Testudo hermanni (CEN Corse)

- De nombreuses espèces protégées : (flore : 4 espèces ; oiseaux : 28 espèces ; amphibiens : 4 espèces, reptiles: 3 espèces ; arthropodes : plusieurs espèces patrimoniales) ;

Serapias sp.

- Une grande diversité d'habitats et d'espèces ;
- Une très grande superficie.

L'ensemble de ces facteurs confère à la zone humide un très grand intérêt patrimonial.

BILAN DES MENACES ET DES FACTEURS INFLUENCANT LA ZONE

- **Fonctions hydrologiques** :
  - Protection du milieu physique

- Atterrissement des annexes fluviales : le fonctionnement naturel du fleuve est en partie perturbé (diminution de la divagation), avec augmentation du risque d'érosion, d'assèchement, des problèmes de colmatage, de creusement du lit du fleuve, de la violence des crues ;
- Ripisylves dégradées (faible largeur, présence plutôt de « lambeaux », etc.) ;
- Endiguement : diminution de la protection contre l'érosion ;
- Drainage : diminution de la capacité de stockage des eaux de crue ;
- Urbanisation et rejet d'eaux usées dans la partie sud : diminution de la capacité de ralentissement du ruissellement.

  - Epuration

- Sources de pollution (STEP de Coggia Sagone Liamone dans le nord, campings et habitations dans le sud) ;
- Surfréquentation par les troupeaux.

Ces deux facteurs provoquent une diminution de la capacité épuratrice de la zone humide et une diminution de la protection contre les intrusions salines (forte sensibilité des captages en amont).

- **Intérêt patrimonial**

De nombreux facteurs impactants altèrent la qualité écologique de la zone humide : la présence d'espèces invasives, de remblais, de sources de pollution, le drainage, la surfréquentation par le bétail, la présence d'une peupleraie. Cela diminue d'autant l'intérêt patrimonial du site.

ORIENTATIONS D'ACTIONS

- Mise en protection (foncière, réglementaire) ;
- Assurer une gestion conservatoire ;
- Connaissance du fonctionnnement de la zones humide et rétablir sa fonctionnalité ;
- Aménagements pour l'accueil du public.

Ruisseau de Malaguiesa

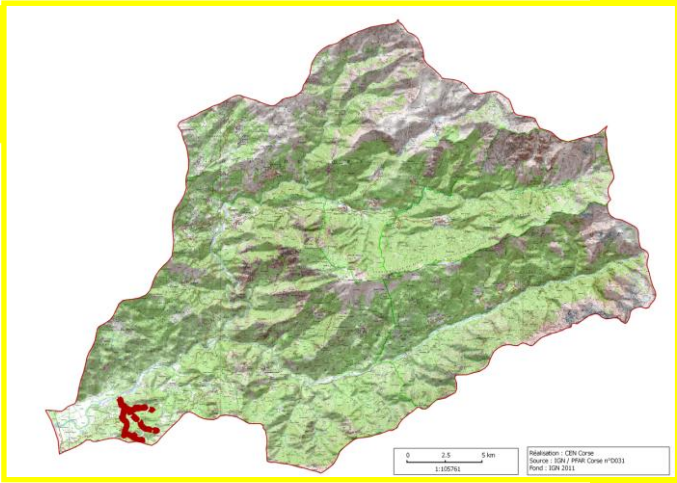

DESCRIPTIF

Située sur les communes de Casaglione et Ambiegna, il s'agit du plus grand sous-bassin versant de l'unité fonctionnelle alimentant la plaine alluviale du Liamone. D'une surface de 26 ha, cette zone humide correspond à l'ensemble des ripisylves et prairies qui bordent le ruisseau de Malaguiesa et l'ensemble de ses affluents. Des milieux riches et variés sont recensés au sein de cette zone humide

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

L'ensemble du sous bassin versant est essentiellement utilisé dans un but agricole, notamment pour les prairies dédiées au pâturage (bovins).

FONCTIONS HYDRAULIQUES PRINCIPALES

De par sa superficie importante, cet ensemble de ripisylves et de prairies possède un rôle important dans le soutien d'étiage vis-à-vis du Liamone d'une part, dans la protection contre l'érosion d'autre part.

INTERET PATRIMONIAL MAJEUR

Cet ensemble présente un grand intérêt patrimonial par la diversité de ces habitats, liée à la présence de prairies. De plus, sa superficie et le nombre de cours d'eau, cette zone humide représente un vaste corridor écologique pour nombre d'espèces.

BILAN DES MENACES ET DES FACTEURS INFLUENCANT LA ZONE

La principale menace sur cette zone humide vient de la fragmentation des ripisylves (Alivella, Ficaia), qui diminue la stabilité des sols et favorise le ruissellement.

ORIENTATIONS D'ACTIONS

- Mise en protection (foncière, réglementaire),
- Assurer une gestion conservatoire des ripisylves pour les remettre en état ;
- Inventaires faune flore dans les prairies ;
- Sensibilisation du public (lien avec l'outil pédagogique « Zones alluviales »)

Prairies de Penna Rossa

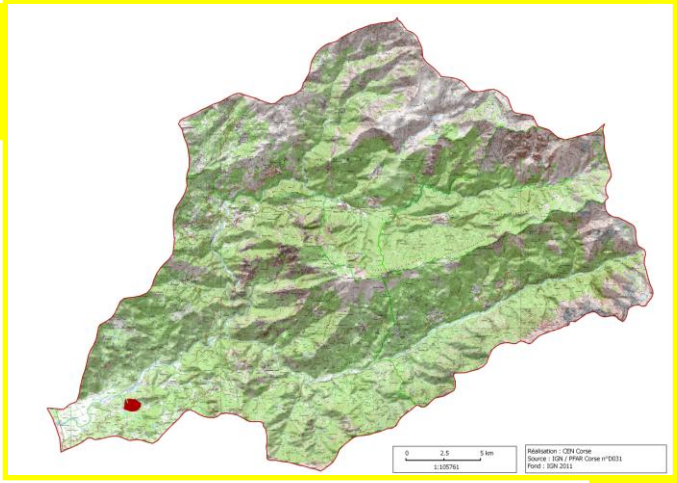

DESCRIPTIF

Cette zone humide, située sur la commune d'Ambiegna, est unique dans ce bassin versant. D'une superficie de 1,3 ha, il s'agit d'un ensemble de deux prairies, considérée comme zone d'alluvions / colluvions, c'est-à-dire dont l'entrée d'eau est issue du ruissellement.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Ces deux prairies sont dédiées au pâturage par les bovins, ainsi que la fauche pour une partie.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES PRINCIPALES

En tant que zone d'accumulation en tête de bassin versant, ces prairies ont pour rôle principale le soutien à l'étiage pour le ruisseau de Malaguiesa.

INTERET PATRIMONIAL MAJEUR

Anacamptis laxiflora (CEN Corse)

Ces deux prairies présentent un grand intérêt patrimonial par la présence de l'habitat communautaire « prairies méditerranéennes à grandes herbes de Molinio-Holoschoenion », et par sa diversité d'espèces, dont certaines sont protégées (*Anacamptis laxiflora*, *Bufo viridis*, etc.). Dans la prairie aval, une mare accueille divers amphibiens.

BILAN DES MENACES ET DES FACTEURS INFLUENCANT LA ZONE

- Déconnexion hydraulique entre la source en eau et la prairie amont, et entre les deux prairies ;
- Présence d'une rigole de drainage dans la prairie aval ;
- Atterrissement de la mare.

ORIENTATIONS D'ACTIONS

- Mise en protection (foncière, d'usage, réglementaire) ;
- Gestion conservatoire ;
- Reconnexion hydraulique entre la source et la prairie amont, entre les deux prairies ;
- Restauration de la mare dans la prairie aval ;
- Effacement de la rigole dans la prairie aval ;
- Mise en place de suivis du milieu avant et après travaux.

Ruisseau de Chiusellu

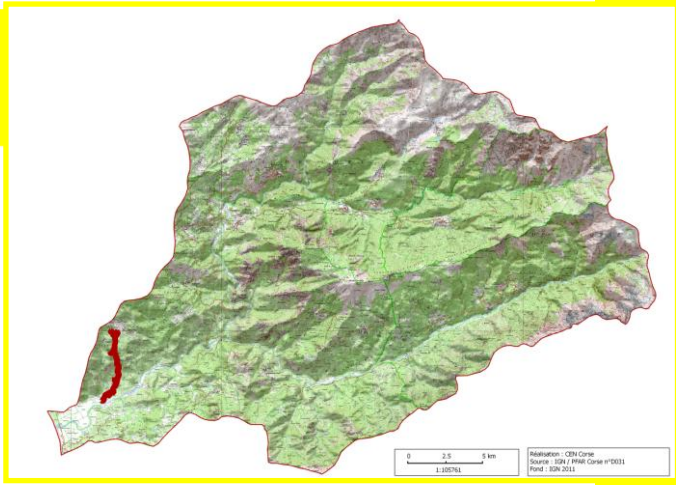

DESCRIPTIF

Le ruisseau de Chiusellu, situé sur la commune de Coggia, est un affluent du Liamone. Il peut être divisé en deux tronçons : le premier, du bourg de Coggia à la plaine, est longé par une ripisylve continue d'un bout à l'autre. Puis, à son arrivée au niveau de la plaine, il présente une vaste zone de divagation, correspondant au deuxième tronçon, avant de se perdre dans la plaine alluviale du Liamone. Cet ensemble a une superficie de 20,8 ha.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Le ruisseau de Chiusellu sert de bassin collecteur pour la station d'épuration de la commune de Coggia (STEP « Coggia chef-lieu »). Dans sa zone de divagation, le ruisseau traverse de vastes prairies pâturées par les bovins. Les prairies n'étant pas clôturées, il s'agit de troupeaux divagants.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES PRINCIPALES

- Rôle épurateur de la ripisylve ;
- Recharge de nappe : sans exutoire franc dans le Liamone, l'eau provenant du ruisseau sert surtout à alimenter la nappe d'accompagnement du fleuve.

INTERET PATRIMONIAL MAJEUR

Le ruisseau de Chiusellu présente son plus grand intérêt patrimonial dans sa zone de divagation, au niveau de laquelle de nombreuses espèces animales et végétales composent une mosaïque d'habitats prairiaux traversés par le ruisseau.

Hyla sarda (CEN Corse)

BILAN DES MENACES ET DES FACTEURS INFLUENCANT LA ZONE

- De nombreux bovins fréquentent la zone de divagation. Les risques liés sont l'eutrophisation et l'atterrissement ;
- Espèces végétales invasives : *Gomphocarpus fruticosus*.

ORIENTATIONS D'ACTIONS

- Inventaires faunistiques et floristiques au niveau de la zone de divagation ;
- Protection des milieux au niveau de la zone de divagation,
- Enlèvement des espèces végétales invasives.

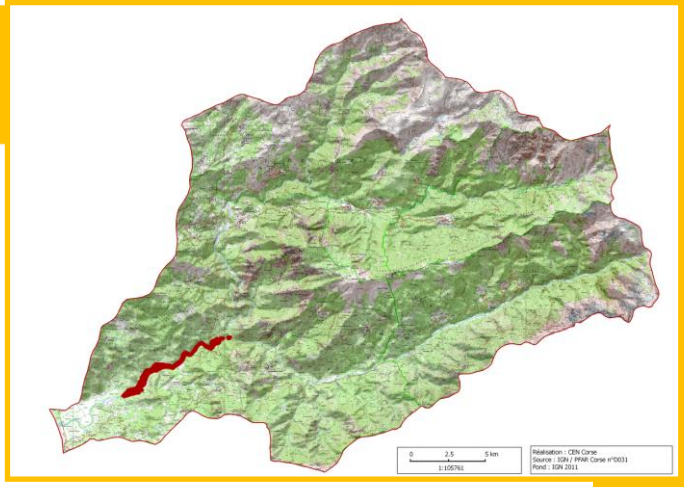

DESCRIPTIF

Il s'agit des lits moyen et majeur du Liamone, de sa confluence avec le Cruzzini en amont (pont de Truggia) jusqu'à son arrivée dans la plaine alluviale en aval. Les communes concernées sont : Arbori, Ambiegna, Arro, Lopigna. Dans cette partie, le Liamone serpente à travers des terrasses composées de sédiments grossiers, au fond d'une vallée aux versants escarpés. Cet ensemble a une superficie de 73,6 ha.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

- Au niveau du pont de Truggia, la plaine alluviale accueille un camping familial ;
- Pêche.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES PRINCIPALES

La ripisylve longeant le Liamone dans la partie aval de ce tronçon permet de réduire les forces érosives du fleuve, avant son passage dans la plaine.

INTERET PATRIMONIAL MAJEUR

La partie amont est comprise dans la ZNIEFF de type I « gorges du Liamone en amont du pont de Truggia », où des espèces végétales endémiques ont été recensées (*Sagina pilifera, Leucojum roseum, Barbarea rupicola*). Des espèces protégées ont été identifiées sur l'ensemble de la zone humide : *Ranunculus ophioglossifolius, Hyla sarda, Pelophylax bergeri, Bufo viridis*.

BILAN DES MENACES ET DES FACTEURS INFLUENCANT LA ZONE

- La carrière d'extraction située dans le lit majeur du Liamone en rive droite (dernier tiers aval du tronçon), a profondément modifié le paysage et le fonctionnement du cours d'eau. Cette carrière est aujourd'hui interdite d'activité ;
- Au niveau du pont de Truggia, une pollution au cuivre a été enregistrée.

ORIENTATIONS D'ACTIONS

- Mise en protection ?
- Assurer une gestion conservatoire,
- Restauration du lit majeur du cours d'eau au niveau de la carrière d'extraction ;
- Valorisation pédagogique et scientifique du site au niveau de la carrière. La piste longeant le Liamone en rive droite permet d'accéder facilement jusqu'au site d'exploitation.

Ruisseau Cuvesine avec ses affluents

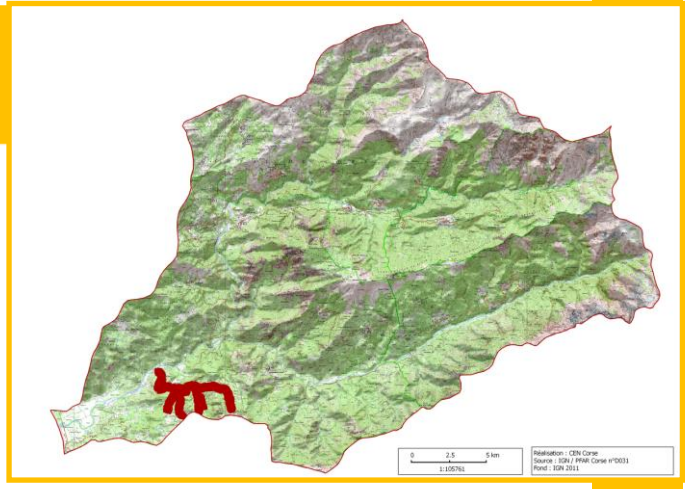

DESCRIPTIF

Cette zone humide, située sur les deux communes d'Ambiegna et d'Arro, s'étend sur une superficie de 42,9 ha. Le ruisseau Cuvesine, avec ses affluents, forme alors un vaste ensemble bordé par une longue ripisylve continue, accompagnée de diverses prairies humides qui s'inondent lors des périodes de débordement des cours d'eau.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Sa valeur est principalement liée à l'agriculture (fonction de production), les prairies étant utilisées pour le pâturage et la fauche.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES PRINCIPALES

Les ripisylves ont un rôle important dans l'épuration et la protection du milieu physique. Les prairies, quant à elles, ont un rôle important dans le soutien d'étiage.

INTERET PATRIMONIAL MAJEUR

En tant que vaste réseau continue, le ruisseau de Cuvesine avec ses affluents, a un rôle important en tant que corridor écologique. De plus, les milieux prairiaux présentent une grande diversité biologique.

BILAN DES MENACES ET DES FACTEURS INFLUENCANT LA ZONE

- En 2012, les stations d'épuration d'Ambiegna et d'Arro étaient classées non conformes concernant leur performance. Les eaux usées, rejetées dans deux affluents du Cuvesine (respectivement Chiusellu et ruisseau de Lavazina), provoquent alors une diminution de la qualité de l'eau au droit des rejets, et atténue le rôle épurateur des ripisylves ;
- Urbanisation.

ORIENTATIONS D'ACTIONS

- Inventaire faunistiques et floristiques dans les prairies ;
- Sensibilisation des usagers ;
- Réhabilitation des STEP.

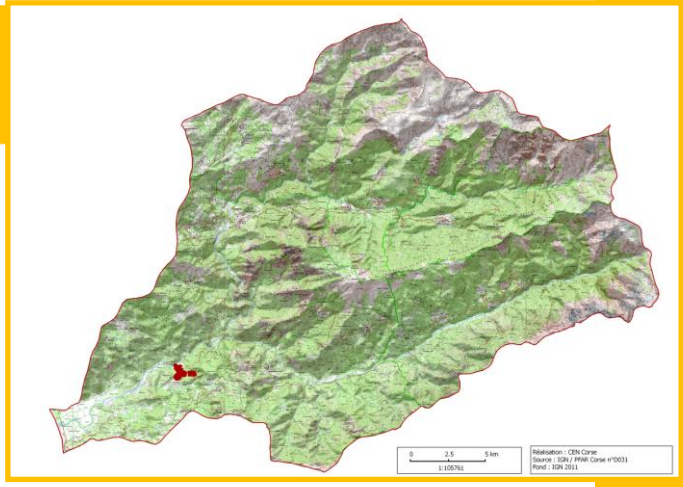

DESCRIPTIF

Située sur la commune d'Arro, cette vaste aulnaie de source d'une superficie de 7,6 ha est utilisée avant tout pour les besoins en eau de l'agriculture. Située au cœur d'un paysage de vastes praires agricoles, elle s'avère très intéressante d'un point de vue paysager. Cette zone humide est toutefois menacée par les prélèvements d'eau excessifs et la réduction de sa surface boisée.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

- Attrait paysager ;
- Production de matière première (prélèvements d'eau, fourrage, pâturage).

FONCTIONS HYDROLOGIQUES PRINCIPALES

Protection du milieu physique.

INTERET PATRIMONIAL MAJEUR

Présence de *Delphinium pictum*, plante endémique, au niveau des prairies.

BILAN DES MENACES ET DES FACTEURS INFLUENCANT LA ZONE

- Prélèvements d'eau au niveau de la source ;
- Fragmentation de la ripisylve dans sa partie sud-est ;
- Surfréquentation par le bétail.

ORIENTATIONS D'ACTIONS

- Gestion conservatoire de la ripisylve ;
- Estimation des prélèvements d'eau ;
- Sensibilisation des usagers.

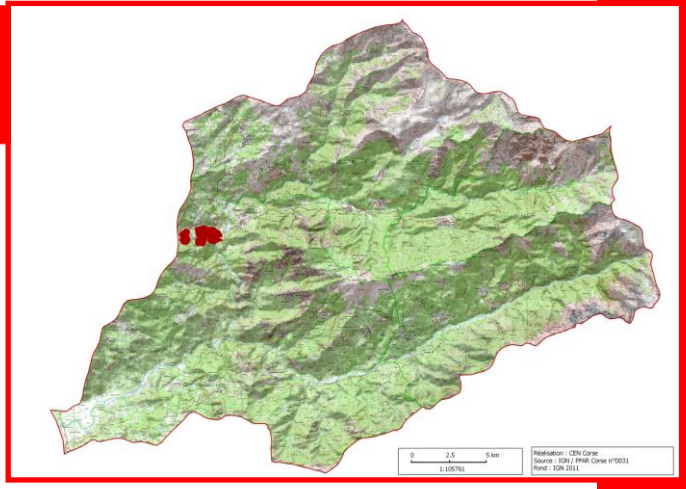

DESCRIPTIF

Ce petit affluent du Liamone, traversant le village de Vico (commune la plus peuplée du bassin versant), est bordé par une ripisylve d'une superficie de 7,5 ha. Cette dernière, très fragmentée dans sa partie amont (en contrebas du village de Vico), ne joue plus correctement son rôle de protection des milieux physiques. De plus, diverses menaces pèsent sur ces milieux déjà endommagés. Cependant, deux belles aulnaies de source, aujourd'hui déconnectées de la ripisylve, ont pu être recensées, au cœur de Vico.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

La ripisylve, située dans une zone assez urbanisée, joue le rôle de bassin collecteur des eaux usées de la commune de Vico. Cependant, la partie amont du bassin versant est à vocation agricole. Dans cette partie, les ripisylves ont été détruites. Il ne reste aujourd'hui plus de zone humide visible, l'eau circulant visiblement par ruissellement.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES PRINCIPALES

Les ripisylves ont un rôle épurateur et de protection du milieu physique important. Cependant, au vu de l'état de la ripisylve, ce rôle n'est plus assuré correctement, la partie amont étant fragmentée et la partie aval recevant les eaux usées de la comune.

INTERET PATRIMONIAL MAJEUR

La ripisylve est intégrée au sein de la ZNIEFF de typez II « Châtaigneraie chênaie de Renno – Vico ».

BILAN DES MENACES ET DES FACTEURS INFLUENCANT LA ZONE

- Urbanisation, la commune de Vico étant la plus peuplée du bassin versant ;
- Pollution due aux rejets d'eaux usées ;
- Espèces invasives (*Arundo donax*) ;
- Risques de pollution dus aux déchets entreposés près du terrain de basket dans le village ;

ORIENTATIONS D'ACTIONS

- Mise en conformité de le STEP ;
- Restauration de la ripisylve (reconnexion) ;
- Sensibilisation des riverains ;
- Mise en conformité de la déchetterie ;
- Gestion des espèces invasives.

Cruzzini

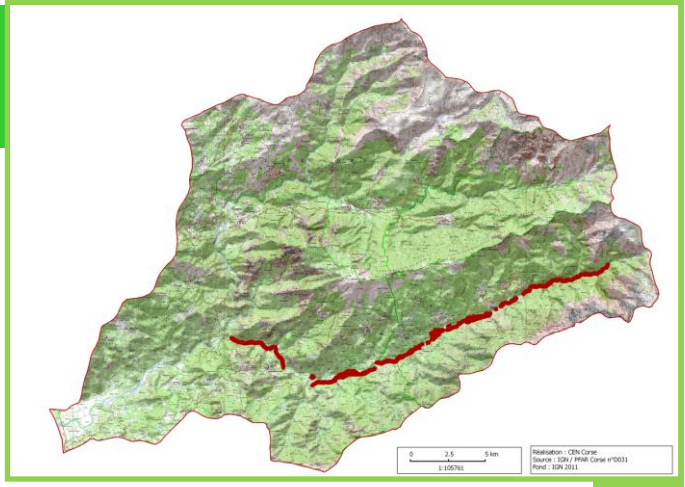

DESCRIPTIF

Le Cruzzini, de Pastricciola au pont de Truggia, coule de façon quasiment rectiligne, en traversant 6 communes (Pastricciola, Rezza, Azzana, Salice, Lopigna, Rosazia). Une vaste ripisylve longe le cours d'eau sur presque toute sa longueur, en mosaïque avec de nombreux milieux alluviaux (grèves, bancs de galets, prairies inondables), sur une surface de 111 ha. Ces milieux, peu perturbés et d'une grande valeur paysagère et écologique, subissent cependant quelques menaces, notamment l'érosion des berges du Cruzzini par le passage d'animaux.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

- Attrait touristique ;
- Pêche ;
- Agriculture (élevage porcin et bovin)

FONCTIONS HYDROLOGIQUES PRINCIPALES

De par la superficie de sa zone alluviale, le Cruzzini assure un rôle important de protection des milieux physiques, notamment lors des périodes de crue.

INTERET PATRIMONIAL MAJEUR

- Le Cruzzini est classé réservoir biologique ;
- La partie aval de la vallée est située dans la ZNIEFF de type I « Gorges du Liamone en amont du pont de Truggia » ;
- Présence d'espèces végétales protégées (*Leucojum longifolium, Leucanthemum corsicum, Osmounda regalis*).

Osmunda regalis (CEN Corse)

BILAN DES MENACES ET DES FACTEURS INFLUENCANT LA ZONE

- Erosion des berges et diminution de la qualité de l'eau par le passage d'animaux ;
- Problèmes de pénurie d'eau pour la commune de Lopigna, située en aval, peut-être dus aux nombreux prélèvements d'eau situés plus en amont ;
- Problèmes d'eau potable pour les communes d'Azzana, Pastricciola et Rosazia ;
- Présence de quelques dépôts sauvages d'ordures.

ORIENTATIONS D'ACTIONS

- Régulation du passage d'animaux divagants ;
- Inventaires faunistiques et floristiques ;
- Estimation des besoins et des prélèvements d'eau ;
- Sensibilisation du public,
- Mise en protection : classement de la rivière en type 1

Plaine de l'Izzula

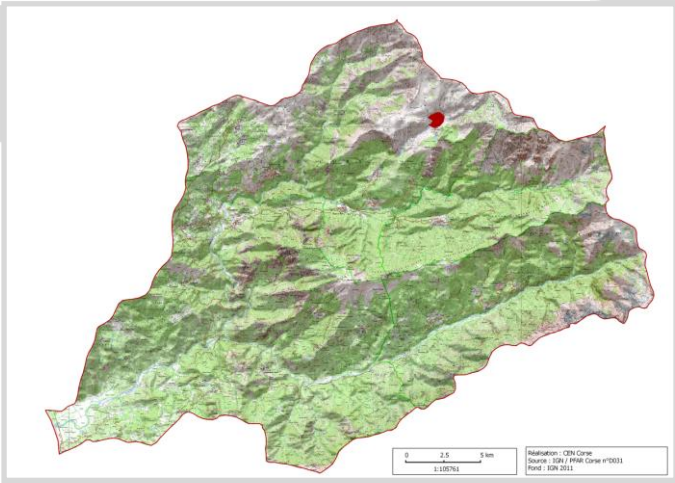

DESCRIPTIF

A la place de l'ancienne retenue d'eau de l'Izzula, créée à l'origine pour la pêche et aujourd'hui disparue, s'étale une vaste plaine alluviale traversée par différents cours d'eau dont le Zoicu, jusqu'à leur confluence. Située sur la commune de Soccia, cette zone humide, d'une surface de 3 ha, accueille une bergerie (bergerie d'Izzola), ainsi que de nombreux animaux au cours de la période d'estive (bovins, porcins).

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

L'ensemble de la zone humide est utilisée pour les besoins de l'agriculture (pâturage, accès à l'eau).

FONCTIONS HYDROLOGIQUES PRINCIPALES

Cette vaste plaine alluviale, unique sur l'ensemble du bassin versant, joue un grand rôle dans le soutien à l'étiage, en accumulant les eaux issues de la fonte des neiges principalement, pour les distribuer graduellement au cours de l'été.

INTERET PATRIMONIAL MAJEUR

Cet ensemble présente une mosaïque de milieux alluviaux : ripisylves, plages de galets, prairies humides. Située à la limite entre les étages supraméditerranéen et montagnard, la plaine alluviale présente la particularité, unique pour ce bassin versant, d'être composée de pelouses humides d'altitude, présentant des habitats typiques de pozzines.

BILAN DES MENACES ET DES FACTEURS INFLUENCANT LA ZONE

La principale menace qui pèse sur cette plaine est la présence de cochons qui impactent très fortement les pelouses en les retournant. Une grande surface (en aval) est ainsi déjà dégradée par ces animaux.

ORIENTATIONS D'ACTIONS

- Inventaires faunistiques et floristiques ;
- Mise en place de mesures de protection vis-à-vis des cochons.

Mare de l'Arate

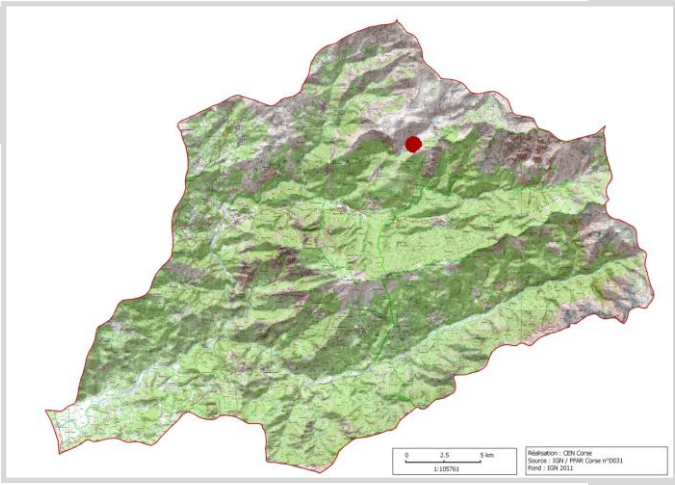

DESCRIPTIF

Située sur la commune de Soccia, cette petite zone humide ponctuelle est la seule du type pour l'ensemble du bassin versant. D'une superficie de 1000 m² environ, elle est perchée à l'aplomb d'une crête rocheuse, visible depuis le sentier de randonnée qui mène au lac de Crenu. A proximité se trouve la bergerie de l'Arate.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

- Cette mare est utilisée comme abreuvoir par le bétail ;
- Visible depuis le sentier de randonnée menant au lac de Crenu, elle a un aspect paysager important.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES PRINCIPALES

INTERET PATRIMONIAL MAJEUR

L'intérêt patrimonial de cette zone humide est principalement dû à la rareté de ce type de zone humide dans le bassin versant. De plus, d'autres dépressions situées alentours sont en eau une partie de l'année, accueillant peut-être l'habitat communautaire prioritaire « mares temporaires méditerranéennes ».

BILAN DES MENACES ET DES FACTEURS INFLUENCANT LA ZONE

Aucune menace n'a été constatée sur le site.

ORIENTATIONS D'ACTIONS

- Inventaires floristiques ;
- Recherche de l'habitat communautaire « mares temporaires méditerranéennes ».

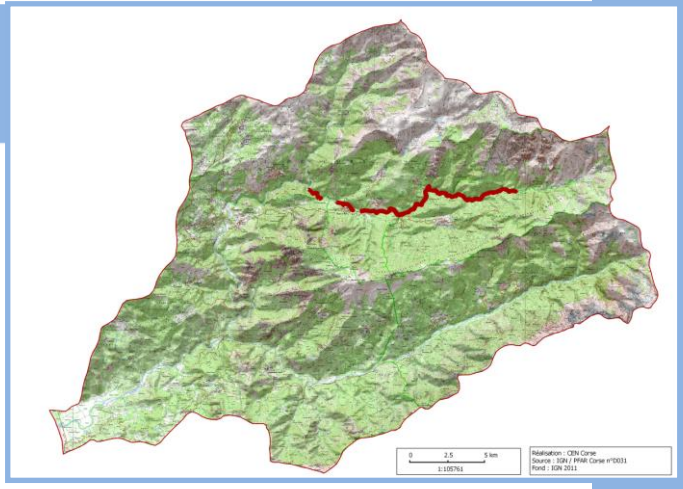

DESCRIPTIF

Dans la haute vallée de la rivière de Guagno, ou Fiume grossu, le cours d'eau est bordé d'une ripisylve continue, et traverse dans ce secteur 6 communes (Guagno, Orto, Poggiolo, Soccia, Murzo, Letia). D'une superficie de 46 Ha, la zone humide est aujourd'hui menacée par un projet de construction de micro-centrale hydro-électrique sur la commune de Guagno.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Activité de kayak au cours de la période estivale.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES PRINCIPALES

- Après la plaine du Liamone, l'enjeu inondation est le plus important le long du du Fiume Grossu ;
- De par sa superficie, les fonctions hydrologiques sont d'une manière générale très importantes ;
- L'enjeu inondation est important dans ce secteur, la fonction rétention des crues est donc importante ;
- Par sa position dans le bassin versant, les autres fonctions hydrologiques, épuration et protection des milieux physiques (ralentissement du ruissellement) sont elles aussi importantes.

INTERET PATRIMONIAL MAJEUR

- Une partie de la ripisylve est située dans la ZNIEFF de type 2 « Châtaigneraie de Guagno – Soccia » ;
- La rivière est classée réservoir biologique ;
- Présence d'espèces protégées : *Hyla sarda, Discoglossus montalentii* (espèce endémique stricte de Corse).

BILAN DES MENACES ET DES FACTEURS INFLUENCANT LA ZONE

La menace principale qui pèse sur la ripisylve de ce cours d'eau est le projet actuel de construction d'une micro-centrale sur la commune de Guagno.

ORIENTATIONS D'ACTIONS

- Compléter les inventaires faunistiques et floristiques ;
- Mise en protection reglementaire : prévoir la mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

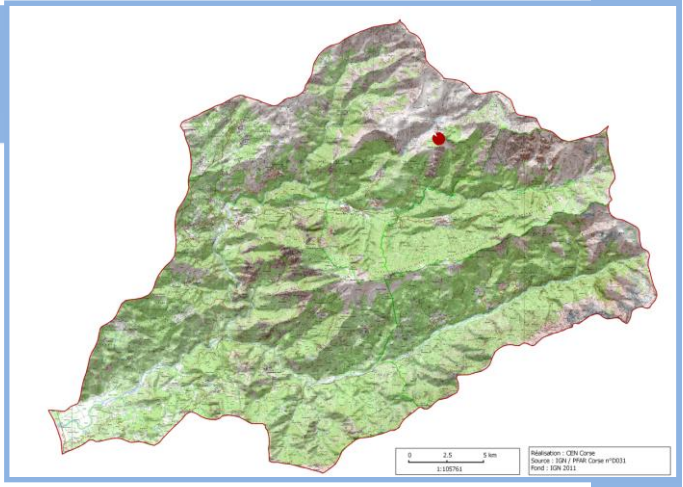

DESCRIPTIF

Situé sur le territoire du PNRC et la commune d'Orto, le lac de Crenu est le lac de montagne le plus bas de Corse. Intégré dans la Zone Spéciale de Conservation FR9402008, le lac fait aujourd'hui l'objet d'une gestion intégrée. La présidence du comité de pilotage du site est assurée par la commune d'Orto, et de nombreuses actions sont mises en œuvres par le PNRC.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

- Tourisme : la randonnée est l'usage dominant sur le site mais conserve un caractère saisonnier de juin à septembre avec un pic de fréquentation en juillet et août ;
- Chasse : pratique de la battue aux sangliers 3 à 4 fois par an ;
- Elevage : le pastoralisme est présent au travers de la transhumance qui sur ce secteur concerne essentiellement les bovins et quelques porcins.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES PRINCIPALES

Par la position du lac au sein du bassin versant, les pelouses humides qui le jouxtent jouent le rôle de soutien d'étiage. Le lac dispose d'un exutoire qui permet d'alimenter le ruisseau temporaire de Creno, lui-même affluent du Fiume Grossu.

INTERET PATRIMONIAL MAJEUR

Drosera rotundifolia (CEN Corse)

- Présence d'habitats d'intérêt communautaire (exemple des « pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse ») ;
- Présence d'espèces protégées, notamment *Drosera rotundifolia*, petite plante carnivore connue en Corse uniquement dans ce secteur.

BILAN DES MENACES ET DES FACTEURS INFLUENCANT LA ZONE

- Fréquentation touristique (piétinement et compactage du sol) ;
- Présence d'animaux divagants (retournement des pelouses, enrichissement du lac en matière organique) ;
- Atterrissement du lac.

ORIENTATIONS D'ACTIONS

Le site fait actuellement l'objet de différentes mesures de gestion (mise en œuvre des fiches action décrites dans le Document d'Objectifs du site).

La pozzine "tête Delaraja"

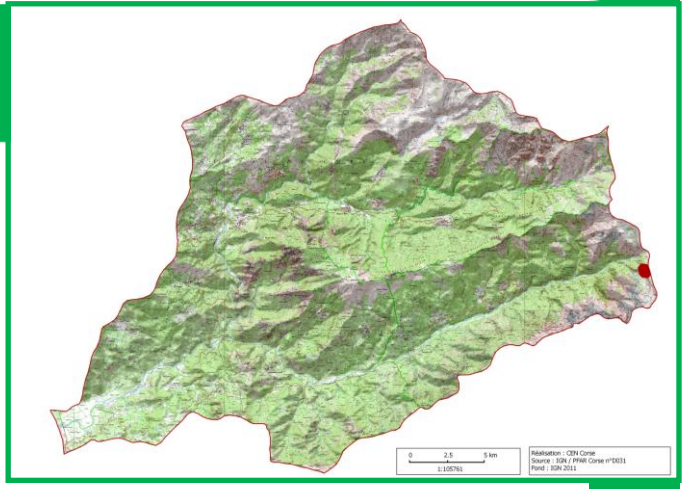

DESCRIPTIF

Située sur la commune de Pastriciola, cette pozzine de pente représente un site unique pour le bassin versant. Sa superficie de 9,4 ha en fait une des plus grandes zones humides de tête de bassin versant visitée au cours des prospections. Particulièrement difficile d'accès, elle est exceptionnelle d'un point de vue de la conservation des habitats.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

- Production : quelques bovins ont été rencontrés au cours des prospections ;
- Paysagère : les vestiges d'une bergerie en ruine subsistent à proximité ;
- Cette zone humide représente donc un fort intérêt pour le pastoralisme.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES PRINCIPALES

Ralentissement du ruissellement.

INTERET PATRIMONIAL MAJEUR

Présence de l'habitat d'intérêt communautaire : « pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles de corse ».

L'habitat « Bas-marais acides corses à *Trichophorum cespitosum* » est particulièrement bien développé.

BILAN DES MENACES ET DES FACTEURS INFLUENCANT LA ZONE

Les menaces sur ce site sont faibles. Cependant, à plus ou moins long terme, cette zone humide, aujourd'hui peu exploitée par le bétail, risque de voir le milieu de refermer (présence de nombreuses aulnes odorants sur le site).

ORIENTATIONS D'ACTIONS

- Compléter les inventaires floristiques et faunistiques ;
- Réhabiliter le site pour le pastoralisme.

Les pozzines en tête de Forcalelli

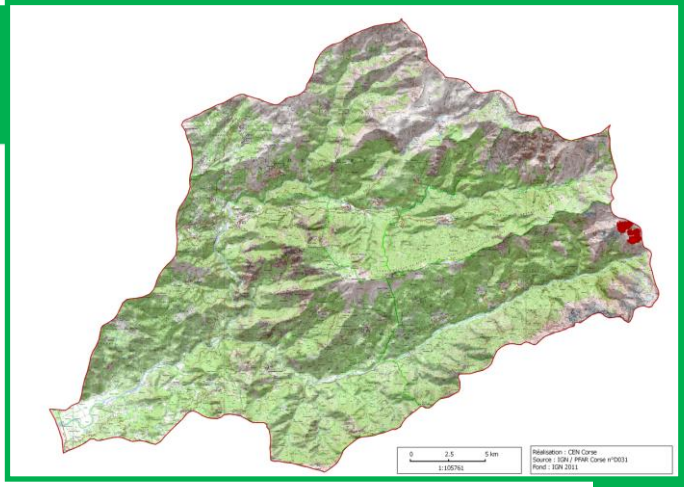

DESCRIPTIF

Il s'agit d'un ensemble de six pozzines déconnectées les unes des autres. Situées sur la commune de Pastricciola, elles s'étendent sur une superficie de 13,3 ha et alimentent le ruisseau de Forcalelli, affluent du Cruzzini.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

- Pastoralisme : l'ensemble est très fréquenté par le bétail, au cours de la période d'estive (chèvres, vaches, brebis, cochons).

FONCTIONS HYDROLOGIQUES PRINCIPALES

- Ralentissement du ruissellement ;
- Soutien d'étiage.

INTERET PATRIMONIAL MAJEUR

Présence de l'habitat d'intérêt communautaire « pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse ».

BILAN DES MENACES ET DES FACTEURS INFLUENCANT LA ZONE

- Surfréquentation par le bétail : risque d'enrichissement en matière organique des cours d'eau, retournement des pelouses par les cochons, etc.
- Fermeture du milieu dans certains secteurs par les broussailles d'aulne odorant.

ORIENTATIONS D'ACTIONS

- Compléments d'inventaires faunistiques et floristiques ;
- Gestion de la fréquentation par le bétail.

3ème Pozzine en tête de Manganu

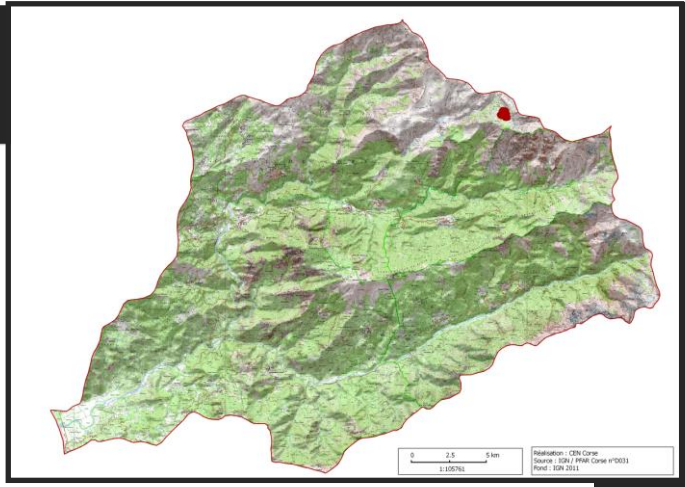

DESCRIPTIF

Cette pozzine, d'une superficie de 10,8 ha, est située sur la commune d'Orto. Elle appartient à un complexe de pozzines, déconnectées, longeant un affluent du Zoicu. Ces pozzines sont situées dans un paysage changeant, alternant entre les zones de plateau où le cours d'eau est plus ou moins canalisé au sein de la pozzine, et les pentes fortes où l'eau ruisselle.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

- Pastoralisme : la pozzine est surtout fréquentée par les bovins ;
- Tourisme : le GR20, sentier très fréquenté au cours de la saison estivale, passe au sein de la pozzine. Le refuge de Manganu se situe à quelques dizaines de mètres de la pozzine.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES PRINCIPALES

Soutien d'étiage.

INTERET PATRIMONIAL MAJEUR

Présence d'une petite typhaie, offrant à cette pozzine un caractère exceptionnel, cet habitat n'ayant pas été rencontré sur d'autres zones humides en tête de bassin versant.

BILAN DES MENACES ET DES FACTEURS INFLUENCANT LA ZONE

- Nuisances liées à la surfréquentation et au piétinement par le bétail ;
- Fréquentation par les touristes (piétinement et compactage du sol). La menace principale réside dans le passage du sentier de randonnée au cœur de la pelouse.

ORIENTATIONS D'ACTIONS

- Etudier l'impact du bétail sur la pozzine ;
- Réaliser une étude sur la fréquentation touristique avec les impacts associés au passage du GR20 ;
- Protection physique de la pozzine pour limiter son piétinement ;
- Sensibilisation du public.

Tourbière de l'Ondella

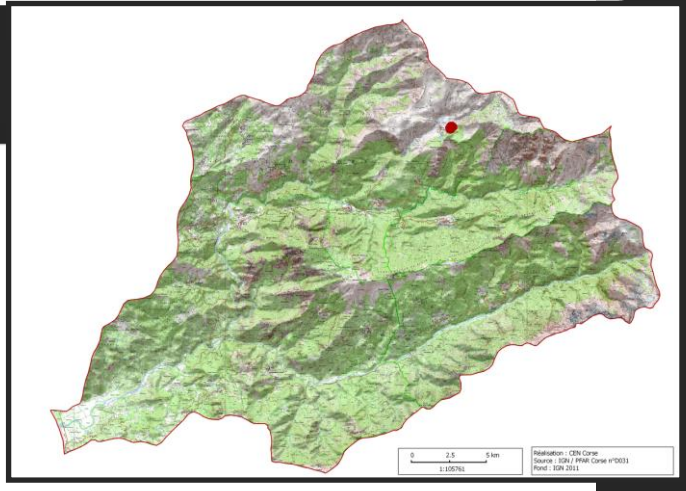

DESCRIPTIF

Située à cheval entre les communes d'Orto et de Soccia, cette zone humide est située au sein d'une forêt de pins laricio, à proximité du lac de Crenu. Située au sein de la forêt d'Orto, elle est décrite dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Tourisme : passage d'un sentier de randonnée au cœur de la zone humide. Ce sentier est fréquenté pour la randonnée pédestre et équestre.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES PRINCIPALES

Soutien d'étiage.

INTERET PATRIMONIAL MAJEUR

Présence de *Drosera rotundifolia*, espèce protégée.

BILAN DES MENACES ET DES FACTEURS INFLUENCANT LA ZONE

- Zone humide dégradée, impactée par les animaux divagants, notamment les cochons.

ORIENTATIONS D'ACTIONS

- Restauration des habitats ;
- Compléments d'inventaires floristiques.

Drosera rotundifolia (Deschamps / ONF)

CONCLUSION

L'inventaire des zones humides du bassin versant du Liamone a été réalisé dans le cadre de la disposition 3C-04 du programme de mesures accompagnant le le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de Corse. Cette mesure s'intitule : «définir une stratégie de préservation et définir des zones humides naturelles prioritaires».

Au sein de cette mesure, il est préconisé la **protection**, **amélioration de la connaissance** et **engagement d'actions de sensibilisation** sur le bassin versant du Liamone.

L'inventaire a ainsi permis de dénombrer 155 zones humides, parmi lesquelles 17 zones humides prioritaires. Sur ces dernières est actuellement réalisée une étude foncière visant à identifier les parcelles concernées. Cela permettra à terme de lancer les démarches de protection (foncière, d'usage, réglementaire, etc.), la mise en gestion conservatoire des zones humides prioritaires, avec la restauration des milieux pour le rétablissement des fonctionnalités si nécessaire.

Il est désormais nécessaire que les collecitivtés s'approprient ce travail afin de pouvoir s'impliquer dans la préservation des zones humides et un aménagement du territoire harmonieux et respectueux de ces milieux utiles, fragiles et menacés.

Afin d'accompagner les collectivités et le travail de protection des zones humides, il est aussi important de les valoriser par la sensibilisation du public, notamment des usagers. Ce travail a déjà été entamé par la création d'une plaquette d'information sur les zones humides et les inventaires.

BIBLIOGRAPHIE

AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE, 2010. *Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE.*

AGENCE DE L'EAU RM & C, 2008**.** *Délimitation de l'espace de zones humides par fonction qualifiée et par typede milieux*. ECOSPHERE – BURGEAP. Rapport final.

AMANDIER Louis, DUREAU Rémi, JOFFRE Louise-Marie, JOFFRE Richard, LAURENT Jean-Louis, 1982. *Eléments pour un zonage agro-sylvo-pastoral de la Corse. Un outil cartographique pour la mise en valeur*. Forêt méditerranéenne, tome IV, n°1.

BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.-C., 1997. *CORINE biotopes, version originale, types d'habitats français*. ENGREF Nancy & ATEN, Montpellier. 175 p.

CABALLERO Y., 2006**.** *Synthèse des objectifs d'état quantitatif et qualitatif retenus pour les masses d'eau souterraine en Corse.* Rapport BRGM RP-54946-FR. 30 pp., 1 fig., 1 tab.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CORSE-DU-SUD, 2012*.Action pluri-annuelle - 2008 – 2009 – 2010. Rapport d'activité - Etude de la gestion des effluents des ateliers de transformation agricole.*

CELLULE D'ANIMATION SUR LES MILIEUX AQUATIQUES DU FINISTERE - CAMA 29, 2010. *Guide méthodologique - Réalisation de l'étude préalable au contrat territorial « milieux aquatiques » - volet zones humides – sur le département du Finistère*. Conseil général du Finistère.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CORSE-DU-SUD. *ACTION PURIANNUELLE 2008 ‑ 2009 ‑ 2010 : Rapport d'activité - Etude de la gestion des effluents des ateliers de transformation agricole*.

FERRAND Maxime, 2013. Rapport d'étude. *Inventaire préliminaire de l'entomofaune aquatique du Liamone*. OPIE, CEN-Corse.

INNOCENZI Julien, 2012**.** *Qualité et gestion de la ressource en eau sur le bassin versant du Liamone*. Mémoire de master 2 (Sciences de l'Eau et de l'Environnement), université de Corte.

MASTER 2 ESPACE ET MILIEUX (UNIVERSITE PARIS DIDEROT), 2010. *Des opportunités de développement touristique dans la Haute Vallée des Deux-Sorru autour de la ressource en eau*

MEROT Philippe, BARRIUSO E. , BEAUJOUAN V. , BENOIT P. , BIDOIS J. , BOURRIE G. , BUREL F. ,CHAPLOT V., CHARNAY M-P. , CLEMENT B. , CLEMENT J-C. , COTONNEC A. , CURMI P. , DURAND P. , GANZETTI I. , GASCUEL-ODOUX C. , GRIMALDI C., HOLLIER LAROUSSE A., HUBERT-MOY L. , JAFFREZIC A. , KAO C., MEROT PH. , MOLENAT J. , OUIN A., PINAY G. , PIVETTE E. , REGIMBEAU C. , RUIZ L. , TROCCAZ O. , TROLARD F. , WALTER C. , ZIDA M., 2000. *Typologie fonctionnelle des zones humides de fond de vallée en vue de la régulation de la pollution diffuse*. Rapport de synthèse final, UMR INRA-ENSA Sol et agronomie de Rennes-Quimper, 115 pp.

NGUYEN-THE, D., PALVADEAU, E., SINZELLE, B., 2003. *Atlas cartographique des aquifères littoraux de Corse*. Rapport BRGM RP-52191-FR. 99 pp.

SATEP, 2008*. Commune de Lopigna. Note technique sur le fonctionnement du réseau d'eau potable*. Conseil Général de la Corse du Sud. 21pp.

TRENTIN Corine, 2007. *Inventaire des Zones Humides « Loi sur l'Eau » du département de l'Isère - Territoires de la « Bourbre » et des « Affluents Rhône Amont et Est Lyonnais*. Mémoire de Master 2 (Biologie Géosciences Agroressources Environnement, spécialité Ingénierie en Ecologie et en Gestion de la Biodiversité), université de Montpellier 2.

Documents SDAGE

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX, BASSIN DE CORSE (2010-2015).

PROGRAMME DE MESURES, BASSIN DE CORSE (2010-2015).

SDAGE AERMC, 2001. *Guide technique n°5 : Agir pour les zones humides en RMC - Fonctionnement des zones humides Première synthèse des indicateurs pertinents.*

SDAGE AERMC, 2001. *Guide technique n°6 : Agir pour les zones humides – boîte à outils inventaire. Fascucule 1 : du tronc commun à la cartographie.*

SDAGE AERMC, 2000. Note technique n°4 : *Agir pour les zones humides en RMC – Les priorités du bassin.*

SDAGE AERMC, 2000. Note technique n°5 : *Agir pour les zones humides en RMC – Politique d'inventaires : objectifs et m éthodologie.*

ANNEXES

<u>Annexe 1</u> : Diaporama présenté au cours de la première réunion du comité de suivi (22 mars 2012)

Inventaire des zones humides

- Bassin versant du Liamone -

Comité de suivi

Réunion 1

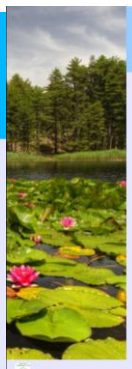

Comité de suivi – Réunion 1

1. Contexte et objectifs
2. Méthodologie
3. Organisation et animation
4. Information et sensibilisation

1. Contexte et objectifs

<u>1.1 - Contexte</u>

- **SDAGE** du Bassin de Corse et son **Programme de Mesures**:

«définir une stratégie de préservation et définir des zones humides naturelles prioritaires» (disposition 3C-04)

→ **protection**, **amélioration de la connaissance** et **engagement d'actions de sensibilisation** sur le bassin versant du Liamone.

<u>1.2 - Objectifs</u>

- **Inventorier** et **cartographier** toutes les zones humides (0,1 h minimum) du bassin versant du Liamone
- **Caractériser** les milieux (valeur patrimoniale, fonctionnement, enjeux...)
- **Délimiter** précisément les zones humides dites « sensibles »
- **Porter à connaissance** aux collectivités et organismes partenaires
- **Proposer** des orientations de gestion

1. Contexte et objectifs

<u>1.3 – Critères de définition et délimitation des zones humides</u>

Code de l'environnement :

« terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L211-1).

Décrets et arrêtés venus préciser cette définition :

- **Décret** n°2007-135 du 30 janvier 2007 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement.
- **Arrêté** du 1er octobre 2009, modifiant l'arrêté du 24 juin 2008

Ainsi, « un espace peut être considéré comme zone humide (…) dès qu'il présente l'un des critères suivants :

1 - Ses sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés à l'annexe 1 de l'arrêté du 1er octobre 2009.

2 - Sa végétation, si elle existe, est caractérisée :

Soit par des espèces indicatrices de zones humides (…).

Soit par des communautés d'espèces végétales, dénommées habitats, caractéristiques de zones humides (…). »

2. Méthodologie

<u>Caractérisation / Délimitation des zones humides :</u>

Critère SOL (arrêté du 1/10/2009)

Classes de sols hydromorphes

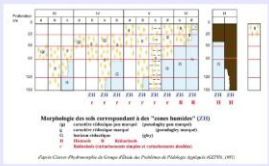

Histosol

2. Méthodologie

Critère FLORE / HABITAT (arrêté du 24/06/2008)

Dominance des espèces indicatrices de zones humides

Ranunculus sardous

Samolus valerandi

Typhaie

Présence d'habitats caractéristiques de zones humides

2. Méthodologie

Phases de réalisation : 2 années

Phase 1 :
Pré-identification des ZH et ZH potentielles
ANNEE 1

Phase 3 :
Saisie et restitutions
ANNEE 2

Phase 2 : Terrain
ANNEES 1 et 2

2. Méthodologie

<u>2.1 - Phase 1 : Pré-identification des ZH et ZH potentielles</u>

<u>2.1.1 – Travail de synthèse des connaissances</u>

→ **Synthèse bibliographique**

→ **Synthèses des indicateurs ZH de Corse** (arrêtés du 24/06/2008 et 1/10/2009) : espèces (arrêté préfectoral) et habitats

→ **Synthèse cartographique** des mesures de protection et inventaires : ZNIEFF, Natura 2000, Inventaires zones humides (OEC), Cartographie d'habitats (SODETEG, SOeS), Données hydromorphogéologique de la basse vallée (DDTM), Données naturalistes (DREAL)

2. Méthodologie

2.1 - Phase 1 : Pré-identification des ZH et ZH potentielles

2.1.2 - Analyse des fonds cartographiques

→ Repérage des surfaces en eau, boisements et dépressions (corrélation hydrographie et topographie),

→ Identification des toponymes à connotation de ZH (padule, padulaccia...),

→ Repérage de zones de végétations à connotation humide (photographies infrarouge)

→ Repérage des constructions liées à l'eau (stations de pompage, captages, fontaines ...),

→ Recoupement avec les autres sources de données.

2. Méthodologie

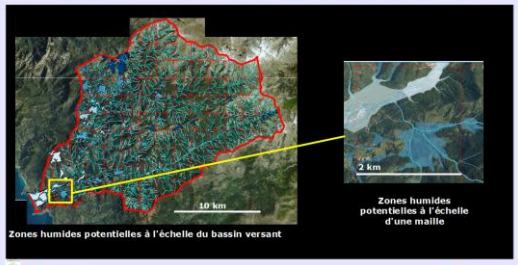

2. Méthodologie

2.2 - Phase 2 : Vérifications de terrain et récolte des données

2.2.1 - Année 1 : identification

→ Identification de toutes les zones humides de superficie au moins égale à 1 000 m² sur l'ensemble du bassin versant

→ Caractérisation :

- Eléments paysagers
- Critères floristiques / pédologiques
- Recoupement avec les informations cartographiques

2. Méthodologie

2.2. Phase 2 : Vérifications de terrain et récolte des données

2.2.2. Année 2 : délimitation des zones humides sensibles, appréciation des enjeux

→ **Une zone humide est dite « sensible » si elle présente des enjeux de gestion importants :**

- Intérêt patrimonial
- Zone dégradée par des aménagements
- Réserve d'eau potable
- Zone susceptible d'être aménagée

→ **Appréciation des enjeux :**

- Concertation avec les élus locaux et les différents partenaires

2. Méthodologie

2.2. Phase 3 : Saisie et Restitution

→ **Saisie** des informations dans la base de données Medwet

→ **Restitution** des données :

- Pour les partenaires institutionnels sous formes de cartes et de base de données,
- Mise à disposition des informations pour les collectivités sous forme de « cahier communal » :
  - A l'échelle du bassin versant : carte générale de localisation de toutes les ZH
  - A l'échelle des communes:
    - Carte de localisation des ZH
    - Une carte par ZH « sensible », accompagnée d'un tableau des caractéristiques, enjeux et orientations de gestion

3. Organisation et animation

3.1 – Comité de suivi

3.1.1 – Composition

Partenaires institutionnels	Collectivités territoriales	Partenaires techniques/scientifiques	Usagers
AERMC	Conseil général 2A	DDTM	Altu Liamone
OEC	Communauté de communes des Deux-Sorru	ONEMA	A pescia Salginga
DREAL	20 communes du bassin versant	UNIVERSITE DE CORSE	Association pour la protection de la ressource en eau de la région de Coggia-Sagone-Vico
		CBNC	
		ODARC	
		BRGM	
		ONF	
		CELRL	FFME
		Chambre d'Agriculture 2A	
		PNRC	

3. Organisation et animation

3.1 – Comité de suivi

3.1.2 – Objectifs

- Information
- Concertation
- Validation

3.1.3 – Organisation

3 réunions :

- Présentation du projet et enquête auprès des élus communaux (connaissance des zones humides sur le territoire communal)
- Présentation des zones humides du bassin versant
- Résultats de fin d'étude

3. Organisation et animation

3.2 – Comité technique

3.2.1 – Composition

AERMC, OEC, DREAL, DDTM, ONEMA, Université de Corse, CBNC, ODARC, BRGM, PNRC

3.2.2 – Objectifs

→ Encadrement technique
→ Validation de chaque étape de la mission

3.2.3 – Organisation

3 réunions :

→ Présentation du projet et validation de la méthodologie
→ Analyse des investigations de terrain
→ Résultats

***Annexe 2** : Compte-rendu de la première réunion du comité de suivi (22 mars 2012)*

Conservatoire d'espaces naturels Corse

Compte-rendu de la réunion de présentation du projet « inventaire des zones humides sur le bassin versant du Liamone »

le 22/03/12, à Coggia (salle polyvalente)

- Présents: Christine RODRIGUEZ (DDTM 2A), Julien INNOCENZI (PNRC), Rita OUAIRY & Marion VALENTI (CDA 2A), Cathy D'ORNANO (Fédération de la pêche), François OTTAVI (Mairie de Guagno), Constantin MATTEI (Association pour la protection de la ressource en eau dans la région de Coggia-Sagone-Vico), Julia CULIOLI (DREAL), Valérie BOSC & Julie PEINADO (CEN Corse, AAPNRC).
- Excusés : Laurence ERRECADE (AERMC), Laurent SORBA & Gwenaëlle LEVIOL (OEC), Sylvain LAUX (DDTM), Jean-Luc CHIAPPINI (PNRC), Paul-André ACQUAVIVA (CME), Julie DEMARTINI (ODARC), Fabienne GALLERAS (CELRL).

- Déroulement de la réunion:

1/ Présentation du contexte de l'étude (Valérie Bosc).

→ Le projet se déroule dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin de Corse et son Programme de Mesures.
La disposition 3C-04, intitulée «définir une stratégie de préservation et définir des zones humides naturelles prioritaires»), préconise la **protection, amélioration de la connaissance et engagement d'actions de sensibilisation** sur le bassin versant du Liamone.

2/ Présentation de l'étude (Julie Peinado). Cf fichier joint.

3/ Questions/Remarques :

Anciennement Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse
Association loi 1901 agréée protection de la nature au niveau régional
Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
Siège Social : Maison ANDREANI, lieu-dit Revinco - RN 193 - 20290 BORGO
Tél.: 04 95 32 71 63 - Fax : 04 95 32 71 73
cen-corse@espaces-naturels.fr - www.cen-corse.org
SIRET 39078220200031 - APE 9499 Z

- Quel est le pourcentage de zones humides potentielles déjà définies ? (J. Innocenzi)
→ Le travail est en cours. Le bassin versant a été découpé en mailles. Le travail est ensuite divisé en étapes. Le travail d'identification des zones humides est réalisé pour quelques mailles seulement de manière exhaustive, puis ce travail est vérifié sur le terrain. Par la suite, les mêmes étapes sont réalisées pour de nouvelles mailles, jusqu'à obtenir l'ensemble du bassin versant.

- Quelle définition donne-t-on à l'espace de fonctionnalité ? (J. Innocenzi)
→ Espace minimum vital au bon fonctionnement de la Zone humide. Plusieurs critères sont à prendre en compte. Il peut par exemple correspondre au bassin versant. Cette notion sera discutée en comité technique.

- Discussion sur la composition du comité technique :
→ Composition proposée: DDTM, ONEMA, Université de Corse, CBNC, ODARC, BRGM, PNRC
→ La chambre d'agriculture et l'association de protection de la ressource en eau dans la région de Coggia-Sagone-Vico proposent d'être ajoutées

- C. Mattei évoque les problèmes de rejets des eaux usées de la station d'épuration dans la roselière.

- Discussion sur les rôles des comités de suivi et techniques.
→ Le comité de suivi a un rôle de concertation, d'information et de validation de la méthode. Le comité technique a un rôle d'appui et de validation technique.

- Présentation des missions du Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse, anciennement appelé Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse. (V. Bosc).
→ L'association est née en 1972 et est agréée, depuis 1978, au niveau régional, par le Ministère de l'Environnement, au titre de la loi de 1930 sur la protection de la nature.

Sa vocation est de gérer des espaces naturels sensibles, après en avoir obtenu la maîtrise foncière ou la maîtrise d'usage. Elle est membre de la fédération des conservatoires d'espaces Naturels : « Espaces Naturels de France ». Un changement de nom a été officiel en "Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse" en 2012 pour être plus cohérent par rapport à une demande d'agrément de tous les conservatoires au niveau national.

Le conservatoire s'investit dans la gestion durable de sites naturels choisis en fonction de l'intérêt écologique en habitats et espèces.

Il œuvre particulièrement dans deux domaines, l'ornithologie et l'herpétologie, par la réalisation de diverses études et travaux, sur la faune, la flore, les milieux naturels, et travaille, aussi, sur les incendies, l'impact des nuisances, les mesures compensatoires…

Il est impliqué dans le réseau Natura 2000 et a participé à la rédaction de plusieurs documents d'objectifs (DOCOB) : Regino, Ceccia, Cuscione, Massif de Tenda et forêt de Stella, Pointe du Cap Corse…

Il mène également des actions suivies dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Il organise des sorties sur le patrimoine naturel et culturel de l'Ile, dans le but de le faire connaître, aimer et protéger. Il assure une "veille environnementale" qui lui permet, en collaboration avec d'autres

Anciennement Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse
Association loi 1901 agréée protection de la nature au niveau régional
Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
Siège Social : Maison ANDREANI, lieu-dit Revinco - RN 193 - 20290 BORGO
Tél. : 04 95 32 71 63 - Fax : 04 95 32 71 73
cen-corse@espaces-naturels.fr - www.cen-corse.org
SIRET 39[illegible]00031 - APE 9499 Z

Associations, de dénoncer – au besoin – les atteintes portées à l'environnement insulaire et milite pour la promotion du Développement Durable en Corse. ...

- Quels critères sont utilisés pour définir une zone humide dite « sensible » ? (C. Rodriguez)

→ Pas de critère déterminé pour le moment, cela passera par une discussion avec le comité technique.

→ Il ne faudra pas oublier la station d'épuration au moment de définir l'espace de fonctionnalité de l'embouchure.

- Prévoir une réunion du comité technique pour le mois d'avril.

Anciennement Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse
Association loi 1901 agréée protection de la nature au niveau régional
Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
Siège Social : Maison ANDREANI, lieu-dit Revinco – RN 193 – 20290 BORGO
Tél. : 04 95 32 71 63 – Fax : 04 95 32 71 73
cen-corse@espaces-naturels.fr – www.cen-corse.org

<u>Annexe 3</u> : Diaporama présenté au cours de la seconde réunion du comité de suivi (13 décembre 2013)

<u>Annexe 4</u> : Compte-rendu de la seconde réunion du comité de suivi (13 décembre 2013)

***Annexe 5** : Diaporama présenté au cours de la première réunion du comité technique (25 avril 2012)*

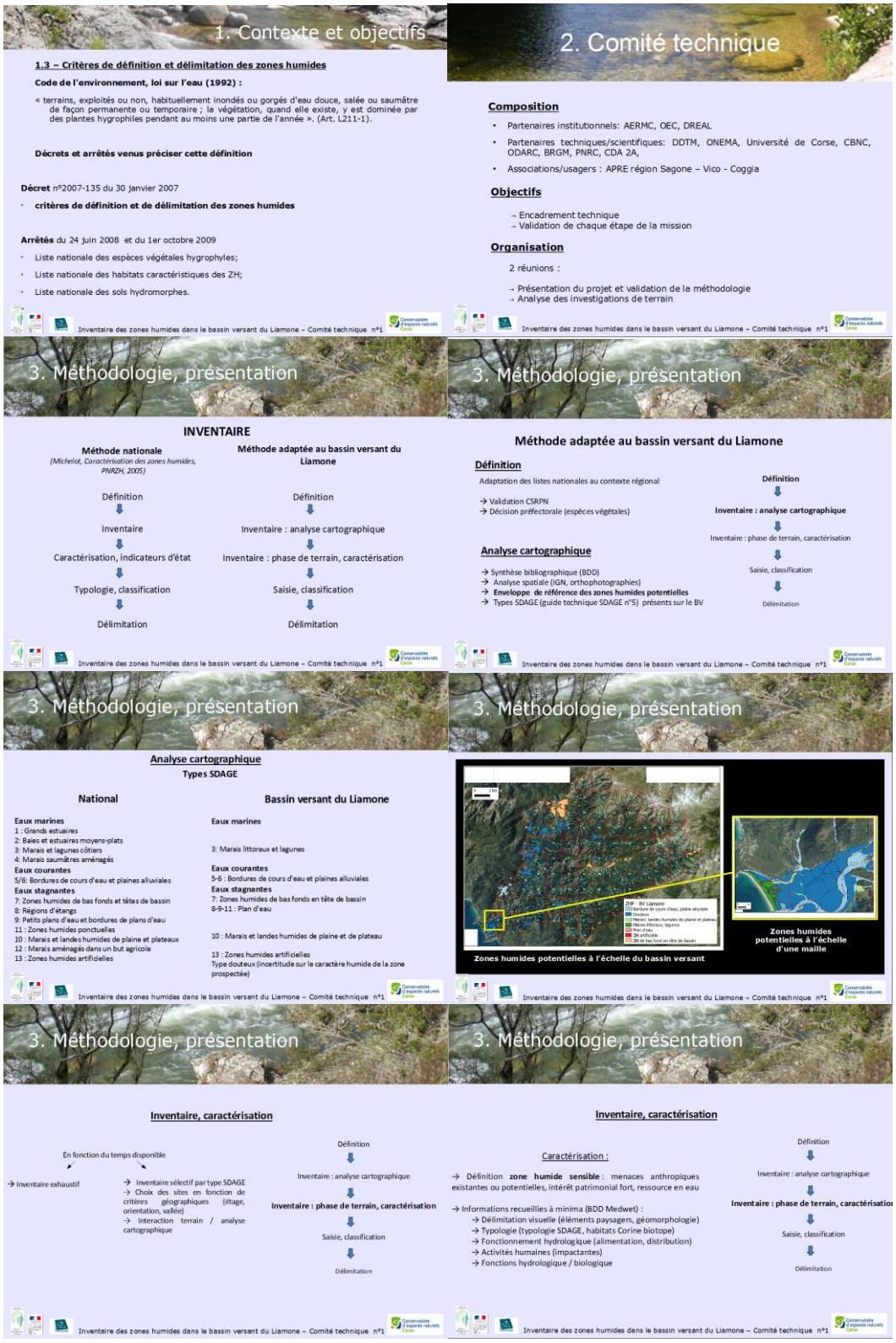

1. Contexte et objectifs

1.3 – Critères de définition et délimitation des zones humides

Code de l'environnement, loi sur l'eau (1992) :

« terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L211-1).

Décrets et arrêtés venus préciser cette définition

Décret n°2007-135 du 30 janvier 2007

- **critères de définition et de délimitation des zones humides**

Arrêtés du 24 juin 2008 et du 1er octobre 2009

- Liste nationale des espèces végétales hygrophyles;
- Liste nationale des habitats caractéristiques des ZH;
- Liste nationale des sols hydromorphes.

Inventaire des zones humides dans le bassin versant du Liamone – Comité technique n°1

2. Comité technique

Composition

- Partenaires institutionnels: AERMC, OEC, DREAL
- Partenaires techniques/scientifiques: DDTM, ONEMA, Université de Corse, CBNC, ODARC, BRGM, PNRC, CDA 2A,
- Associations/usagers : APRE région Sagone – Vico - Coggia

Objectifs

→ Encadrement technique
→ Validation de chaque étape de la mission

Organisation

2 réunions :

→ Présentation du projet et validation de la méthodologie
→ Analyse des investigations de terrain

Inventaire des zones humides dans le bassin versant du Liamone – Comité technique n°1

3. Méthodologie, présentation

INVENTAIRE

Méthode nationale *(Michelot, Caractérisation des zones humides, PNRZH, 2005)*	Méthode adaptée au bassin versant du Liamone
Définition	Définition
Inventaire	Inventaire : analyse cartographique
Caractérisation, indicateurs d'état	Inventaire : phase de terrain, caractérisation
Typologie, classification	Saisie, classification
Délimitation	Délimitation

Inventaire des zones humides dans le bassin versant du Liamone – Comité technique n°1

3. Méthodologie, présentation

Méthode adaptée au bassin versant du Liamone

Définition

Adaptation des listes nationales au contexte régional

→ Validation CSRPN
→ Décision préfectorale (espèces végétales)

Analyse cartographique

→ Synthèse bibliographique (BDD)
→ Analyse spatiale (IGN, orthophotographies)
→ **Enveloppe de référence des zones humides potentielles**
→ Types SDAGE (guide technique SDAGE n°5) présents sur le BV

Définition
Inventaire : analyse cartographique
Inventaire : phase de terrain, caractérisation
Saisie, classification
Délimitation

Inventaire des zones humides dans le bassin versant du Liamone – Comité technique n°1

3. Méthodologie, présentation

Analyse cartographique

Types SDAGE

National	Bassin versant du Liamone
Eaux marines	**Eaux marines**
1 : Grands estuaires	
2: Baies et estuaires moyens-plats	
3: Marais et lagunes côtiers	3: Marais littoraux et lagunes
4: Marais saumâtres aménagés	
Eaux courantes	**Eaux courantes**
5/6: Bordures de cours d'eau et plaines alluviales	5-6 : Bordures de cours d'eau et plaines alluviales
Eaux stagnantes	**Eaux stagnantes**
7: Zones humides de bas fonds et têtes de bassin	7: Zones humides de bas fonds en tête de bassin
8: Régions d'étangs	8-9-11 : Plan d'eau
9: Petits plans d'eau et bordures de plans d'eau	
11 : Zones humides ponctuelles	
10 : Marais et landes humides de plaine et plateaux	10 : Marais et landes humides de plaine et de plateau
12 : Marais aménagés dans un but agricole	
13 : Zones humides artificielles	13 : Zones humides artificielles
	Type douteux (incertitude sur le caractère humide de la zone prospectée)

Inventaire des zones humides dans le bassin versant du Liamone – Comité technique n°1

3. Méthodologie, présentation

Inventaire des zones humides dans le bassin versant du Liamone – Comité technique n°1

3. Méthodologie, présentation

Inventaire, caractérisation

En fonction du temps disponible

→ Inventaire exhaustif

→ Inventaire sélectif par type SDAGE
→ Choix des sites en fonction de critères géographiques (étage, orientation, vallée)
→ Interaction terrain / analyse cartographique

Définition
Inventaire : analyse cartographique
Inventaire : phase de terrain, caractérisation
Saisie, classification
Délimitation

Inventaire des zones humides dans le bassin versant du Liamone – Comité technique n°1

3. Méthodologie, présentation

Inventaire, caractérisation

Caractérisation :

→ Définition **zone humide sensible** : menaces anthropiques existantes ou potentielles, intérêt patrimonial fort, ressource en eau

→ Informations recueillies à minima (BDD Medwet) :
→ Délimitation visuelle (éléments paysagers, géomorphologie)
→ Typologie (typologie SDAGE, habitats Corine biotope)
→ Fonctionnement hydrologique (alimentation, distribution)
→ Activités humaines (impactantes)
→ Fonctions hydrologique / biologique

Définition
Inventaire : analyse cartographique
Inventaire : phase de terrain, caractérisation
Saisie, classification
Délimitation

Inventaire des zones humides dans le bassin versant du Liamone – Comité technique n°1

3. Méthodologie, présentation

Inventaire, caractérisation

Types SDAGE

National	Bassin versant du Liamone
Eaux marines	**Eaux marines**
1 : Grands estuaires	
2: Baies et estuaires moyens-plats	
3: Marais et lagunes côtiers	3: Marais littoraux et lagunes
4: Marais saumâtres aménagés	
Eaux courantes	**Eaux courantes**
5/6: Bordures de cours d'eau et plaines alluviales	5-6 : Bordures de cours d'eau et plaines alluviales
Eaux stagnantes	**Eaux stagnantes**
7: Zones humides de bas fonds et têtes de bassin	7: Zones humides de bas fonds en tête de bassin
8: Régions d'étangs	8-9-11 : Plan d'eau
9: Petits plans d'eau et bordures de plans d'eau	
11 : Zones humides ponctuelles	
10 : Marais et landes humides de plaine et plateaux	10 : Marais et landes humides de plaine et de plateau
12 : Marais aménagés dans un but agricole	
13 : Zones humides artificielles	13 : Zones humides artificielles
	Type douteux (incertitude sur le caractère humide de la zone prospectée)

3. Méthodologie, présentation

Saisie, classification

→ Renseignement de la BDD Medwet à partir des données de terrain et bibliographiques
→ Détermination des zones humides dites « sensibles »

Délimitation selon les critères réglementaires

→ Année 2
→ Seulement pour les zones humides dites sensibles
→ Mise en place de protocoles (critères pédologiques et/ou botaniques)
→ Délimitation zone humide et espace de fonctionnalité
→ Données complémentaires

Définition
⬇
Inventaire : analyse cartographique
⬇
Inventaire : phase de terrain, caractérisation
⬇
Saisie, classification
⬇
Délimitation

3. Méthodologie, présentation

PORTE A CONNAISSANCE

- Pour les partenaires institutionnels sous formes de cartes et de base de données,
- Mise à disposition des informations pour les collectivités sous forme de « cahier communal » :
  - A l'échelle du bassin versant : carte générale de localisation de toutes les ZH
  - Tableau présentant les typologies
  - A l'échelle des communes:
    - Carte de localisation des ZH
    - Une carte par ZH « sensible », accompagnée d'un tableau des caractéristiques, enjeux et orientations de gestion
- Réalisation d'une plaquette d'information à destination du grand public

3. Méthodologie, questions

→ Existence de listes adaptées à la Corse ? (espèces, habitats)

→ Démarche de validation de la liste de végétaux ?

Définition

Adaptation des listes nationales au contexte régional

→ Validation CSRPN
→ Décision préfectorale (espèces végétales)

Analyse cartographique

→ Synthèse bibliographique (BDD)
→ Analyse spatiale (IGN, orthophotographies)
→ Enveloppe de référence des zones humides potentielles
→ Types SDAGE (guide technique SDAGE n°5) présents sur le BV

3. Méthodologie, présentation

Phase de terrain, caractérisation

→ Pertinence des critères géographiques dans le choix des sites ?

En fonction du temps disponible

→ Inventaire exhaustif

→ Inventaire sélectif par type SDAGE
→ Choix des sites en fonction de critères géographiques (étage, orientation, vallée)
→ Interaction terrain / analyse cartographique

3. Méthodologie, questions

→ Zones humides sensibles
- Discussion sur les critères de définition d'une ZHS
- Discussion sur les informations à renseigner à minima (BDD Medwet) lors de l'inventaire

→ Typologie SDAGE : pertinence des choix

Inventaire, caractérisation

Caractérisation

→ Définition **zone humide sensible** : menaces anthropiques existantes ou potentielles, intérêt patrimonial fort, ressource en eau

→ Informations recueillies à minima (BDD Medwet) :
→ Délimitation (éléments paysagers, géomorphologie)
→ Typologie (typologie SDAGE, habitats Corine biotope)
→ Fonctionnement hydrologique (alimentation, distribution)
→ Activités humaines (impactantes)
→ Fonctions hydrologique / biologique

3. Méthodologie, questions

Inventaire, caractérisation

Types SDAGE

National	Bassin versant du Liamone
Eaux marines	**Eaux marines**
1 : Grands estuaires	
2: Baies et estuaires moyens-plats	
3: Marais et lagunes côtiers	3: Marais littoraux et lagunes
4: Marais saumâtres aménagés	
Eaux courantes	**Eaux courantes**
5/6: Bordures de cours d'eau et plaines alluviales	5-6 : Bordures de cours d'eau et plaines alluviales
Eaux stagnantes	**Eaux stagnantes**
7: Zones humides de bas fonds et têtes de bassin	7: Zones humides de bas fonds en tête de bassin
8: Régions d'étangs	8-9-11 : Plan d'eau
9: Petits plans d'eau et bordures de plans d'eau	
11 : Zones humides ponctuelles	
10 : Marais et landes humides de plaine et plateaux	10 : Marais et landes humides de plaine et de plateau
12 : Marais aménagés dans un but agricole	
13 : Zones humides artificielles	13 : Zones humides artificielles
	Type douteux (incertitude sur le caractère humide de la zone prospectée)

3. Méthodologie, questions

- Proposition de ZHS auprès du comité technique : soumis à validation (réunion 2)

Typologie, classification

→ Renseignement de la BDD Medwet à partir des données de terrain et bibliographiques (inventaires chiroptérologiques, entomologiques, etc.)
→ Détermination des zones humides dites « sensibles »

Délimitation

→ Année 2
→ Seulement pour les zones humides dites sensibles
→ Mise en place de protocoles (critères pédologiques et/ou botaniques)
→ Délimitation zone humide et espace de fonctionnalité

3. Méthodologie, questions

PORTE A CONNAISSANCE

- Pour les partenaires institutionnels sous formes de cartes et de base de données,
- Mise à disposition des informations pour les collectivités sous forme de « cahier communal » :
  - A l'échelle du bassin versant : carte générale de localisation de toutes les ZH
  - Tableau présentant les typologies
  - A l'échelle des communes:
    - Carte de localisation des ZH
    - Une carte par ZH « sensible », accompagnée d'un tableau des caractéristiques, enjeux et orientations de gestion
- Réalisation d'une plaquette d'information à destination du grand public

3. Méthodologie, étude de cas

Plaine alluviale et embouchure du Liamone

3. Méthodologie, étude de cas

Plaine alluviale et embouchure du Liamone

→ Contradiction entre les limites du BV définies sous Carthage et la réalité physique (la limite passe notamment par la roselière)

→ Contradiction entre la réalité hydrologique de la plaine et la typologie SDAGE proposée dans la BDD (présence d'une seule zone humide / plusieurs types SDAGE)

3. Méthodologie, étude de cas

Autres questions

→ Comment définir les limites « visuelles » de la ZH dans le cas des bordures de cours d'eau ?

3. Méthodologie, étude de cas

4. Organisation

Comité technique réunion 2 :

→ Fin septembre 2012

→ Présentation des résultats de terrain

→ Retour d'expériences et questions diverses

→ Proposition de ZHS, soumis à validation

→ Discussion sur la notion d'espace de fonctionnalité

→ Discussion sur les protocoles de délimitation

Annexe 6 : Compte-rendu de la première réunion du comité technique (25 avril 2012)

Conservatoire d'espaces naturels Corse

Compte-rendu du comité technique pour le projet « inventaire des zones humides sur le bassin versant du Liamone »

le 25/04/12, à Ajaccio (19 cours Napoléon)

•Présents: Christine RODRIGUEZ (DDTM 2A), Rita OUAIRY (CDA 2A), Julia CULIOLI (DREAL), Laurence ERRECADE (AERMC), Gwenaëlle LEVIOL (OEC), Valérie BOSC, Richard DESTANDAU & Julie PEINADO (CEN Corse, AAPNRC).
•Excusés : Lætitia HUGOT (CBNC), Sylvain LAUX (DDTM).

•Déroulement de la réunion:

1/ Présentation du contexte. Cf fichier joint.

→ Le projet se déroule dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin de Corse et son Programme de Mesures.
La disposition 3C-04, intitulée «définir une stratégie de préservation et définir des zones humides naturelles prioritaires»), préconise la **protection, amélioration de la connaissance** et **engagement d'actions de sensibilisation** sur le bassin versant du Liamone.

2/ Présentation de la méthode. Cf fichier joint.

3/ Questions/Remarques :

Espèces végétales, habitats :
–existence d'une liste des espèces végétales et des habitats caractéristiques des zones humides au niveau national.
→ CENC : il serait souhaitable d'adapter les listes nationales au contexte régional, sachant que la liste des végétaux peut être proposée par le CSRPN puis validée par arrêté préfectoral (cf arrêté du 24 juin 2008). Pour ce faire, le CBC doit être à nouveau sollicité de façon plus formelle (non par mail mais par courrier à l'attention de la direction) afin qu'un travail de corrélation soit mené entre la liste CORINE et la spécificité de la flore Corse.

–Inventaires
→ CENC : le CENC ne dispose pas des compétences nécessaires pour réaliser les inventaires en autonomie.

Anciennement Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse
Association loi 1901 agréée protection de la nature au niveau régional
Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
Siège Social : Maison ANDREANI- Lieu-dit Revinco - RN 193 - 20290 BORGO
Tél. : 04 95 32 71 63 - Fax : 04 95 32 71 73
cen-corse@espaces-naturels.fr - www.cen-corse.org
SIRET 39075220200031 - APE 9499 Z

Dans ce contexte, une collaboration étroite avec le CBC est indispensable.

→ Comité technique :
–Le CBC représente le pilote du projet. Cependant, il ne dispose pas du temps ni des moyens nécessaires. Il est indispensable de le solliciter à nouveau, en clarifiant la demande de collaboration, ainsi qu'en leur proposant un échéancier.
–Concernant les habitats, Christophe PANAÏOTIS (CBNC) et Camille FERRAL (DREAL) sont les personnes référents.
–Validation de la liste régionale des espèces végétales : avant d'entamer une démarche devant le CSRPN puis la préfecture, il est indispensable d'obtenir une validation préalable par le CBNC.
–S'il n'est pas possible d'avoir une liste officielle dans le délai de l'étude, il faudrait faire valider a minima un tableau de cortège correct et utilisable pour l'étude, essentiellement pour les habitats, puis pour les espèces.

Caractérisation des zones humides
→ CENC : comment orienter les choix de prospection si l'inventaire exhaustif est impossible faute de temps ?
→ Comité technique :
–Dans ce cas, il faut porter l'attention sur les ZH douteuses (prairies humides, par exemple), à défaut des zones bien connues, comme les ripisylves.
–L'utilisation du logiciel ENVI4 pour caractériser les ZH est peu fonctionnelle.

Zones humides dites « sensibles »
→ Comité technique :
–Il est préférable d'utiliser l'appellation « zones humides prioritaires », le terme sensible étant confus et pouvant être compris comme « menacée ».
–Critères de définition des zones humides prioritaires : la richesse biologique de l'espace cité, la fonctionnalité de la zone humide comme annexe hydraulique d'un autre milieu aquatique, sa participation à l'atteinte ou au maintien du bon état écologique d'une masse d'eau, le(s) service(s) rendu(s) par la zone humide, les pressions particulières qui s'y exercent (urbaine, atteinte à la biodiversité, plantes envahissantes…), l'absence de gestion, la reconnaissance de la zone à maintenir (liste réalisée par le groupe de travail ZH de l'AERMC en collaboration avec l'OEC).
–Il faut aussi définir les objectifs à atteindre pour ces ZH : l'acquisition de connaissances, la protection du milieu : par la voix réglementaire, et/ou de la contractualisation, et/ou de l'acquisition, le suivi, la restauration, l'entretien et la gestion, la sensibilisation et la communication, prévention (liste réalisée par le groupe de travail ZH de l'AERMC).
–Il est aussi important de prendre en compte la temporalité de ces zones humides prioritaires (sur quel pas de temps les actions seront-elles réalisées?)
–La CDA peut intervenir par le biais des MAET, exemple de la mesure « aulnaie », qui peut être placée comme objectif de gestion.
–Pour le choix des ZH prioritaires, il ne sera pas possible de remplir de manière exhaustive l'ensemble des critères demandés (le fonctionnement de la zone humide fait partie des

Anciennement Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse
Association loi 1901 agréée protection de la nature au niveau régional
Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
Siège Social : Maison ANDREANI. Lieu-dit Reverco - RN 193 - 20290 BORGO
Tél. : 04 95 32 71 63 - Fax : 04 95 32 71 73
cen-corse@espaces-naturels.fr - www.cen-corse.org
SIRET 39075220200031 - APE 9499 Z

critères primordiaux à évaluer, par exemple l'existence d'un PPRI sur la zone).
→ CEN : proposition de liste de ZH prioritaires soumise à validation lors de la prochaine réunion.
→ Comité technique : parmi cette liste, quelques ZH ressortiront comme « particulièrement prioritaires ».

Critères à renseigner a minima sur la fiche de terrain et la BDD Medwet
→ CEN : proposition de critères, à savoir la délimitation visuelle (éléments paysagers, géomorphologie), la typologie (typologie SDAGE, habitats Corine biotope), le fonctionnement hydrologique (alimentation, distribution), les activités humaines (impactantes), les fonctions hydrologique / biologique.
→ Comité technique : l'aspect fonctions hydrologiques et biologiques de la ZH est primordial dans l'inventaire, il est important de le traiter avec l'aide des services de l'état (exemple des zones de captage).

BDD Medwet
→ Comité technique :
–En région PACA, à l'initiative du CEN et de 5 PNR, un outil intelligent a été réalisé (SIT) pour faire évoluer la BDD Medwet. Cet outil doit être disponible depuis fin avril.
–Il est cependant obligatoire de remplir la BDD Medwet, les données pouvant par la suite être importées dans l'outil SIT.
–Dans la BDD, des menus déroulants permettent de faire apparaître les différentes propositions. Il est possible d'ajouter des éléments à ces menus. Pour ce faire, se rapprocher de Gwénaëlle LE VIOL de l'OEC.
→ CENC : la structure ne dispose pas du logiciel Access.
→ Comité technique : il existe une version gratuite disponible en ligne.

Typologie SDAGE
→ Comité technique : la typologie SDAGE est définie dans le SDAGE de 1996, disponible en ligne sur le site de l'AERMC.
→ CENC : comment attribuer la typologie SDAGE à une ZH qui en comporte plusieurs ?
→ Comité technique:
–Possibilité de faire une fiche par type SDAGE, en insérant des liens entre les fiches.
–Voir avec le CEN PACA quelle solution ils ont adopté.

Porter à connaissance
→ Comité technique : le terme porter à connaissance n'est pas approprié pour les actions à réaliser par le CENC. Le porter à connaissance est réservé aux services de l'état. Dans le cas du CENC, il est plus adapté de parler de « diffusion de l'information ».
Diffusion de l'information
→ Comité technique :
–Plaquette d'information : réaliser rapidement la plaquette à destination des personnes rencontrées sur le terrain par les agents (agriculteurs, propriétaires, etc.). Le CENC reprend la plaquette réalisée par le Vaucluse pour l'adapter au contexte régional. Son envoi aux collectivités locales se fera par les services de l'état (DDTM ou DREAL) afin de lui donner

Anciennement Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse
Association loi 1901 agréée protection de la nature au niveau régional
Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
Siège Social : Maison ANDREANI, lieu-dit Reynco - RN 193 - 20290 BORGO
Tél. : 04 95 32 71 63 - Fax : 04 95 32 71 73
cen-corse@espaces-naturels.fr - www.cen-corse.org
SIRET 39075220200031 - APE 9499 Z

Annexe 7 : Diaporama présenté au cours de la deuxième réunion du comité technique (24 octobre 2012)

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DU LIAMONE
- 2012 -

Conservatoire d'espaces naturels Corse

Deuxième comité technique

- Rappel du cahier des charges
- Présentation des résultats
- Questions / remarques sur les résultats
- Méthodologie (caractérisation / hiérarchisation)
- Zones humides prioritaires
- Plaquette de diffusion

RESULTATS

5 types SDAGE représentés

Type SDAGE	Grand type (local)	Nombre
Marais littoral	Roselière	1
Bordure de cours d'eau	Ripisylve des cours d'eau méditerranéens	120
Bordure de cours d'eau	Prairie humide	13
Plaine alluviale	Plaine alluviale	1
Zones humides en tête de bassin	Pozzines	39
Zones humides en tête de bassin	Zone humide forestière	1
Bordure de plan d'eau	Lac de montagne	1

RESULTATS

→ Bordures de cours d'eau

- Ripisylves des cours d'eau méditerranéens

- Très grande majorité des zones humides sur le bassin versant
- Pour la plupart déjà inventoriées

RESULTATS

→ Bordures de cours d'eau

- Ripisylves des cours d'eau méditerranéens

- Très grande majorité des zones humides sur le bassin versant
- Pour la plupart déjà inventoriées
- Choix de la représentation d'une zone humide

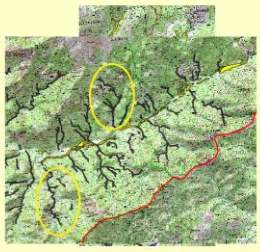

RESULTATS

→ Bordures de cours d'eau

- Prairies humides

- Des milieux peu représentés et concentrés sur les versants de la basse vallée
- Prairies humides « douteuses » : végétation et sol non caractéristiques

---

RESULTATS

→ Plaines alluviales

- Difficulté de caractérisation

RESULTATS

- Annexes fluviales

RESULTATS

→ Zones humides en tête de bassin

- Pozzines de pente, pozzines de fond
- Choix de la représentation d'une zone humide :
  - Description par unité fonctionnelle (risque de perte d'information) ?
  - Ou par entité ponctuelle (sous-estimation des fonctions et des valeurs) ?

RESULTATS

→ Zones humides en tête de bassin

- Pozzines de pente, pozzines de fond
- Choix de la représentation d'une zone humide :
  - Description par unité fonctionnelle (risque de perte d'information) ?
  - Ou par entité ponctuelle (sous-estimation des fonctions et des valeurs) ?

RESULTATS

→ Zones humides en tête de bassin

- Pozzines de pente, pozzines de fond
- Choix de la représentation d'une zone humide :
  - Description par unité fonctionnelle (risque de perte d'information) ?
  - Ou par entité ponctuelle (sous-estimation des fonctions et des valeurs) ?
- Ruisseaux d'altitude

RESULTATS

→ Zone d'accumulation : « alluvions/colluvions » : quel type SDAGE ?

Résultats

→ Présentation et organisation des résultats

- Intégration dans l'inventaire de zones humides :
  - Pré-localisées mais non prospectées ? (reconnaissance par orthophoto)
  - Inventoriées mais non prospectées ? (ripisylves)
- Organisation des données :
  - Stade d'inventaire

Méthodologie

- Caractérisation
  - Pas UNE méthodologie établie, mais DES méthodologies
  - Méthodologie appliquée inspirée de : AERMC, Finistère, Agence de l'eau Seine-Normandie
  - Caractérisation simplifiée, mais non homogène

Méthodologie

- Hiérarchisation
  - Hiérarchisation à dire d'experts
  - Possibilité d'utilisation du SIT
  - MAIS : au préalable définir une méthode de caractérisation
  - Objectifs : développer une méthodologie
    - Applicable à l'ensemble du bassin RMC,
    - Qui tient compte des spécificités insulaires
  - Secteurs à enjeux : nécessité de développer un RESEAU de partenaires

Hiérarchisation des zones humides

- Réflexion à l'échelle de grands sites fonctionnels
- 10 sites fonctionnels à l'échelle du bassin versant
- Identification des enjeux dans chaque secteur
  - Enjeux liés aux usages
  - Enjeux liés à la qualité de l'eau
  - Enjeux liés à la quantité d'eau
  - Enjeux liés à la biodiversité

Hiérarchisation des zones humides

Zones humides en tête de bassin

3 sites fonctionnels

- Tête du bassin versant du Cruzzini
- Tête du bassin versant du Fiume Grossu
- Tête du bassin versant du Zoicu

→ Mêmes problématiques

Hiérarchisation des zones humides

Zones humides en tête de bassin

Enjeux: Usages ; Biodiversité

Fonctions hydrauliques : ralentissement du ruissellement, soutien à l'étiage.

Fonctions biologiques : Réservoir de biodiversité

Impacts:

1/ Erosion des milieux (surpâturage et piétinement)

2/ Fermeture des milieux (abandon des pratiques pastorales).

Préconisations : ouverture du milieu, réhabilitation de pastoralisme traditionnel, réhabilitation des bergeries à proximité, inventaires faune flore.

Hiérarchisation des zones humides

Vallée du Cruzzini

Enjeux: usages, quantité d'eau, qualité d'eau, biodiversité

Fonctions biologiques : corridor écologique (ripisylves), espèces protégées.

Fonctions hydrauliques : ralentissement du ruissellement / protection contre l'érosion

Impacts : zones humides en bon état fonctionnel, MAIS décharges sauvages ; animaux divagants.

Préconisations: régulation du passage d'animaux le long du cours d'eau, voire à travers le cours d'eau.

Hiérarchisation des zones humides

Plaine du Liamone et ses affluents

Plaine alluviale

Enjeux : usages, quantité d'eau, qualité de l'eau, biodiversité :

Fonctions : régulation naturelle des crues et le stockage des eaux de surface avec soutien à l'étiage, ralentissement du ruissellement, épuration, réservoir de biodiversité, corridor écologique

Impacts: drainage, prélèvements granulats en amont, pollutions, fermeture du milieu, surpâturage, eutrophisation, curage, projet de carrière le long d'un des affluents ?, présence d'espèces invasives.

Préconisations (à titre indicatif) :

- limiter la pollution,
- restaurer le fonctionnement hydrologique naturel,
- conserver / restaurer le bon état écologique des milieux,
- Constituer un comité de gestion de la plaine
- Entreprendre des démarches de maîtrise foncière

Hiérarchisation des zones humides

Plaine du Liamone et ses affluents

Bassin versant de Malaguiesa

Enjeux : usages, biodiversité.

Fonctions: soutien à l'étiage, ralentissement du ruissellement, corridor écologique, réservoir de biodiversité

Impacts : peu d'impacts anthropiques (fragmentation des ripisylves)

Préconisations:

- Inventaires faune flore dans les prairies,

- Remise en état des ripisylves

- Evaluation des apports d'intrants par les exploitations agricoles.

Hiérarchisation des zones humides

Basse vallée du Liamone

Liamone

Enjeux : usages, biodiversité, qualité de l'eau

Fonctions assurées :ralentissement du ruissellement, corridor écologique

Impacts : Extraction de granulats

Préconisations :

Réhabilitation de la carrière pour une utilisation à caractère pédagogique, scientifique et de loisir.

Hiérarchisation des zones humides

Basse vallée du Liamone

Bassin versant du Cuvesine

Enjeux : usages, qualité de l'eau

Fonctions :diminution de l'érosion et ralentissement du ruissellement, épuration, réservoir de biodiversité

Impacts : fragmentation des ripisylves, dysfonctionnement des stations d'épuration

Préconisations :

- inventaires faune/flore dans les prairies,

- réhabilitation des stations d'épuration

Hiérarchisation des zones humides

Basse vallée du Liamone

Aulnaie d'Alzetu

Enjeux : usages, qualité de l'eau, patrimoine paysager

Fonctions :diminution de l'érosion et ralentissement du ruissellement, épuration, corridor écologique

Impacts : prélèvement d'eau importants, risques de dégradations

Préconisation : gestion conservatoire de la ripisylve et évaluation des prélèvements d'eau

Hiérarchisation des zones humides

LIAMONE, ENTRE LES CONFLUENCES DU GUAGNO ET DU CRUZZINI

Enjeux : usages, qualité de l'eau, biodiversité

Fonctions : épuration, ralentissement du ruissellement, protection contre l'érosion

Fonctions biologiques : corridors écologiques.

Impacts : dégradation des ripisylves, décharge sauvage

Préconisations :

- Restauration des ripisylves dans le secteur de Vico (bassin versant du ruisseau de Catarelle)

- Amélioration du réseau d'assainissement

- Dépollution de la décharge sauvage de Vico

Hiérarchisation des zones humides

VALLEE DU ZOICU

Enjeux: usages, qualité de l'eau

Fonctions : ralentissement du ruissellement, régulation des crues, corridor écologique, réservoir de biodiversité

Impacts : sur-pâturage et érosion, sur-fréquentation.

Préconisations : limiter les impacts (surfréquentation et sur-pâturage)

Deux zones humides pressenties :

→ Pozzine de l'ancienne retenue (intérêt patrimonial, menaces)

→ Zone humide forestière proche du lac de Crenu (intérêt patrimonial, menaces)

Hiérarchisation des zones humides

VALLEE DU FIUME GROSSU

Lac de Crenu

Enjeux: biodiversité, usages

Fonctions : soutien à l'étiage (alimente le Fiume Grossu), réservoir de biodiversité (habitas et espèces protégées).

Impacts :
- Erosion des pelouses due à la surfréquentation (tourisme et cochons).
- Assèchement des pelouses
- Fermeture du milieu (pins Laricio)

→ **Préconisations :**

- conservation des pelouses
- limitation de l'atterrissement du lac
- limitation des impacts d'origine anthropique

Nom de la Zone Humide	Commune	Type de milieu	Inventaires, statut foncier, protection réglementaire	Critères	Objectifs
Plaine alluviale du Liamone	Coggia Casaglione	Plaine alluviale	ZNIEFF	Richesse patrimoniale, pressions anthropiques, présence d'espèces invasives, dysfonctionnements	Restauration Protection Gestion
Marais littoral du Liamone	Coggia	Marais littoral	ZNIEFF	Pressions anthropiques, intérêt paysager	Protection Gestion
2ACEN0009	Pastricciola	Pozzine de pente	ZNIEFF PNRC	Richesse patrimoniale	Inventaires
2ACEN0029	Orto	Pozzine de fond	ZNIEFF PNRC	Richesse patrimoniale Intérêt pour le pastoralisme et les loisirs	Inventaires Protection Gestion
Ruisseau de Malaguèsa (et ses affluents)	Ambiegna	Mosaïque de milieux de bordure de cours d'eau		Richesse patrimoniale Corridor écologique Intérêt pour l'agriculture	Inventaires (prairies) Restauration (ripisylves)

Ruisseau de Malaguèsa (et ses affluents)	Ambiegna	Mosaïque de milieux de bordure de cours d'eau		Richesse patrimoniale Corridor écologique Intérêt pour l'agriculture	Inventaires (prairies) Restauration (ripisylves)
Prairie alluvio-colluvionnaire d'Ambiegna	Ambiegna	Prairie humide de plateau		Richesse patrimoniale Intérêt pour l'agriculture	Inventaires Restauration Gestion
Aulnaie d'Alzatu	Arro	Aulnaie (source et ripisylve)		Intérêt paysager Menaces anthropiques	Gestion
Ruisseau de Catarelle (et ses affluents)	Vico	Mosaïques de milieux humides de bords de cours d'eau	ZNIEFF	Dégradations des ripisylves, menaces anthropiques	Restauration Dépollution
Ancienne retenue de l'Izzola	Soccia	Pozzine défend	ZNIEFF PNRC	Intérêt patrimonial Dégradations	Protection
Zone humide forestière proche lac de Crenu	Soccia, Orto	Tourbière forestière	ZNIEFF PNRC	Intérêt patrimonial Caractère exceptionnel Dégradations et menaces	Restauration Protection Gestion Valorisation ?
Lac de Crenu	Orto	Bordure de plan d'eau	N2000 PNRC	Intérêt patrimonial Menaces anthropiques	Restauration Protection

***Annexe 8* :Compte-rendu de la deuxième réunion du comité technique (24 octobre 2012)**

Conservatoire d'espaces naturels Corse

Comité technique pour l'inventaire des zones humide du bassin versant du Liamone

Compte-rendu de la deuxième réunion

- 24/10/12 -

Organismes et personnes présentes

- AERMC : L. Errecade
- CEN-Corse : V. Bosc ; R. Destandau ; J. Peinado
- DDTM : S.Laux
- DREAL : J. Culioli
- OEC : G. Baldovini
- PNRC : P. Simeoni
- Chambre d'agriculture 2A : R. Ouairy

Organismes excusés

- CBNC

Compte-rendu

1. Présentation des résultats

Les zones humides inventoriées sont réparties en 5 types SDAGE :

- Marais littoral
- Bordure de cours d'eau
- Plaine alluviale
- Zones humides en tête de bassin
- Bordures de plan d'eau

2. Présentation des problèmes rencontrés au cours de l'inventaire

35/17 Bordure des cours d'eau :

- dans le cas des ripisylves, problème de distinction d'unités à partir d'un réseau chevelu. Le CEN-Corse a raisonné en unités fonctionnelles. Le comité technique valide ce choix ;
- l'inventaire réalisé par l'entreprise SODETEG sur les habitats humides de Corse est méconnu de certaines membres du comité technique. l'AERMC demande au CEN-Corse de réaliser un travail complémentaire de recherche pour connaître le Cahier des Charges, le maître d'ouvrage et le contenu du travail de la SODETEG.

35/17 Prairies humides douteuses : que faire ?

- le CEN-Corse précise qu'en l'absence des 2 critères de définition (botanique ; pédologique), le fonctionnement ne peut être expertisé ;
- réponse du comité technique : pour les prairies soumises à de forts enjeux, des investigations plus poussées seront mises en œuvre (analyse hydro-géomorphologique).

35/17 ZH en tête de bassin versant

- AERMC : dans la BDD Medwet, attention de bien distinguer les fiches concernant les petites unités de celles concernant les grands ensembles contenant ces unités ;
- une version actualisée de la BDD Medwet est téléchargeable, le lien sera transmis au CEN-Corse ;
- les petits ruisseaux en tête de BV ne sont pas inventoriés en tant que tels, mais sont intégrés à l'inventaire en tant qu'exutoire d'un grand ensemble ; par exemple, un ensemble de pozzines chacune inventoriée sur une fiche (pozzine A, pozzine B, etc.) est regroupé dans le grand ensemble « bassin d'alimentation du ruisseau X ».

35/17 Plaines alluviales

- Sylvain Laux : existence de l'atlas des zones inondables, dans lequel on peut trouver les informations concernant les risques inondations en Corse ;

35/17 Zone d'alluvions colluvions

- CEN-Corse : dans quelle catégorie SDAGE les classer ?
- Réponse du comité technique :
  - se rapprocher des CEN Alpes-Maritimes et Vaucluse pour connaître leur réponse ;
  - l'entrée habitats est évoquée, celle-ci devrait pouvoir dans certains cas clarifier la position SDAGE de la zone humide. Pour cela, il est important de poursuivre la collaboration avec le CBC ; ce dernier travaille à l'élaboration de l'atlas des habitats de Corse, dont une partie traitera des habitats humides. Cet atlas n'est pas terminé, la partie sur les habitats humides devrait être disponible fin 2012 ou début 2013 ;
- La nouvelle BDD Medwet est téléchargeable, le lien sera transmis au CEN-Corse.

3. *Discussions sur les résultats*

- OEC : les ZH non caractérisées sont intégrées dans l'inventaire régional, en partant du principe que la base de données est considérée comme un existant non négligeable ;
- le comité technique préconise de procéder de la même manière en précisant l'étape de mise en œuvre de l'inventaire pour chaque ZH (pré-localisation, prospection réalisée, caractérisation réalisée, etc.), dans la table attributaire du fichier shape.

4. *Méthodologie*

- Caractérisation des zones humides

  - AERMC : comment le CEN-Corse a-t-il été inspiré par les différents outils existants ?

  - Réponse CEN-Corse :

    - *Les guides techniques AERMC n°5 et 6* ;
    - *La boîte à outils « zones humides »*, réalisée par l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
    - *Guide méthodologique : réalisation de l'étude préalable au contrat territorial « milieux aquatiques » - volet zones humides sur le département du Finistère*, réalisé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;

- Hiérarchisation des zones humides :

– CEN-Corse : la méthode choisie est la « méthode à dire d'experts » ;

– Comité technique : pour étayer les choix de hiérarchisation, la carte des zones humides mérite d'être croisée avec différents fonds cartographiques (captage ressource en eau, urbanisation, etc.).

– CEN-Corse : il est souhaitable de développer une méthode reproductible à l'ensemble des bassins versants présents sur l'île (qui diminuerait de fait la part de subjectivité inhérente à la caractérisation et la hiérarchisation), inspirée de ce qui a été réalisé par le CEN PACA et le Parc du Lubéron ;

– AERMC : le SIT développé pour les PNR de la région PACA, en cours d'évaluation, représente une version « améliorée » et à remplir en ligne de la BDD Medwet ;

– OEC : souhaiterait en arriver là ;

– dans le cadre d'une éventuelle rencontre avec PACA / Luberon, C. Massoni (SIGiste du CEN-Corse) devra être présente, afin d'avoir des approches terrain et SIG complémentaires ;

– l'appropriation de l'outil sera conduite par l'observatoire ZH Corse.

5. *Propositions de hiérarchisation des ZH inventoriées*

- ZH têtes de bassin : 3 sites fonctionnels (Cruzzini, Fiume Grossu, Zoicu)

– ONEMA : projet de microcentrale sur le Fiumegrossu : restitution au village de Guagno ; prise au niveau du pont en amont du Guagno ; étude d'impact réalisée (inventaire faune flore réalisé par un BE en lien avec l'université de Corte).

– AERMC : ce projet est-il inscrit dans le schéma énergétique ancien (en cours de révision) ?

- PNRC : les ZH d'altitude inventoriées ne présentent pas trop d'enjeux pastoraux ;

- Décharges :

– utilisation des déblais des décharges pour remblayer ;

– le service concerné par les décharges à la DREAL (M. Chopin) réalise des constats, des mises en demeure de retirer ; suivi par pression européenne ;

– demande de signalement des décharges notamment si elles concernent les milieux humides ;

– la DDTM peut inscrire le BV au « comité des services de l'état déchet » et employer ses agents pour résoudre les problèmes, mais ils doivent avoir des éléments (photographies, cartes, ...) ;

- Ressource en eau :

– les informations sur l'eau potable sont disponibles auprès des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

– captages : ne pas oublier de mentionner cette problématique ;

- Basse vallée et embouchure :

– AERMC : insister sur cette zone ;

– ONEMA : la gravière est toujours en activité malgré l'interdiction d'extraction ; La DREAL a pris un arrêté mais rien ne se fait ; des PV sont rédigés régulièrement ; insister sur cette problématique.

- ZH prioritaires :

– sélectionner des ZH pour chaque ensemble fonctionnel ;

– la sélection réalisée par le CEN-Corse doit ensuite être envoyée à l'ensemble du comité technique, chargé de faire un retour pour chaque fiche.

6. Plaquette Liamone

Remarques des différents partenaires concernant la première mouture qui avait été réalisée et envoyée au cours de l'été aux partenaires financiers :

– les notions de rareté et de dimensions sont à replacer dans le contexte local ;

- la DDTM peut reproduire les plaquettes si le CEN-Corse lui fournit la version PDF ;
- attention à ne pas mettre en avant les réglementations, pour ne pas effrayer les lecteurs ;
- insister sur les aspects valeurs, usages et fonctionnement ;
- évoquer la loi sur l'eau plutôt que l'arrêté ;
- les logos affichés doivent distinguer les financeurs des autres partenaires ;
- la plaquette est dédiée au grand public, usagers, élus locaux, etc. ;
- le document doit vraiment cibler le bassin versant du Liamone (avec des encarts présentant des problématiques à l'échelle régionale) ;
- une seconde mouture doit être réalisée par le CEN-Corse à partir de ces remarques.

7. Suite

- un nouveau comité technique doit être organisé début 2013 pour valider les zones humides prioritaires ;
- Laurence Errecade ne sera plus en charge du dossier à partir de fin 2012. Ce dernier sera repris par Sylvie Orsono.

***Annexe 9* : Diaporama présenté au cours de la troisième réunion du comité technique (05 avril 2013)**

Inventaire des zones humides - Bassin versant du Liamone -

Comité technique n°3 - Ordre du jour

1. Discussion et validation du choix des zones humides prioritaires
   - Unités fonctionnelles recensées
   - Critères déterminant les choix de priorisation
   - Analyse pour chaque unité fonctionnelle prospectée

2. Discussion et validation de la plaquette de diffusion

1. Choix des zones humides prioritaires

10 unités fonctionnelles recensées

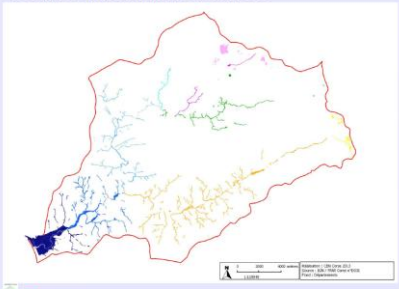

Liamone
* Plaine et embouchure
* Basse vallée
* de Guagno au Cruzzini
* Source

Zoicu
* Vallée
* Tête de BV

Guagno
* Vallée
* Tête de BV

Cruzzini
* Vallée
* Tête de BV

1. Choix des zones humides prioritaires

1. Choix des indicateurs de priorisation

Inspiré de la méthodologie développée par les PNR PACA

-> Type SDAGE

-> Importance des fonctions hydrologiques, intérêts patrimoniaux, valeurs socio-économiques

-> Zone humide isolée ou participant d'un continuum

-> Etat des connaissances

-> Statut et gestion

-> Etat

-> Menaces

1. Choix des zones humides prioritaires

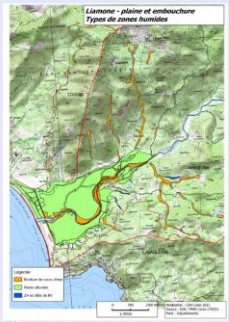

Liamone – Plaine et embouchure

Bordure de cours d'eau : 8 zones humides

Plaines alluviales : 1 zones humides

Zones humides en tête de BV : 3 zones humides

1. Choix des zones humides prioritaires

Liamone – Plaine et embouchure

Zones humides	Type SDAGE	Sous-types SDAGE	Habitats Corine Biotope
Cours terminal du Liamone	Bordure de cours d'eau	Ripisylve Grèves nues ou végétalisées	Banc de sable Galerie d'Aulnes collinéennes corses Formation riveraine de saules Mégaphorbiaie
Plaine alluviale du Liamone	Plaine alluviale	Annexes fluviales Prairies inondables	Banc de sable Galerie d'Aulnes collinéennes corses Formation riveraine de saules Habitats prairiaux humides Jonçaie Iriçaie
Ruisseau de Chiusellu	Bordure de cours d'eau	Ripisylve	Galerie d'Aulnes collinéennes corses
Ruisseau de Malaguiesa	Bordure de cours d'eau Plaine alluviale	Ripisylve Prairies inondables	Galerie d'Aulnes collinéennes corses Habitats prairiaux humides
5 Ruisseaux temporaires	Bordure de cours d'eau	Ripisylve Cours d'eau	Galerie d'Aulnes collinéennes corses Formation riveraine de saules Bordure à *Calamagrostis des eaux courantes*
1 talweg	Zone humide en tête de BV	Prairie humide	Prairie à hautes herbes méditerranéennes
2 talwegs	Zone humide en tête de BV	Prairie humide	Habitats prairiaux humides

1. Choix des zones humides prioritaires

Unité fonctionnelle 'Liamone – Plaine et embouchure' / Zone humide 'Plaine et embouchure du Liamone'

Fonctions hydrologiques

cours du Liamone et plaine alluviale = une zone humide

1. Choix des zones humides prioritaires

Unité fonctionnelle 'Liamone – Plaine et embouchure' / Zone humide 'Plaine et embouchure du Liamone'

Fonctions hydrologiques

Fonctions les plus importantes

Protection du milieu physique

-> protection contre l'érosion
-> ralentissement du ruissellement
-> expansion naturelle des crues

Epuration

Soutien naturel d'étiage

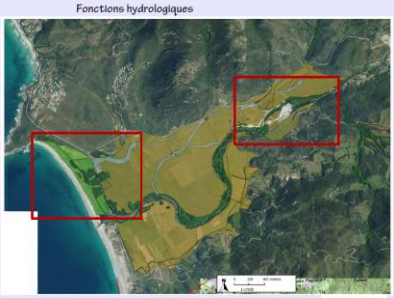

1. Choix des zones humides prioritaires

Unité fonctionnelle 'Liamone – Plaine et embouchure' / Zone humide 'Plaine et embouchure du Liamone'

Etats des fonctions hydrologiques

PROTECTION DU MILIEU PHYSIQUE

Annexes fluviales en cours d'atterrissement
-> Fonctionnement naturel du fleuve en partie perturbé (diminution de la divagation), avec augmentation du risque d'érosion, d'assèchement, des problèmes de colmatage, de creusement du lit du fleuve, de la violence des crues
Ripisylves dégradées (faible largeur, présence plutôt de « lambeaux », etc.)
Endiguement
-> Diminution de la protection contre l'érosion
Drainage
-> Diminution de la capacité de stockage des eaux de crue
Urbanisation et rejet d'eaux usées dans la partie sud
-> Diminution de la capacité de ralentissement du ruissellement

EPURATION
Sources de pollution (STEP 1 et 2 de Coggia dans le nord, campings et habitations dans le sud)
Surfréquentation par les troupeaux
-> Diminution de la capacité épuratrice de la zone humide
-> Diminution de la protection contrez les intrusions salines (forte sensibilité des captages en amont)

1. Choix des zones humides prioritaires

Unité fonctionnelle 'Liamone – Plaine et embouchure' / Zone humide 'Plaine et embouchure du Liamone'

Intérêt patrimonial

-> Flore: 4 espèces protégées
-> Oiseaux: 28 espèces protégées
-> Amphibiens: 4 espèces protégées
-> Reptiles: 3 espèces protégées
-> Invertébrés: 0

-> De nombreuses espèces protégées
-> Une grande diversité d'habitats et d'espèces
-> Une très grande superficie

Grand intérêt patrimonial

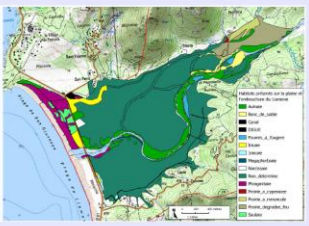

1. Choix des zones humides prioritaires

Unité fonctionnelle 'Liamone – Plaine et embouchure' / Zone humide 'Plaine et embouchure du Liamone'

Etat écologique

-> Espèces invasives
-> Remblais
-> Pollution
-> Drainage
-> Surfréquentation
-> Peuplerale

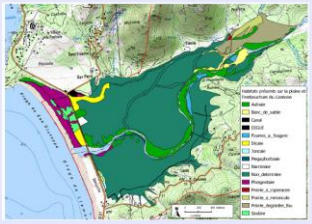

1. Choix des zones humides prioritaires

Unité fonctionnelle 'Liamone – Plaine et embouchure' / Zone humide 'Plaine et embouchure du Liamone'

Valeurs socio-économiques

Loisir

-> Tourisme
-> pêche

Pédagogie

-> Fort potentiel pédagogique
-> Pas d'aménagements

Valeur culturelle
-> Légende du Liamone

1. Choix des zones humides prioritaires

Ruisseau de Malaguiesa

-> Le plus grand sous-bassin versant
-> La plus grande diversité d'habitats après la plaine

Zone d'alluvions/colluvions
-> Milieu unique au sein du bassin versant
-> Milieu très menacé

Ruisseau de Chiusellu
-> Intérêt patrimonial dans sa zone de divagation (plaine alluviale)
-> Milieu menacé (rejet des eaux usées deCoggia)

1. Choix des zones humides prioritaires

Unité fonctionnelle 'Liamone – Basse vallée'

13 zones humides de bordure de cours d'eau — Plaine alluviale, Ripisylve, Prairie humide

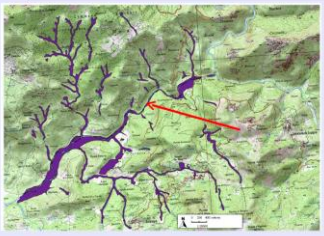

Plaine et cours du Liamone

-> Fonction de protection du milieu physique importante
-> Intérêt patrimonial (classé réservoir biologique): corridor biologique
-> Valeurs socio-économiques: pêche et grand potentiel pédagogique (accès)

Impacts:
-Carrière
-Piste

1. Choix des zones humides prioritaires

Unité fonctionnelle 'Liamone – Basse vallée'

13 zones humides de bordure de cours d'eau — Plaine alluviale, Ripisylve, Prairie humide

Ruisseau Cuvesine

-> Fonction hydrologique: protection du milieu physique, épuration
-> Intérêt patrimonial: diversité d'habitats(présence de prairies), corridor écologique
-> Valeur socio-économique: production

Impacts:
rejets d'eaux usées non traitées, urbanisation

1. Choix des zones humides prioritaires

Unité fonctionnelle 'Liamone – Basse vallée'

13 zones humides de bordure de cours d'eau — Plaine alluviale, Ripisylve, Prairie humide

Aulnaie d'Alzetu

-> Valeur socio-économique: production et valeur paysagère

Impact:
Assèchement

1. Choix des zones humides prioritaires

Unité fonctionnelle 'Liamone – De la rivière de Guagno au Cruzzini'

18 zones humides de bord de cours d'eau
Ripisylves

Ruisseau de Catarelle:

-> Fonction hydrologique: protection du milieu physique, épuration
-> Intérêt patrimonial: corridor écologique (ZNIEFF)

Impacts: site très dégradé (fragmentation des ripisylves et pollution)+ enjeu urbanisation fort.

1. Choix des zones humides prioritaires

Unité fonctionnelle 'Liamone – Source'

1. Choix des zones humides prioritaires

Unité fonctionnelle 'Vallée du Cruzzini'

29 zones humides de bord de cours d'eau → Ripisylves, Plaines alluviales

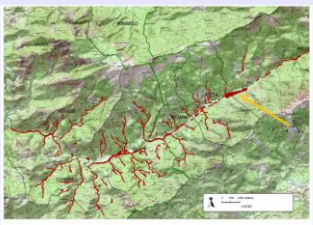

Cours du Cruzzini

-> Fonction hydrologique: protection du milieu physique
-> Intérêt patrimonial: corridor biologique, rivière classée réservoir biologique
-> valeur socio-économique: loisir, tourisme

Impacts:
Animaux divagants: érosion des berges, turbidité de l'eau

1. Choix des zones humides prioritaires

Unité fonctionnelle ' Vallée du Zoicu'

29 zones humides de bord de cours d'eau → Ripisylves, Plaines alluviales

Plaine de l'Izzola

-> Fonction hydrologique: soutien naturel à l'étiage
-> Intérêt patrimonial: habitats de pozzine (unique)
-> Valeur socio-économique: estive

Impact:
Site très dégradé (érosion par les cochons)

1. Choix des zones humides prioritaires

Unité fonctionnelle ' Vallée du Zoicu'

29 zones humides de bord de cours d'eau → Ripisylves, Plaines alluviales, Bord de plan d'eau
1 zone humide ponctuelle

Mare de l'Arata

-> Intérêt patrimonial: rareté du type SDAGE
-> Valeur socio-économique: valeur paysagère, production

Impact:
?

1. Choix des zones humides prioritaires

Unité fonctionnelle ' Vallée de la rivière de Guagno'

Rivière Fiumegrossu

-> Intérêt patrimonial: corridor écologique (classé réservoir biologique)

Menaces:
Projet de microcentrale

1. Choix des zones humides prioritaires
Unité fonctionnelle 'Têtes de Bassins versants'
29 zones humides
Pastricciola: 3 grands ensembles
Guagno: 2 ZH (fond + pente)
Orto: 3 lacs, 2 pozzines de fond + ZH forestière
Soccia: 8 ZH?
Inventaire des zones humides dans le bassin versant du Liamone- Comité technique n°3

1. Choix des zones humides prioritaires
Unité fonctionnelle 'Têtes de Bassins versants'
Inventaire des zones humides dans le bassin versant du Liamone- Comité technique n°3

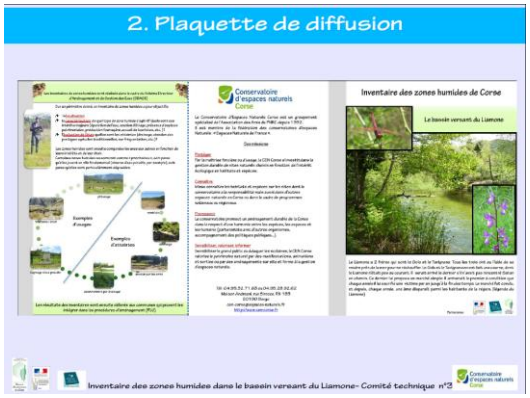
2. Plaquette de diffusion
Conservatoire d'espaces naturels Corse
Inventaire des zones humides de Corse
Le bassin versant du Liamone
Inventaire des zones humides dans le bassin versant du Liamone- Comité technique n°3

Annexe 10 : Compte-rendu de la troisième réunion du comité technique (05 avril 2013)

Conservatoire d'espaces naturels Corse

Compte-rendu de réunion

Intitulé	Lieu	Date
Comité technique pour l'inventaire des zones humides sur le bassin versant du Liamone	Borgo	05/04/13

Personnes présentes : Valérie BOSC (CEN Corse), Julie PEINADO (CEN Corse), Gwenaëlle BALDOVINI (OEC), Julia CULIOLI (DREAL), Pasquale SIMEONI (PNRC)

Organismes excusés : AERMC, DDTM, CBC

Destinataires de la note : membres du comité technique pour l'inventaire des zones humides du bassin versant du Liamone

TEMPS FORTS

- Présentation de la hiérarchisation des zones humides
- Validation des résultats
- Validation de la plaquette de diffusion

RELEVE DE CONCLUSION

- la hiérarchisation des zones humides est validée
- Remarques :
  - ✗ vu le statut de protection du lac de Crenu, ce dernier n'est pas considéré comme prioritaire. Il devra néanmoins être mentionné dans le rapport (il s'agit d'une zone humide remarquable) ;
  - ✗ il manque un certain nombre d'informations concernant l'unité fonctionnelle de la rivière de Guagno pour prioriser les zones humides de ce secteur ;
  - ✗ la notation utilisée pour les zones humides de tête de bassin versant ne fait pas assez ressortir les zones humides d'intérêt patrimonial. Ces dernières devront ressortir dans le rapport ;
  - ✗ pour l'unité fonctionnelle « plaine et embouchure du Liamone », les deux petites zones humides appartenant au type SDAGE « tête de bassin versant » et posant le problèmede leur origine (naturelle ou artificielle) devront apparaître dans le rapport sous cette forme.
- la plaquette de diffusion est validée, moyennant quelques modifications de forme (l'impression est assurée par la DDTM, la diffusion par la DDTM et la chambre d'agriculture de la Corse-du-Sud)

SUITES A DONNER

- Organiser la prochaine réunion du comité de suivi (présentation de résultats à l'ensemble des acteurs et usagers) en juin ou septembre ;
- Prévoir une réunion de discussion (avec OEC, DREAL , CBC?) sur les indicateurs de caractérisation et de priorisation ;
- Prévoir le calendrier pour la délimitation des zones humides prioritaires (réunion + terrain) ;
- Récolter les informations pour l'unité fonctionnelle de la rivière de Guagno concernant le projet de construction de la micro centrale (en contradiction avec le projet de classement des cours d'eau) (voir avec Sylvain Laux) : schéma énergétique de la Corse, études sur les potentialités électriques (service énergie de l'OEC)
- Terminer la plaquette pour lancer l'impression et la diffusion

Annexe 11 : Liste des espèces indicatrices de zones humides en région Corse.

La liste a été élaborée à partir de la liste nationale (annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 « précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement ») et des documents : Flora corsica, prodrome de la flore corse.
Les espèces surlignées en jaune représentent les espèces ajoutées à la liste régionale par rapport à la liste nationale.

1	Adiantum capillus-veneris L.
2	Alisma lanceolatum With.
3	Alisma plantago-aquatica L.
4	Baldellia ranunculoides (L.) Parl.
5	Sagittaria sagittifolia L.
6	Leucojum aestivum L.
7	Narcissus tazetta L.
8	Angelica sylvestris L.
9	Apium graveolens L.
10	Carum verticillatum (L.) W. D. J. Koch.
11	Eryngium pusillum L.
12	Hydrocotyle ranunculoides Lf.
13	Hydrocotyle vulgaris L.
14	Oenanthe aquatica (L.) Poir.
15	Oenanthe crocata L.
16	Oenanthe fistulosa L.
17	Oenanthe globulosa L.
18	Oenanthe lachenalii C. C. Gmel.
19	Oenanthe silaifolia M. Bieb.
20	Nerium oleander L.
21	Aristolochia clematitis L.
22	Berula erecta (Huds.) Coville.
23	Asplenium marinum L.
24	Achillea ageratum L.
25	Adenostyles briquetii Gamisans.
26	Artemisia caerulescens L.
27	Aster squamatus (Spreng.) Hieron.
28	Aster tripolium L.
29	Bellis annua L.
30	Bellis bernardii Boiss. & Reut.
31	Bellium nivale Req.
32	Bidens cernua L.

33	Bidens frondosa L.
34	Bidens tripartita L.
35	Cirsium creticum (Lam.) D'Urv. subsp. triumfetti (Lacaita) Werner.
36	Cotula coronopifolia L.
37	Eupatorium cannabinum L.
38	Inula crithmoides L.
39	Omalotheca supina (L.) DC.
40	Petasites albus (L.) Gaertn.
41	Petasites hybridus (L.) G. Gaertn., B. Mey. & Scherb.
42	Petasites pyrenaicus (L.) G. Lopez.
43	Plagius flosculosus (L.) Alavi & Heywood.
44	Pseudognaphalium luteoalbum (L.) Hilliard & Burtt.
45	Pulicaria dysenterica (L.) Bernh.
46	Pulicaria sicula (L.) Moris.
47	Pulicaria vulgaris Gaertn.
48	Senecio aquaticus Hill.
49	Senecio ovatus
50	Senecio aquaticus = S. erraticus
51	Senecio erraticus Bertol.
52	Sonchus maritimus L.
53	Taraxacum corsicum Soest.
54	Taraxacum palustre (Lyons) Symons.
55	Cystopteris diaphana (Bory) Blasdell.
56	Alnus alnobetula (Ehrh.) K. Koch.
57	Alnus cordata (Loisel.) Duby.
58	Alnus glutinosa (L.) Gaertn.
59	Woodwardia radicans (L.) Sm.
60	Cerinthe glabra
61	Heliotropium supinum L.
62	Myosotis laxa Lehm.
63	Myosotis nemorosa Besser.
64	Myosotis sicula Guss.
65	Myosotis soleirolii (Nyman) Godr. ex-Rouy.
66	Symphytum bulbosum
67	Cardamine amara L.
68	Cardamine flexuosa With.
69	Cardamine graeca L.
70	Cardamine pratensis L.
71	Hymenolobus procumbens (L.) Nutt. ex-Schinz & Thell.

72	Morisia monanthos (Viv.) Asch.
73	Nasturtium officinale R. Br.
74	Rorippa amphibia (L.) Besser.
75	Rorippa austriaca (Crantz) Besser.
76	Rorippa sylvestris (L.) Besser.
77	Solenopsis laurentia (L.) C. Presl.
78	Solenopsis minuta (L.) C. Presl subsp. corsica Meikle.
79	Humulus lupulus L.
80	Corrigiola littoralis L.
81	Illecebrum verticillatum L.
82	Myosoton aquaticum (L.) Moench.
83	Sagina revelieri Jord. & Fourr.
84	Sagina subulata (Sw.) C. Presl.
85	Saponaria officinalis
86	Silene flos-cuculi (L.) Clairv.
87	Spergularia media (L.) C. Presl.
88	Spergularia salina J. & C. Presl.
89	Stellaria alsine Grimm.
90	Stellaria nemorum L.
91	Stellaria palustris Hoffm.
92	Arthrocnemum macrostachyum (Moric.) K. Koch.
93	Atriplex littoralis L.
94	Chenopodium chenopodioides (L.) Aellen.
95	Chenopodium rubrum L.
96	Halimione portulacoides (L.) Aellen.
97	Salicornia emericii Duval-Jouve.
98	Salicornia patula Duval-Jouve.
99	Salsola soda L.
100	Sarcocornia fruticosa (L.) A. J. Scott.
101	Suaeda maritima (L.) Dumort.
102	Suaeda spicata
103	Suaeda vera J. F. Gmel.
104	Calystegia sepium (L.) R. Br.
105	Cressa cretica L.
106	Cuscuta scandens Brot. subsp. cesatiana (Bertol.) Soó.
107	Cuscuta scandens Brot. subsp. Scandens
108	Crassula vaillantii (Willd.) Roth.
109	Sedum villosum L.

110	Bolboschoenus maritimus (L.) Palla.
111	Carex acutiformis Ehrh.
112	Carex pairae
113	Carex ovalis
114	Carex praecox
115	Carex flacca subsp. erythrostachys
116	Carex grioletii
117	Carex hirta
118	Carex pallescens
119	Carex cuprina (Sandor ex-Heuff.) Nendtv. ex-A. Kern.
120	Carex distans L.
121	Carex divisa Huds.
122	Carex echinata Murray.
123	Carex elata All.
124	Carex extensa Gooden.
125	Carex flava L.
126	Carex frigida All.
127	Carex hispida Willd.
128	Carex laevigata Sm.
129	Carex microcarpa Bertol. ex-Moris.
130	Carex nigra (L.) Reichard.
131	Carex panicea L.
132	Carex pendula Huds.
133	Carex pseudocyperus L.
134	Carex punctata Gaudin.
135	Carex remota L.
136	Carex riparia Curtis.
137	Carex vesicaria L.
138	Carex viridula Michx. subsp. brachyrrhyncha (Celak.) B. Schmid.
139	Carex viridula Michx. subsp. oedocarpa (Andersson) B. Schmid.
140	Carex viridula Michx. subsp. viridula.
141	Cladium mariscus (L.) Pohl.
142	Cyperus difformis L.
143	Cyperus eragrostis Lam.
144	Cyperus esculentus L.
145	Cyperus fuscus L.
146	Cyperus involucratus Rottb.
147	Cyperus longus L.
148	Cyperus michelianus (L.) Link.

149	Eleocharis acicularis (L.) Roem. & Schult.
150	Eleocharis multicaulis (Sm.) Desv.
151	Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult.
152	Eleocharis quinqueflora (Hartmann) O. Schwarz.
153	Eleocharis uniglumis (Link) Schult.
154	Fuirena pubescens (Poir.) Kunth.
155	Isolepis cernua (Vahl) Roem. & Schult.
156	Isolepis pseudosetacea (Daveau) Vasc.
157	Isolepis setacea (L.) R. Br.
158	Schoenoplectus lacustris (L.) Palla.
159	Schoenoplectus litoralis (Schrad.) Palla.
160	Schoenoplectus mucronatus (L.) Palla.
161	Schoenoplectus tabernaemontani (C. C. Gmel.) Palla.
162	Schoenus nigricans L.
163	Scirpoides holoschoenus (L.) Soják.
164	Trichophorum alpinum (L.) Pers.
165	Trichophorum cespitosum (L.) Hartm.
166	Drosera rotundifolia L.
167	Dryopteris dilatata (Hoffm.) A. Gray.
168	Elatine hydropiper L.
169	Elatine macropoda Guss.
170	Equisetum palustre L.
171	Equisetum telmateia Ehrh.
172	Erica terminalis Salisb.
173	Dorycnium rectum (L.) Ser.
174	Lathyrus palustris L.
175	Lotus conimbricensis Brot.
176	Lotus pedunculatus Cav.
177	Trifolium michelianum Savi.
178	Trifolium ornithopodioides L.
179	Trifolium patens Schreb.
180	Trifolium vesiculosum Savi.
181	Frankenia pulverulenta L.
182	Blackstonia acuminata (W. D. J. Koch & Ziz) Domin.
183	Blackstonia imperfoliata (Lf) Samp.
184	Centaurium spicatum (L.) Fritsch.
185	Cicendia filiformis (L.) Delarbre.
186	Exaculum pusillum (Lam.) Caruel.

187	Gentiana asclepiadea L.
188	Ribes nigrum L.
189	Ribes rubrum L.
190	Hypericum androsaemum L.
191	Hypericum tetrapterum Fr.
192	Hypericum hircinum
193	Hypericum corsicum
194	Iris pseudacorus L.
195	Romulea revelieri Jord. & Fourr.
196	Isoetes duriei Bory.
197	Isoetes histrix Bory.
198	Isoetes velata A. Braun.
199	Juncus acutiflorus Ehrh. ex-Hoffm.
200	Juncus acutus L.
201	Juncus articulatus L.
202	Juncus bufonius L.
203	Juncus bulbosus L.
204	Juncus capitatus Weigel.
205	Juncus compressus Jacq.
206	Juncus conglomeratus L.
207	Juncus effusus L.
208	Juncus foliosus Desf.
209	Juncus fontanesii J. Gay.
210	Juncus gerardii Loisel.
211	Juncus heterophyllus Dufour.
212	Juncus hybridus Brot.
213	Juncus inflexus L.
214	Juncus maritimus Lam.
215	Juncus pygmaeus Rich. ex-Thuill.
216	Juncus striatus Schousb. ex-E. Mey.
217	Juncus subnodulosus Schrank.
218	Juncus subulatus Forssk.
219	Juncus tenageia Ehrh. ex-Lf.
220	Luzula multiflora (Ehrh.) Lej. subsp. congesta (Thuill.) Arcang.
221	Triglochin bulbosum L.
222	Lycopus europaeus L.
223	Mentha aquatica L.
224	Mentha pulegium L.

225	Mentha requienii Benth.
226	Mentha spicata L.
227	Mentha suaveolens Ehrh.
228	Scutellaria columnae All.
229	Scutellaria galericulata L.
230	Stachys palustris L.
231	Teucrium scordium L.
232	Pinguicula corsica Bernard & Gren.
233	Utricularia australis
234	Lythrum borysthenicum (Schrank) Litv.
235	Lythrum hyssopifolia L.
236	Lythrum junceum Banks & Sol.
237	Lythrum portula (L.) D. A. Webb.
238	Lythrum salicaria L.
239	Lythrum thymifolium L.
240	Allium neapolitanum Cirillo.
241	Allium triquetrum L.
242	Bellevalia romana (L.) Rchb.
243	Narthecium reverchonii Celak.
244	Linum maritimum L.
245	Radiola linoides Roth.
246	Althaea officinalis L.
247	Kosteletzkya pentacarpos (L.) Ledeb.
248	Pilularia minuta Durieu.
249	Menyanthes trifoliata L.
250	Fraxinus angustifolia Vahl.
251	Epilobium anagallidifolium Lam.
252	Epilobium hirsutum L.
253	Epilobium obscurum Schreb.
254	Epilobium parviflorum Schreb.
255	Epilobium tetragonum L. subsp. tetragonum.
256	Ludwigia palustris (L.) Elliott.
257	Botrychium simplex E. Hitchc.
258	Botrychium matricariifolium
259	Botrychium lunaria
260	Ophioglossum azoricum C. Presl.
261	Ophioglossum lusitanicum L.
262	Ophioglossum vulgatum L.

263	Anacamptis laxiflora (Lam.) Bateman, Pridgeon & Chase.
264	Anacamptis palustris (Jacq.) Bateman, Pridgeon & Chase.
265	Dactylorhiza elata (Poir.) Soó.
266	Dactylorhiza fistulosa (Moench) Baumann & Künkele.
267	Dactylorhiza saccifera (Brongn.) Soó.
268	Epipactis palustris (L.) Crantz.
269	Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich.
270	Osmunda regalis L.
271	Littorella uniflora (L.) Asch.
272	Plantago crassifolia Forssk.
273	Plantago major L. subsp. intermedia (Gilib.) Lange.
274	Limoniastrum monopetalum (L.) Boiss.
275	Limonium narbonense Mill.
276	Agrostis canina L.
277	Agrostis pourretii Willd.
278	Agrostis stolonifera L.
279	Alopecurus aequalis Sobol.
280	Alopecurus bulbosus Gouan.
281	Antinoria insularis Parl.
282	Arundo donax L.
283	Bromus racemosus L.
284	Catabrosa aquatica (L.) P. Beauv.
285	Crypsis aculeata (L.) Aiton.
286	Crypsis alopecuroides (Piller & Mitterp.) Schrad.
287	Crypsis schoenoides (L.) Lam.
288	Elytrigia atherica (Link) Kerguélen ex-Carreras.
289	Elytrigia elongata (Host) Nevski.
290	Erianthus ravennae (L.) P. Beauv.
291	Festuca gigantea (L.) Vill.
292	Festuca rubra L. subsp. litoralis (G.Mey.) Auquier.
293	Festuca trichophylla (Ducros ex-Gaudin) K. Richt.
294	Glyceria fluitans (L.) R. Br.
295	Glyceria notata Chevall.
296	Hordeum marinum Huds.
297	Leersia oryzoides (L.) Sw.
298	Molineriella minuta (L.) Rouy.
299	Paspalum distichum L.
300	Phalaris arundinacea L.

301	Phleum arenarium
302	Phleum subulatum
303	Phragmites australis (Cav.) Steud.
304	Poa laxa Haenke.
305	Poa supina Schrad.
306	Polypogon maritimus Willd.
307	Polypogon monspeliensis (L.) Desf.
308	Polypogon viridis (Gouan) Breistr.
309	Puccinellia convoluta (Hornem.) Fourr.
310	Puccinellia festuciformis (Host) Parl.
311	Spartina versicolor Fabre.
312	Polygonum rurivagum
313	Polygonum bellardii All.
314	Rumex conglomeratus Murray.
315	Rumex crispus L. subsp. uliginosus (Le Gall) Akeroyd.
316	Rumex hydrolapathum Huds.
317	Rumex sanguineus L.
318	Montia fontana L.
319	Anagallis minima (L.) EHL Krause.
320	Lysimachia vulgaris L.
321	Samolus valerandi L.
322	Pteris cretica L.
323	Aconitum napellus L.
324	Ranunculus flammula L.
325	Ranunculus lingua L.
326	Ranunculus marschlinsii Steud.
327	Ranunculus muricatus L.
328	Ranunculus nodiflorus L.
329	Ranunculus ophioglossifolius Vill.
330	Ranunculus repens L.
331	Ranunculus revelieri Boreau.
332	Ranunculus sardous Crantz.
333	Ranunculus sceleratus L.
334	Ranunculus velutinus Ten.
335	Potentilla anglica Laichard. subsp. nesogenes (Briq.) Gamisans.
336	Potentilla erecta
337	Potentilla reptans
338	Rubus caesius L.

339	Galium debile Desv.
340	G. elongatum ?
341	RUPPIACAE
342	Ruppia cirrhosa
343	Ruppia maritima maritima
344	Ruppia maritima brevirostris
345	Populus alba L.
346	Populus nigra L.
347	Salix alba L.
348	Salix apennina A. K. Skvortsov.
349	Salix cinerea L.
350	Salix fragilis L.
351	Salix purpurea L.
352	Salix triandra L.
353	Salix babylonica
354	Salix caprea
355	Salix atrocinerea
356	Salix eleagnos
357	Saxifraga corsica
358	Saxifraga rotundifolia
359	Saxifraga stellaris L.
360	Gratiola officinalis L.
361	Kickxia cirrhosa (L.) Fritsch.
362	Kickxia commutata (Bernh. ex-Rchb.) Fritsch.
363	Kickxia elatine
364	Kickxia lanigera (Desf.) Hand.-Mazz.
365	Lathraea squamaria L.
366	Limosella aquatica L.
367	Parentucellia viscosa (L.) Caruel.
368	Scrophularia auriculata Loefl. ex-L.
369	Veronica anagallis-aquatica L.
370	Veronica anagalloides Guss.
371	Veronica beccabunga L.
372	Veronica scutellata L.
373	Veronica montana
374	Veronica urticifolia
375	Veronica repens
376	Veronica serpyllifolia

377	Solanum dulcamara L.
378	Sparganium erectum L.
379	Tamarix parviflora
380	Tamarix dalmatica
381	Tamarix africana
382	Oreopteris limbosperma (Bellardi ex-All.) Holub.
383	Thelypteris palustris Schott.
384	Typha angustifolia L.
385	Typha domingensis (Pers.) Steud.
386	Typha latifolia L.
387	Typha laxmannii Lepech.
388	Ulmus laevis Pall.
389	Soleirolia soleirolii (Req.) Dandy.
390	Valeriana rotundifolia
391	Phyla filiformis (Schrad.) Meikle.
392	Vitex agnus-castus L.
393	Viola biflora L.
394	Viola canina L. subsp. schultzii (Billot) Döll.
395	Viola palustris L.
396	Viola canina subsp. canina
397	Viola canina subsp. ruppii
398	Viola suavis
399	Vitis vinifera L. subsp. sylvestris (C. C. Gmel.) Hegi.
400	Cymodocea nodosa (Ucria) Asch.

Annexe 12 : Fiche terrain

	N°maille + mailles mitoyennes	
	Date	
	Espèces végétales	
	Description du sol	
G^{al}	Nom ZH + code ZH	ZH 2ACENCOR....
	Nom grand ensemble (p 26)	
	Délimitation ZH (p 28)	
DESCRIPTION		
ZH	Typologie SDAGE (p 31)	
	Principaux types de milieux (Corine Biotope) (annexe)	
	Activités humaines (ordre décroissant) (p 33)	
	Impacts (p 33)	
	Facteurs influençant l'évolution de la zone (p.33)	
FONCTIONNEMENT ZONE HUMIDE		
	Submersion fréquence (p 34)	Jamais – Toujours – Exceptionnellement – Régulièrement ---------- Rq :
	Submersion étendue (p 34)	Totalement submergé – Partiellement submergé
	Submersion origine (p 34)	Ruissellement de pente – eau pluviale – eau lacustre – eau fluviale – ruissellement urbain – ruissellement agricole
Entrée d'eau	Type (p 34)	Cours d'eau – canaux / fossés – sources – nappes – précipitations – plans d'eau – ruissellement diffus – eaux de crues, eaux usées
	Permanence (p 34)	Permanent – saisonnier – temporaire - intermittent
Sortie d'eau	Type (p 34)	Cours d'eau – canaux/fossés – pompage/drainage – nappes – évaporation – plans d'eau
	Permanence (p 34)	Aucune – permanent – saisonnier – temporaire - intermittent
	Connexion ZH/eau (p 35)	1 – 2 – 3 – 4 – 5 - 6
	Fonction hydrologique (p 35)	Soutien étiage – protection eau potable – expansion crue – ralentissement ruissellement – épuration – protection sol
	Fonction biologique (p 36)	Habitat - espèce rare – étape migratoire – zone alimentation faune – zone reproduction – corridor - ind
	Valeur socio-économique (p 36)	1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 - 9
	Intérêt patrimonial	
	Remarques	

Annexe 13 : Les zones humides du bassin versant du Liamone

Identifiant	Unité fonctionnelle	Nom de la zone humide	Type SDAGE	Commune	Surface (m²)
2ACEN0133	Liamone: plaine et embouchure	Affluent temporaire du Liamone	5	Ambiegna	2635
2ACEN0128	Liamone: basse vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Liamone	5	Ambiegna	13045
2ACEN0157	Liamone: plaine et embouchure	Ruisseau de Malaguiesa	5	Ambiegna	244610
2ACEN0149	Liamone: plaine et embouchure	Prairie de Penna Rossa	7	Ambiegna	13426
2ACEN0184	Liamone: basse vallée	Ripisylve de la basse vallée du Liamone	5	Ambiegna, Arbori, Arro, Lopigna	736099
2ACEN0179	Liamone: plaine et embouchure	Ripisylve du cours terminal du Liamone	5	Ambiegna, Casaglione, Coggia	365325
2ACEN0177	Liamone: basse vallée	Ripisylve du ruisseau d'Arbiliari	5	Arbori	69158
2ACEN0221	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Ripisylve du ruisseau d'Arbori	5	Arbori	194526
2ACEN0178	Liamone: basse vallée	Ripisylve du ruisseau de Mela	5	Arbori	72477
2ACEN0104	Liamone: basse vallée	Ripisylve d'un affluent permanent du Liamone	5	Arbori	5330
2ACEN0098	Liamone: basse vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Liamone	5	Arbori	8691
2ACEN0105	Liamone: basse vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Liamone	5	Arbori	9186
2ACEN0189	Liamone: basse vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Liamone	5	Arbori	58285
2ACEN0219	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Ripisylve d'un affluent temporaire du Liamone	5	Arbori	25300
2ACEN0176	Liamone: basse vallée	Ripisylve du ruisseau de Forca	5	Arbori, Coggia	437982
2ACEN0175	Liamone: basse vallée	Ripisylve du ruisseau de Lavandacciu	5	Arbori, Coggia	92898
2ACEN0173	Liamone: plaine et embouchure	Ripisylve d'un affluent temporaire du Liamone	5	Arbori, Coggia	7545
2ACEN0070	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Ripisylve d'un affluent temporaire du Liamone	5	Arbori, Vico	51055
2ACEN0121	Liamone: basse vallée	Ripisylve du ruisseau de Pantani	5	Arro	76967
2ACEN0110	Liamone: basse vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Liamone	5	Arro	12498
2ACEN0187	Liamone: basse vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Liamone	5	Arro	3071
2ACEN0194	Liamone: basse vallée	Ruisseau de Cuvesine	5	Arro	429748
2ACEN0048	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Ripisylve du Liamone de la rivière Guagno au Cruzzini	5	Arro, Letia, Murzo, Rosazia	698174
2ACEN0115	Liamone: basse vallée	Ripisylve du ruisseau d'Elbica	5	Arro, Lopigna	121888
2ACEN0088	Cruzzini: vallée	Ripisylve du ruisseau d'Azzana	5	Azzana	26513
2ACEN0214	Cruzzini: vallée	Ripisylve du ruisseau de Capanella	5	Azzana	116662
2ACEN0086	Cruzzini: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Cruzzini	5	Azzana	30345
2ACEN0090	Cruzzini: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Cruzzini	5	Azzana	15521
2ACEN0092	Cruzzini: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Cruzzini	5	Azzana	27858
2ACEN0094	Cruzzini: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Cruzzini	5	Azzana	20907
2ACEN0100	Cruzzini: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Cruzzini	5	Azzana	6233
2ACEN0101	Cruzzini: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Cruzzini	5	Azzana	4740
2ACEN0079	Cruzzini: vallée	Ripisylve du Cruzzini	5	Azzana, Lopigna, Pastricciola, Rezza, Rosazia, Salice	1121991
2ACEN0073	Cruzzini: vallée	Ripisylve du ruisseau de Cava	5	Azzana, Rezza	17458
2ACEN0095	Cruzzini: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Cruzzini	5	Azzana, Salice	33109
2ACEN0213	Cruzzini: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Cruzzini	5	Azzana, Salice	22912
2ACEN0181	Liamone: plaine et embouchure	Ruisseau temporaire	5	Casaglione	29950
2ACEN0254	Liamone: plaine et embouchure	Ruissellement	13	Casaglione	7498
2ACEN0255	Liamone: plaine et embouchure	Ruissellement	13	Casaglione	6483

2ACEN0012	Liamone: plaine et embouchure	Ruissellement	7	Casaglione	3356
2ACEN0174	Liamone: plaine et embouchure	Ruisseau de Chiusellu	5	Coggia	156903
2ACEN0171	Liamone: plaine et embouchure	Ruisseau de Finucchiaja	5	Coggia	62831
2ACEN0172	Liamone: plaine et embouchure	Ruisseau temporaire	5	Coggia	26758
2ACEN0180	Liamone: plaine et embouchure	Plaine alluviale du Liamone	6	Coggia	3203270
2ACEN0170	Liamone: plaine et embouchure	Plaine d'inondation du ruisseau de Chiusellu	6	Coggia	51388
2ACEN0236	Guagno: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Fiume Grossu	5	Guagno	29611
2ACEN0002	Guagno: tête de bassin versant	Pozzine de Stazzanelli	7	Guagno	17857
2ACEN0001	Guagno: tête de bassin versant	Pozzine de Tassiccione	7	Guagno	18567
2ACEN0043	Guagno: vallée	Ripisylve de la haute vallée de la rivièr de Guagno	5	Guagno, Letia, Murzo, Orto, Poggiolo	460706
2ACEN0060	Guagno: vallée	Ripisylve du ruisseau de l'Albelli	5	Guagno, Poggiolo	151177
2ACEN0039	Liamone: tête de bassin versant	Ripisylve de la source du Liamone	5	Letia	191435
2ACEN0044	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Ripisylve du ruisseau de Saint Martin	5	Letia	22991
2ACEN0045	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Ripisylve d'un affluent temporaire du Liamone	5	Letia	14738
2ACEN0052	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Ripisylve d'un affluent temporaire du Liamone	5	Letia	14336
2ACEN0053	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Ripisylve d'un affluent temporaire du Liamone	5	Letia	25366
2ACEN0057	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Ripisylve d'un affluent temporaire du Liamone	5	Letia, Vico	10364
2ACEN0151	Cruzzini: vallée	Ripisylve du ruisseau de Carga	5	Lopigna	180675
2ACEN0218	Cruzzini: vallée	Ripisylve du ruisseau de Favale	5	Lopigna	19902
2ACEN0132	Cruzzini: vallée	Ripisylve du ruisseau de Fonda	5	Lopigna	166174
2ACEN0131	Cruzzini: vallée	Ripisylve du ruisseau de Tavola	5	Lopigna	193495
2ACEN0111	Cruzzini: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Cruzzini	5	Lopigna	14848
2ACEN0116	Cruzzini: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Cruzzini	5	Lopigna	5489
2ACEN0206	Cruzzini: vallée	Ripisylve du ruisseaude Pisale	5	Lopigna, Salice	73650
2ACEN0061	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Ripisylve du ruisseau de Frassetu	5	Murzo	46544
2ACEN0064	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Ripisylve du ruisseau de Modignu	5	Murzo	75119
2ACEN0059	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Ripisylve du ruisseau de Petraghiu	5	Murzo	27026
2ACEN0067	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Ripisylve du ruisseau de Tigliu	5	Murzo	86161
2ACEN0229	Guagno: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire de la rivière Guagno	5	Murzo	35429
2ACEN0063	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Ripisylve d'un affluent temporaire du Liamone	5	Murzo	10029
2ACEN0071	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Ripisylve du ruisseau de Calzatoghiu	5	Murzo, Rosazia	53418
2ACEN0239	Guagno: vallée	Ripisylve du ruisseau de Fumicellu	5	Orto	36896
2ACEN0046	Guagno: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Fiume Grossu	5	Orto	6420
2ACEN0047	Guagno: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Fiume Grossu	5	Orto	10466
2ACEN0238	Guagno: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Fiume Grossu	5	Orto	8279

2ACEN0240	Guagno: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Fiume Grossu	5	Orto	30492
2ACEN0241	Guagno: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Fiume Grossu	5	Orto	7206
2ACEN0034	Guagno: vallée	Lac de Crenu	9	Orto	39393
2ACEN0028	Zoicu: tête de bassin versant	Lac de Rinella	7	Orto	1414
2ACEN0025	Zoicu: tête de bassin versant	Lac de Rinella Soprano	7	Orto	1772
2ACEN0027	Zoicu: tête de bassin versant	Lac de Rinella Sottano	7	Orto	1636
2ACEN0029	Zoicu: tête de bassin versant	Pozzine de Manganu 1	7	Orto	36493
2ACEN0031	Zoicu: tête de bassin versant	Pozzine de Manganu 3	7	Orto	107924
2ACEN0026	Zoicu: tête de bassin versant	Pozzine en tête de Manganu 4	7	Orto	1138
2ACEN0030	Zoicu: tête de bassin versant	Pozzinede Manganu 2	7	Orto	541
2ACEN0038	Zoicu: vallée	Ripisylve du ruisseau Zoicu	5	Orto, Soccia	79710
2ACEN0035	Zoicu: tête de bassin versant	Zone humide forestiere	7	Orto, Soccia	22701
2ACEN0069	Cruzzini: vallée	Ripisylve du ruisseau de Campotellu	5	Pastricciola	30141
2ACEN0003	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Forcalelli 1	7	Pastricciola	3462
2ACEN0010	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Coracchia 1	7	Pastricciola	11369
2ACEN0020	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Coracchia 10	7	Pastricciola	864
2ACEN0021	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Coracchia 11	7	Pastricciola	451
2ACEN0022	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Coracchia 12	7	Pastricciola	87
2ACEN0023	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Coracchia 13	7	Pastricciola	8434
2ACEN0024	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Coracchia 14	7	Pastricciola	30212
2ACEN0011	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Coracchia 2	7	Pastricciola	483
2ACEN0013	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Coracchia 3	7	Pastricciola	8621
2ACEN0014	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Coracchia 4	7	Pastricciola	10467
2ACEN0015	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Coracchia 5	7	Pastricciola	1901
2ACEN0016	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Coracchia 6	7	Pastricciola	3258
2ACEN0017	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Coracchia 7	7	Pastricciola	3134
2ACEN0018	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Coracchia 8	7	Pastricciola	721
2ACEN0019	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Coracchia 9	7	Pastricciola	2186
2ACEN0004	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Forcalelli 2	7	Pastricciola	1023
2ACEN0005	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Forcalelli 3	7	Pastricciola	49667
2ACEN0006	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Forcalelli 4	7	Pastricciola	12689
2ACEN0007	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Forcalelli 5	7	Pastricciola	37716
2ACEN0008	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ravin de Forcalelli 6	7	Pastricciola	28597
2ACEN0009	Cruzzini tête de bassin versant	Pozzine en tête du ruisseau de Delaraja	7	Pastricciola	94252
2ACEN0055	Guagno: vallée	Ripisylve affluent temporaire Fiume Grossu	5	Poggiolo	12139
2ACEN0235	Guagno: vallée	Ripisylve du ruisseau de Petra longa	5	Poggiolo	28735
2ACEN0230	Guagno: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Fiume Grossu	5	Poggiolo	31187
2ACEN0231	Guagno: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Fiume Grossu	5	Poggiolo	11703
2ACEN0232	Guagno: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Fiume Grossu	5	Poggiolo	6589
2ACEN0233	Guagno: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Fiume Grossu	5	Poggiolo	14025
2ACEN0234	Guagno: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Fiume Grossu	5	Poggiolo	4103
2ACEN0224	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Ripisylve de la rivière Catena	5	Renno, Murzo, Vico	341950
2ACEN0083	Cruzzini: vallée	Ripisylve du ruisseau de l'Unibriccia	5	Rezza	129351
2ACEN0072	Cruzzini: vallée	Ripisylve du ruisseau de Mitili	5	Rezza	63114
2ACEN0077	Cruzzini: vallée	Ripisylve du ruisseau de Tassu	5	Rezza	28675

2ACEN0220	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Ripisylve du ruisseau d'Alena	5	Rosazia	126323
2ACEN0217	Cruzzini: vallée	Ripisylve du ruisseau de Viglianese	5	Rosazia	172723
2ACEN0216	Cruzzini: vallée	Ripisylve du ruisseau d'Erbajolu	5	Rosazia	62436
2ACEN0096	Cruzzini: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Cruzzini	5	Rosazia	17003
2ACEN0108	Cruzzini: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Cruzzini	5	Rosazia	14077
2ACEN0075	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Ripisylve d'un affluent temporaire du Liamone	5	Rosazia	21404
2ACEN0215	Cruzzini: vallée	Ripisylve du ruisseau de Melu	5	Salice	148178
2ACEN0142	Cruzzini: vallée	Ripisylve du ruisseau de Tartavellu	5	Salice	262398
2ACEN0208	Cruzzini: vallée	Ripisylve du ruisseau d'Erbaju	5	Salice	116275
2ACEN0103	Cruzzini: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Cruzzini	5	Salice	76161
2ACEN0109	Cruzzini: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Cruzzini	5	Salice	36127
2ACEN0112	Cruzzini: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Cruzzini	5	Salice	24063
2ACEN0114	Cruzzini: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Cruzzini	5	Salice	5254
2ACEN0118	Cruzzini: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Cruzzini	5	Salice	22611
2ACEN0209	Cruzzini: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Cruzzini	5	Salice	21634
2ACEN0210	Cruzzini: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Cruzzini	5	Salice	4731
2ACEN0140	Cruzzini: vallée	Aulnaie de la fontaine de Tartavellu	7	Salice	2302
2ACEN0145	Cruzzini: vallée	Aulnaie en tête de la rivière de Querciu	7	Salice	3940
2ACEN0146	Cruzzini: vallée	Aulnaie en tête d'un affluent temporaire du Cruzzini	7	Salice	5173
2ACEN0242	Zoicu: vallée	Ripisylve d'un affluent temporaire du Filiccioni	5	Soccia	71534
2ACEN0041	Zoicu: vallée	Ruisseau de Filiccioni	5	Soccia	127816
2ACEN0032	Zoicu: vallée	Ancienne retenue de l'Izzola	6	Soccia	30584
2ACEN0036	Zoicu: vallée	Bocca Acqua Ciarnente	7	Soccia	1333
2ACEN0244	Zoicu: tête de bassin versant	Mare en tête d'un affluent temporaire du Crualu	7	Soccia	796
2ACEN0251	Zoicu: tête de bassin versant	Pozzine en tête du Crualu 1	7	Soccia	1985
2ACEN0250	Zoicu: tête de bassin versant	Pozzine en tête du Crualu 2	7	Soccia	4555
2ACEN0246	Zoicu: tête de bassin versant	Pozzine en tête du Crualu 3	7	Soccia	4909
2ACEN0249	Zoicu: tête de bassin versant	Pozzine en tête du Crualu 4	7	Soccia	26421
2ACEN0248	Zoicu: tête de bassin versant	Pozzine en tête d'un affluent permanent du Zoicu	7	Soccia	78071
2ACEN0245	Zoicu: tête de bassin versant	Pozzine en tête d'un affluent temporaire du Crualu	7	Soccia	1034
2ACEN0247	Zoicu: tête de bassin versant	Pozzine en tête d'un affluent temporaire du Zoicu	7	Soccia	3948
2ACEN0243	Zoicu: tête de bassin versant	Source du ruisseau de l'Illiarotta	7	Soccia	506282
2ACEN0037	Zoicu: vallée	Aratta mare annexe	11	Soccia	132
2ACEN0033	Zoicu: vallée	Plan d'eau d'Arate	11	Soccia	777
2ACEN0065	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Ripisylve de la riviere Catarelle	5	Vico	75219
2ACEN0068	Liamone: de la rivière Guagno au Cruzzini	Aulnaie en tête d'un affluent temporaire du Liamone	7	Vico	5406

Conservatoire d'espaces naturels Corse

Résumé

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Ciorse a été mandaté par l'Agence de l'Eau Rhônes-Méditerranée-Corse et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse pour réaliser l'inventaire des zones humides sur le basin versantdu Liamone.

Réalisé en 2011 / 2012, il entre dans le cadre de la disposition 3C-04 du programme de mesures accompagnant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de Corse : « définir une stratégie de préservation et définir des zones humides naturelles prioritaires» ; Il y est préconisé la **protection**, **amélioration de la connaissance** et **engagement d'actions de sensibilisation** sur le bassin versant du Liamone.

Au cours de cet inventaire, 155 zones humides ont été inventoriées (xxx), dont 17 ont été classées prioritaires. Pour ces dernières, des orientations de gestion sont proposées.

Ce rapport présente l'ensemble des résultats. Outre les professionnels de l'environnement, il s'adresse aussi aux collectivités. Avec d'autres supports fournis (cartes et plaquette d'information), il se veut être une aide à la décision dans les choix d'aménagements du territoire. L'ensemble des informations doit en effet permettre aux élus de ternir compte des zones humides, milieux utilies, fragiles et menacés, dans leur choix d'aménagements.

Une étude foncière sur les zones humides prioritaires est actuellement en cours. Elle permettra, à terme, de lancer les démarches de protection (foncière, d'usage, réglementaire, etc.), la mise en gestion conservatoire des zones humides prioritaires, avec la restauration des milieux pour le rétablissement des fonctionnalités si nécessaire.

Anciennement Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse
Association loi 1901 agréée protection de la nature au niveau régional
Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
Siège Social : Maison ANDREANI, Lieu-dit REVINCO – RN 193 – 20290 BORGO
Tél.: 04 95 32 71 63 – Fax : 04 95 32 71 73 – Email : cen-corse@espaces-naturels.fr
Site internet : www.cen-corse.org
SIRET 39075220200031- APE 9499Z

Conservatoires d'espaces naturels La Fédération